



WE FLY
PLUS HAUT

AGA 2022 AGM



DIVING
PLONGEON
CANADA

TABLE DES MATIÈRES

HORAIRE

Horaire de la fin de semaine d'AGA	4
--	---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

Liste des délégués.....	6
Ordre du jour de l'AGA.....	7
Procès-verbal provisoire de l'AGA 2021.....	9
Acceptation des actes du conseil d'administration	14

RAPPORTS DES DIRIGEANTS DE DPC

Rapport du président.....	16
Rapport des affaires et de la performance du sport.....	18
Aperçu des plateformes digitales.....	30
Organigramme.....	34

RÈGLEMENTS DE L'ASSOCIATION

Règlements en vigueur.....	36
Règlements – Révisions recommandées	48
Règlements – Révisions acceptées.....	61

ÉTATS FINANCIERS 2021-2022

États financiers vérifiés.....	74
--------------------------------	----

RAPPORTS DES COMITÉS

Rapport du comité des candidatures.....	97
Résumés des candidats.....	99
Rapport du comité des officiels.....	104

RAPPORTS DES PROVINCES

Colombie-Britannique.....	106
Alberta.....	111
Saskatchewan.....	116
Manitoba.....	123
Ontario.....	127
Québec.....	134
Nouvelle-Écosse.....	141
Terre-Neuve et Labrador.....	145

RAPPORTS DES PARTENAIRES STRATÉGIQUES

Bureau de la FINA.....	150
PanAm Aquatics.....	154
Comité technique du plongeon de la FINA.....	156
Comité des entraîneurs de la FINA.....	160
Comité technique de haut vol de la FINA.....	162
Comité olympique canadien.....	165
Aquatiques Canada.....	164
Sport Canada.....	170

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Calendrier <i>PROVISOIRE</i> international & national d'événements 2022-2023.....	174
Calendrier <i>PROVISOIRE</i> provincial & local d'événements 2022-2023.....	176

**WE FLY
PLUS HAUT**





2022 ANNUAL GENERAL MEETING ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

AGA 2022 DE DPC

Vendredi le 27 janvier		
Arrivées		
10:00 – 17:15	Championnats nationaux senior d'hiver	Saanich Commonwealth Pool
Samedi le 28 janvier		
8:00 – 9:30	Déjeuner	Elk Lake Inn & Suites
10:00 – 16:45	Championnats nationaux senior d'hiver	Saanich Commonwealth Pool
9:00 – 11:00	Rencontre provinciale	PISE Board Room, Saanich Commonwealth Place
11:30 – 13:30	Dîner	Salle sur le bord de la piscine
17:30 – 18:30	AGA de DPC	Greek Community Society (entre la piscine et l'hôtel)
19:00 – 22:00	Soirée annuelle de remise de prix et Souper	Greek Community Society
Dimanche le 29 janvier		
Départs		
8:00 – 9:30	Déjeuner	Elk Lake Inn & Suites
10:00 – 17:00	Championnats nationaux senior d'hiver	Saanich Commonwealth Pool
11:30 – 13:30	Dîner	Salle sur le bord de la piscine

WE FLY | PLUS HAUT

312-700 INDUSTRIAL AVENUE, OTTAWA (ONTARIO) K1G 0Y9
DIVING.CA • INFO@DIVING.CA • 1-613-736-5238 • FAX: 1-613-736-0409

WE FLY
PLUS HAUT



DÉLÉGUÉS POUR L'AGA DE 2022

* Participation virtuelle

Conseil d'administration

Debbie Muir
Bernie Olanski
Heather Turner
Jill Brewer
*Scott Sinclair

Représentants provinciaux

Brent Grisdale (AB)
Barb Bush (AB)
Marie-Pierre Lavoie (BC)
Jayne McDonald (BC)
Brandon Christopher (MB)
Ken Stevens (MB)
*Mike Blackmore (NL)
*Claude Cormier (NS)
*Lisa Richards (NS)
Patti Kennedy (ON)
Lioudmila (Luda) Zakharenko (ON)
*Stephanie J. Geosits (ON)
Pascale Beaudry (QU)
Stéphane Lortie (QU)
Karen Swanson (SK)
Norm Wiens (SK)

Officiels

Eryn Barrett
Sean Burnett
Bev Boys
*Jeremy Comfort
Taunya Haley
Josie Josten
Ainsley Oliver
Gord Peterson
Hélène Morneau

Employés de DPC

Nancy Brawley
Jeff Feeney
Mitch Geller
Courtney Hattie
Penny Joyce
Sarah Mayer
Olivier Morneau-Ricard
Megan Pereira
Alexandra Piché
Andrée Pouliot-Deschamps
Scott Stevenson
Sara Toth



2022 ANNUAL GENERAL MEETING ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

AGM Agenda / Ordre du jour de l'AGA

Saturday January 28th 2023 / Samedi 28 janvier 2023

Virtual & In-person Meeting / Réunions virtuelles & en personne

AGM Business Meeting / Réunion d'affaires de l'AGA

1. Call to order / Appel à l'ordre
2. Review agenda / Revue de l'agenda
3. Approval of 2021 AGM minutes / Approbation du procès-verbal de l'AGA de 2021
4. Diving Plongeon Canada President's report / Rapport du président de Diving Plongeon Canada
5. Chief Operating Officer and Chief Technical Officer's report / Rapport de la directrice en chef des opérations et du directeur en chef technique
6. Approval of Bylaw Revisions / Approbation des modifications aux règlements
7. Presentation of 2021-2022 audited financial statements / Présentation des états financiers vérifiés de 2021-2022
8. Appointment of auditors / Nomination des vérificateurs
9. Report of the Nominations Committee / Rapport du comité des nominations
10. Election of Diving Plongeon Canada Board of Directors 2022-2023 / Élection des membres du conseil d'administration de 2022-2023
11. Presentation of reports / Présentation des rapports
12. Reports from partner organizations / Rapports des partenaires stratégiques
13. Other business / Autres affaires
14. Closing remarks / Mots de fermeture
15. Adjournment / Ajournement

WE FLY | PLUS HAUT

312-700 INDUSTRIAL AVENUE, OTTAWA (ONTARIO) K1G 0Y9
DIVING.CA • INFO@DIVING.CA • 1-613-736-5238 • FAX: 1-613-736-0409



**WE FLY
PLUS HAUT**

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2021

Le samedi, 29 janvier 2022

12 h HE

Rencontre virtuelle

Séance administrative de l'AGA

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président du conseil d'administration, Bernie Olanski, a souhaité la bienvenue à tous les participants à cette seconde assemblée générale annuelle virtuelle et a remercié les organisateurs. Il a ouvert l'assemblée à 12 h 13 HE. Le président Olanski a confirmé les délégués présents en ligne et décrit les procédures de vote.

Comité des athlètes (3 voix)

- Aimee Harrison

Comité des entraîneurs (3 voix)

- Mary Carroll

Comité des officiels (3 voix)

- Stéphane Lortie

Représentants provinciaux (1 voix chacun)

- Alberta : Steve Power
- Colombie-Britannique : Marie-Pierre Lavoie
- Manitoba: Peter Bernatsky
- Nouveau-Brunswick : Lugene Blando
- Nouvelle-Écosse : Claude Cormier
- Ontario : François Bernard
- Québec : Pascale Beaudry
- Saskatchewan: Karen Swanson
- Terre-Neuve-et- Labrador : (procuration détenue par la N.-É.) : Claude Cormier

2. RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR

Bernie Olanski a revu l'ordre du jour. Aucune modification notée.

3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'AGA DE 2020

Motion proposée par Claude Cormier et appuyée par François Bernard pour l'approbation du procès-verbal de l'AGA de 2020. Adoptée.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE DIVING PLONGEON CANADA

Le président, Bernie Olanski, a fait référence à son rapport, inclus dans la documentation de l'AGA. Il a remercié tout le monde pour leur engagement et leur dévouement au cours des deux dernières années et félicité chacun et chacune pour tout leur bon travail et leur détermination. Bernie a nommé le personnel de DPC et les a remerciés de leur dévouement envers notre sport et a souhaité bonne chance à tous à l'aube de la nouvelle saison de compétition.

5. RAPPORT DE LA DIRECTRICE EN CHEF DES OPÉRATIONS ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE EN CHEF

Penny Joyce et Mitch Geller ont partagé les faits saillants de leur rapport, inclus dans la documentation de l'AGA. Penny a félicité la communauté du plongeon pour les efforts incroyables déployés, où tous ont travaillé très fort ensemble pour faire la prestation de programmation face à de nombreux défis. Elle a mentionné plusieurs des secteurs de notre programme et a félicité toutes les personnes qui travaillent en coulisses, virtuellement et en personne. Elle a mentionné Sport Canada, ANP, le COC et la Fondation olympique canadienne et a exprimé notre gratitude envers leur flexibilité continue et la communication améliorée dans le cadre de nos processus de financement et des programmes. Penny a remercié les associations provinciales pour leur participation continue à nos rencontres virtuelles régulières et pour leur soutien et efforts collaboratifs.

Mitch a remercié les entraîneurs et les athlètes pour leur polyvalence et leur ingéniosité, en cette période caractérisée par l'incertitude et le changement. Il a souligné le dévouement des officiels et du personnel qui ont participé aux épreuves jugées virtuellement et a remercié Mike Morris et toute l'équipe d'ISS pour leur compétence et leur soutien dans l'accueil d'événements de pointe, tant virtuellement qu'en présentiel. Mitch a fourni un bref aperçu des athlètes qui ont récemment pris leur retraite de l'équipe nationale. Il a remercié les membres du conseil d'administration pour leur dévouement continu et leur appui dans le cadre de tous nos projets, ainsi que pour leur engagement envers les responsabilités qu'ils acceptent en notre nom.

Penny a remercié le personnel de DPC pour leur dévouement continu ainsi que leur professionnalisme. Elle a exprimé son appréciation pour le formidable esprit d'équipe qui règne dans la grande famille du plongeon.

WE FLY | PLUS HAUT

312-700 INDUSTRIAL AVENUE, OTTAWA (ONTARIO) K1G 0Y9
DIVING.CA • INFO@DIVING.CA • 1-613-736-5238 • FAX: 1-613-736-0409

Parmi les autres faits saillants, un aperçu du calendrier des événements, le retour de Hui Tong au Canada, l'engagement au développement et au soutien des Instituts canadiens de plongeon par DPC, le travail assidu d'Andrée Pouliot-Deschamps dans le cadre du programme de développement junior et la réaffirmation de l'engagement de notre fédération au développement et au soutien de nos équipes nationales en vue des Jeux olympiques de Paris 2024. Mitch a terminé en partageant des renseignements au sujet du calendrier d'événements et des activités de notre équipe nationale de plongeon de haut vol.

6. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE 2020-2021

Scott Sinclair, membre du conseil d'administration, a exprimé sa gratitude envers Mitch, Penny, Kathy Hare et les membres du personnel pour le maintien d'une comptabilité solide. Il a remercié Sport Canada pour leur soutien au cours de cette année difficile.

Il a résumé que l'opinion de notre auditeur était détaillée et très claire. Le bilan de DPC est solide, malgré une année caractérisée par plusieurs changements et défis. Il a rapporté que notre fonds de roulement est semblable aux exercices précédents et que notre état des résultats d'exploitation démontre un léger surplus de revenus par rapport aux dépenses.

La présentation n'a pas suscité de questions ou de commentaires.

7. NOMINATION DES AUDITEURS

Motion proposée par Marie-Pierre Lavoie et appuyée par Steve Power d'octroyer un nouveau mandat à notre auditeur Baker-Tilly pour l'exercice fiscal 2022-2023. Adoptée.

8. RAPPORT DU COMITÉ DES CANDIDATURES

Une vidéo pré-enregistrée du président du comité des candidatures, Rodd McCormick, a été diffusée. Avant la présentation du rapport du comité, McCormick a souligné le départ de Kathy Seaman du Comité technique de la FINA et l'a remerciée pour toutes ses années de service dévoué. Dans la vidéo, Rodd a expliqué que le comité des candidatures avait fait circuler un appel de candidatures pour trois postes. Le comité recommande que les mandats de Jill Brewer, Debbie Muir et Heather Turner soient reconduits. Le comité a également recommandé que Bernie Olanski soit nommé président.

Bernie a remercié Rodd et le comité pour leur travail. Il a rapporté qu'aucune autre nomination n'avait été reçue.

9. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DIVING PLONGEON CANADA POUR 2021-2022

Bernie Olanski, président du conseil d'administration, a annoncé que Jill Brewer, Debbie Muir et Heather Turner ont été réélues au conseil par acclamation.

10. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

Bernie a mentionné les rapports inclus à la documentation pour l'AGA. Aucun commentaire ou question notés.

11. RAPPORTS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Bernie s'est référé aux rapports inclus à la documentation pour l'AGA.

Bernie a remercié Kathy Seaman pour son dévouement et toutes ses années de service.

Julie Seaborn, représentante de Sport Canada, a félicité DPC pour une autre année remplie de succès.

12. VARIA

Aucune nouvelle question présentée.

13. REMARQUES DE CLÔTURE

Bernie a félicité tout le monde pour une année fructueuse malgré les défis auxquels nous faisons toujours face. Il a remercié tous les participants à l'AGA virtuelle.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Motion d'ajournement de l'assemblée proposée par Peter Bernatsky. Adoptée.

L'assemblée est ajournée à 12 h 58 HE.



**ACCEPTATION DES ACTES ET DES DÉMARCHE
DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PLONGEON AMATEUR**

Que ce soit résolu que tout agit et des démarches des directeurs de l'association canadienne de plongeon amateur (ACPA) comme exhibé par le compte rendu des réunions de ce corps, tenues depuis la réunion précédente des membres de l'association et de tous les actes et démarches prises, de tous les paiements effectués par ou aux officiers, agents des employés de l'association canadienne de plongeon amateur (ACPA) sous l'autorité ou conformément derrière n'importe quelle statue de l'association, résolution, mouvement, instruction ou direction contenue dans les statues ou procès-verbal compte rendu du conseil d'administration a jugé suivant la dernière réunion annuelle des membres de l'association, soient, et les mêmes sont par ceci ratifiés, approuvés et confirmés.



**WE FLY
PLUS HAUT**

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE DPC

Heureusement, l'année écoulée a vu l'atténuation progressive de la pandémie de COVID-19 et notre sport a pu revenir, petit à petit, à un environnement sportif plus normal.

Nos athlètes seniors ont participé aux Championnats du monde aquatiques de la FINA et aux Jeux du Commonwealth, où ils ont dévoilé leur énorme potentiel en vue des Jeux de Paris 2024.

Les Championnats du monde de la FINA à Budapest ont vu la spécialiste du tremplin Mia Vallée, 21 ans, participer à sa toute première grande compétition internationale senior. Elle est montée deux fois sur le podium avec une médaille de bronze à l'épreuve du tremplin de 1 m et une médaille d'argent à l'épreuve du 3 m. L'épreuve masculine du 10 m synchro a mis en vedette notre nouveau duo de synchro Rylan Wiens et Nathan Zsombor-Murray, qui a fait sa marque en remportant la toute première médaille canadienne aux Championnats du monde dans cette épreuve. Caeli McKay, notre seule participante à l'épreuve féminine du 10 m et qui lutte toujours contre sa blessure dévastatrice à la cheville avant les Jeux de Tokyo, a réalisé une autre performance héroïque à la tour, terminant en cinquième position. Enfin, notre nouvelle équipe féminine de 3 m synchro, Mia Vallée et Margo Erlam, a montré qu'elle est prête à prendre la relève de notre ancienne paire prolifique de 3 m synchro, Jennifer Abel et Melissa Citrini-Beaulieu, maintenant à la retraite, avec une impressionnante cinquième place.

Notre événement marquant de 2022, les Jeux du Commonwealth à Birmingham, en Angleterre, a vu l'équipe canadienne monter sur le podium dans toutes les catégories de médailles potentielles, sauf une. Mia Vallée a une fois de plus mené l'équipe en termes de nombre de médailles, remportant l'or au tremplin de 1 m et le bronze aux épreuves synchro de 3 m et au tremplin de 3 m. Sa réputation en tant que l'une des plus fortes compétitrices au monde au tremplin est maintenant fermement établie. L'épreuve masculine du 10 m a été particulièrement palpitante avec Rylan Wiens, Nathan Zsombor-Murray et Benjamin Tessier, 17 ans, qui se sont classés respectivement deuxième, quatrième et cinquième. L'épreuve masculine du 10 m synchro a aussi été impressionnante, Rylan Weins et Nathan Zsombor-Murray remportant l'argent après une lutte serrée avec l'équipe d'Angleterre qui a remporté l'or. Dans l'épreuve de la plateforme féminine, Caeli McKay a poursuivi sur sa lancée de Budapest avec une performance constante dans l'épreuve individuelle en remportant la médaille de bronze. Dans l'ensemble, nous sommes encouragés par le courage, la détermination et le talent de notre nouvelle équipe senior.

Du côté des juniors, le Canada s'est associé à nos amis de British Diving pour créer un nouvel événement international junior, la Coupe Futures, qui a eu lieu à Plymouth, en Angleterre. À l'occasion de cette édition inaugurale de ce qui deviendra, nous l'espérons, un événement annuel, nos athlètes ont obtenu des résultats remarquables, remportant quatre médailles d'or et trois de bronze contre certains des meilleurs athlètes du monde.



2022 ANNUAL GENERAL MEETING ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

Pour célébrer l'assouplissement des restrictions liées à la COVID, nous avons décidé de rassembler tous nos athlètes nationaux juniors dans un grand festival en plein air qui a remplacé nos traditionnels Championnats nationaux juniors de développement (10-13 ans) et juniors élites (14-18 ans). La participation a été fantastique et une série de séances éducatives ont été proposées à un grand nombre des 120 parents présents.

L'année 2022 s'est avérée être notre saison la plus réussie à ce jour en plongeon de haut vol. En remportant un nombre impressionnant de 11 médailles dans le cadre de neuf compétitions internationales, le Canada est devenu la nation la plus décorée en plongeon de haut vol. En plus de la récolte considérable de médailles, l'année 2022 a été marquée par le lancement réussi de notre programme national junior de plongeon de haut vol, le début de notre programme de développement des entraîneurs de plongeon de haut vol et l'ajout de programmes de plongeon de haut vol dans six de nos principaux clubs à travers le pays.

En termes d'accueil d'événements, DPC a eu le plaisir d'accueillir un Grand Prix de la FINA en personne dans le cadre de la rencontre Coupe Canada qui s'est déroulée à Calgary du 9 au 12 juin. Bien que le nombre de participants ait été plus faible que d'habitude, la qualité des plongeons était impressionnante, et ce fut une excellente occasion de revenir à l'organisation d'événements internationaux en direct tout en retrouvant notre famille internationale de plongeurs.

Les travaux se sont poursuivis en vue de la mise en place de notre nouveau réseau d'instituts canadiens de plongeon (ICP), qui comprend des programmes à Victoria, Saskatoon, Calgary, Toronto et Montréal. En plus de la relation de collaboration entre les ICP, l'objectif est que tous ces programmes soient alignés avec les clubs affiliés régionaux afin que des conseils continus puissent être fournis aux entraîneurs et aux athlètes. L'intégration des programmes senior et NextGen au sein de chaque ICP assurera un développement continu clair qui produira une plus grande richesse et nous rapprochera de notre objectif d'avoir des athlètes sur le podium à tous les événements.

Enfin, DPC vient de terminer l'organisation des Championnats du monde juniors de plongeon de la FINA qui ont été combinés avec les premiers Championnats internationaux juniors de plongeon de haut vol. Au dire de tous, l'événement a été un succès exceptionnel et je félicite tous ceux qui y ont participé, tant du point de vue de la performance que de la gestion de l'événement en coulisses.

En terminant, j'aimerais féliciter la communauté canadienne du plongeon pour avoir réussi à traverser une autre année difficile. Je souhaite à chacun d'entre vous le meilleur afin de continuer à mener notre sport à travers la période de l'après-COVID-19 et vers Paris en 2024.

Le tout respectueusement soumis,

Bernie Olanski
Président

WE FLY | PLUS HAUT

312-700 INDUSTRIAL AVENUE, OTTAWA (ONTARIO) K1G 0Y9
DIVING.CA • INFO@DIVING.CA • 1-613-736-5238 • FAX: 1-613-736-0409

RAPPORT DE LA DCO ET DU DTC

Introduction

Même si cette année a encore une fois été marquée par l'incertitude de la pandémie, la guerre en Ukraine et des changements au sein de la FINA, nous avons été en mesure d'organiser plusieurs événements, d'envoyer des équipes à plusieurs compétitions internationales et de faire progresser plusieurs de nos programmes. Au milieu de l'été, nous étions heureux de constater que la plupart de nos clubs et piscines opéraient à pleine capacité, ou presque.

PERFORMANCE SPORTIVE

Programme d'élite senior

À la suite de notre analyse du dernier cycle olympique, nous avons mis en œuvre des changements importants à notre structure de haute performance suite aux Jeux olympiques de Tokyo. Les modifications les plus importantes ont été l'établissement de notre nouveau réseau des Instituts canadiens de plongeon (ICP) et la restructuration de notre personnel d'entraîneurs au sein de notre programme de l'INS à Montréal. Les changements ont eu un effet positif immédiat sur le moral de l'équipe et ont amélioré l'alignement de nos programmes de l'équipe nationale. Nous avons observé une collaboration plus ouverte et vigoureuse chez nos entraîneurs, leur adoption du concept d'« une seule équipe » et le dévoilement réussi de notre plus récente génération de jeunes plongeurs qui ont prouvé, tout au long d'une impressionnante saison 2022, qu'ils sont prêts à rivaliser pour des médailles olympiques aux prochains Jeux de Paris 2024 et Los Angeles 2028.

L'harmonisation de nos programmes senior et Prochaine génération a résulté en un continuum de développement clair qui a produit davantage de profondeur et fait progresser notre objectif de produire des prétendants au podium à toutes les épreuves. En plus de la relation collaborative entre tous les Instituts canadiens de plongeon, ces programmes contribuent à l'alignement avec les clubs pour permettre une interaction continue avec leurs entraîneurs. Cet alignement permet une transition fluide et progressive des plongeurs de talent identifiés qui pourraient éventuellement avoir besoin d'intégrer cet environnement d'entraînement plus poussé.

De la perspective des résultats, l'année 2022 a été précurseur de succès olympique potentiel en 2024. Toujours perturbé par les obstacles persistants causés par la COVID, le programme international n'a consisté que de deux rassemblements internationaux d'envergure : les 19^{es} Championnats du monde aquatique hâtivement organisés à Budapest et les Jeux du Commonwealth de Birmingham 2022. Néanmoins, nous avons été en mesure de tirer parti de ce calendrier international limité pour focaliser nos efforts sur le développement physique et technique de base grâce à des phases d'entraînement plus longues. Ces efforts ont été

récompensés de résultats impressionnantes à ces deux compétitions. (Le résumé des résultats suit plus bas).

Championnats du monde aquatique de 2022 - Budapest

En raison de leur mauvais positionnement dans le calendrier international et de notre besoin identifié de prioriser l'entraînement par rapport à la compétition au cours de cette première année de la période triennale, nous n'avions pas initialement planifié de cibler les Championnats du monde, qui devaient jadis avoir lieu à Fukuoka, au Japon comme événement « de pointe ». Fukuoka a remis l'accueil de l'événement en raison de préoccupations continues dans le cadre de la COVID; l'événement a été déplacé à Budapest et reporté un peu plus tard dans la saison. Ce report nous a donné l'opportunité d'atteindre nos objectifs d'entraînement tout en nous préparant adéquatement pour la compétition.

Rentrée au Canada après une absence de deux ans en raison de la COVID et rivalisant à sa première compétition internationale d'envergure, Mia Vallée, la spécialiste du tremplin âgée de 21 ans qui avait été l'une de nos plongeuses junior les plus prometteuses, s'est révélée la vedette d'Équipe Canada. Escaladant le podium à deux reprises en remportant la médaille de bronze au 1m et la médaille d'argent au 3m, Mia a fait l'étalage de son immense puissance avec le programme de 1m le plus difficile de la compétition et de sa compétitivité inébranlable, s'insérant au deuxième rang entre les deux favorites chinoises à l'épreuve du 3m féminin.

L'épreuve masculine du 10m synchronisé a mis de l'avant notre tout nouveau duo de synchro composé de Rylan Wiens et Nathan Zsombor-Murray qui ont signalé leur arrivée sur la scène internationale en remportant la toute première médaille canadienne de l'histoire aux Championnats du monde à cette épreuve. De plus, le tandem a réussi le plus haut total de points à l'international au 10m synchro de l'histoire canadienne et s'est avantageusement mesuré au meilleur duo britannique, plongeon après plongeon, établissant leur potentiel de podium olympique.

Caeli McKay, notre seule plongeuse inscrite au 10m féminin, toujours ennuyée par une grave blessure à la cheville subie à l'aube des Jeux de Tokyo, a de nouveau réussi une performance héroïque à la plateforme. Terminant 5^e, la confiance toujours croissante de Caeli à l'épreuve individuelle était amplement apparente, ponctuée de sa troisième place en demi-finale et par sa constance et son sang-froid à travers toutes les étapes de l'épreuve.

Et finalement, notre nouvelle équipe de 3m synchro féminin composée de Mia Vallée et Margo Erlam, a démontré qu'elle est fin prête à revêtir la cape du prolifique duo précédent de Jennifer Abel et Mélissa Citrini-Beaulieu, maintenant à la retraite. Malgré une blessure à l'épaule qui a écarté Margo de l'entraînement pour les semaines précédant les Championnats, elles ont réussi une

performance respectable digne de la 5^e place et il semble évident qu'avec un peu plus d'expérience à leur actif, une médaille olympique est à leur portée.

Jeux du Commonwealth – Birmingham, Angleterre

Les Jeux du Commonwealth, organisés plus tard dans la saison, ont été désignés comme l'épreuve ciblée pour des performances de pointe en 2022 car ils s'adaptaient mieux à notre plan d'entraînement triennal. Notre équipe de 10 athlètes a gravi les marches du podium à toutes les épreuves potentielles sauf une : une performance extrêmement satisfaisante.

L'épreuve la plus excitante des Jeux a été celle du 10m masculin où Rylan Wiens, Nathan Zsombor-Murray et le néophyte de 17 ans, Benjamin Tessier, ont terminé respectivement 2^e, 4^e et 5^e. La médaille d'argent de Rylan a été particulièrement dramatique dans le cadre d'une lutte où le podium était en jeu plongeon après plongeon et qu'il a clôturé la finale avec un nouveau plongeon qu'il a perfectionné tout au long de la saison, le plus difficile de son répertoire, le double saut périlleux et demi arrière avec des vrilles et demie. Rylan a longtemps été considéré comme un plongeur qui plonge mieux à l'entraînement qu'en compétition, mais cette fois-ci, avec une médaille en jeu, possiblement d'or, il a pu réussir une véritable « performance sur demande » en méritant des notes de 9 de la part de presque tous les juges pour s'assurer de sa place sur le podium. Un dernier plongeon quasi parfait de l'Australien Cassiel Rousseau a troublé les eaux de Wiens, lui arrachant la médaille d'or.

Nathan Zsombor-Murray n'a pu gravir le podium, principalement dû à son manque de DD. Malgré une solide ronde de plongeons, Nathan n'était pas prêt à performer ses plongeons au degré de difficulté plus élevé, contrairement à Ryan. La performance de Benjamin Tessier a été tout aussi dramatique. Participant à seulement sa seconde compétition internationale et à ses tous premiers Jeux d'envergure, Ben a mené le bal pour une grande partie de la ronde préliminaire et se trouvait au troisième rang après la quatrième ronde de la finale. Tout comme Nathan, ce fut une carence au niveau de son degré difficulté qui lui a coûté un podium, une situation que les deux jeunes athlètes tenteront de rectifier cette saison.

L'épreuve du 10m synchro masculin s'est également avérée haute en émotions. S'étant récemment incliné contre le duo britannique aux Championnats du monde de Budapest, le tandem canadien de Rylan Wiens et Nathan Zsombor-Murray espérait s'imposer. Bien que plusieurs personnes aient cru que les Canadiens avaient véritablement surclassé leurs rivaux qui portaient les couleurs de l'Angleterre cette fois-ci, la foule locale bruyante a semblé avoir eu l'effet désiré sur les juges. Ainsi, les Anglais ont raflé la médaille d'or. Malgré tout, nous étions encouragés par l'audace, la détermination et le talent de notre jeune équipe.

Mia Vallée a de nouveau dominé le palmarès des médailles. Remportant l'or au 1m et le bronze au 3m et 3m synchro, elle a prouvé que sa performance à Budapest n'était pas un cas isolé. Sa réputation parmi les étoiles mondiales du tremplin a été solidement établie.

Aux épreuves de la plateforme, Caeli McKay a consolidé son résultat de Budapest avec une performance constante quoique ordinaire à Birmingham, suffisante pour la médaille de bronze. Toutefois, l'épreuve du 10m synchro ne s'est pas déroulée comme prévu alors que Caeli et Celina Toth ont dû se contenter du 5^e rang.

Programme Prochaine génération et de développement de l'athlète de haute performance

Andrée Pouliot-Deschamps, directrice haute performance junior, poursuit son travail exceptionnel dans le cadre de la formation de nos entraîneurs et de l'enseignement de principes fondamentaux de classe mondiale à nos jeunes athlètes les plus prometteurs et prometteuses.

Toutes les personnes impliquées dans le programme de développement junior étaient ravis et satisfaites de constater que les premiers athlètes ayant cheminé dans le programme du DAHP/Prochaine génération (Mia Vallée, Rylan Wiens, Nathan Zsombor-Murray et Margo Erlam) ont pu rapporter leurs premières médailles de Grands Jeux de leur génération.

En raison d'inquiétudes constantes liées à la Covid et de la guerre imminente en Ukraine, nos juniors ont été durement frappés par notre décision de ne pas participer aux Championnats du monde junior qui avaient eu lieu à Kiev, en décembre dernier. Pour remplacer l'événement, nous avons organisé une nouvelle épreuve internationale conjointement avec nos amis de British Diving, la Futures Cup, accueillie à Plymouth, en Angleterre, à laquelle la majorité de notre équipe des Championnats du monde junior a participé. A l'épreuve inaugurale, que nous espérons vouée à devenir annuelle, nos athlètes ont admirablement bien performé, remportant quatre médailles d'or et trois de bronze, contre certains des meilleurs athlètes du monde.

Et finalement, nous avons dévoilé notre nouveau processus d'octroi des brevets pour les juniors au cours de la dernière année qui inclut des tests physiques et techniques pour les athlètes, en plus d'un élément compétitif spécialement conçu qui avaient lieu dans le contexte d'un camp d'entraînement. Ceci a permis un aperçu complet de tous les athlètes considérés et un classement objectif des athlètes qui a ultimement déterminé les nominations aux brevets.

Haut vol

2022 s'est avérée la meilleure année de l'histoire en plongeon de haut vol. Remportant un impressionnant total de 11 médailles à neuf compétitions, le Canada est devenu la nation la plus décorée du haut vol. Félicitations à Molly Carlson et Jessica Macauley pour leurs performances de

WE FLY | PLUS HAUT

312-700 INDUSTRIAL AVENUE, OTTAWA (ONTARIO) K1G 0Y9
DIVING.CA • INFO@DIVING.CA • 1-613-736-5238 • FAX: 1-613-736-0409

podium phénoménales tout au long de la saison et à Aimee Harrison qui est devenue la première femme à effectuer un 5181B (4 sauts périlleux avant avec ½ vrille and position carpée). La barre est haute pour la saison 2023.

En plus du grand total impressionnant de médailles, 2022 a aussi marqué le lancement de notre programme national de plongeon de haut vol junior et de notre programme de développement des entraîneurs de plongeon de haut vol, en plus de l'addition de six programmes de plongeon de haut vol à six de nos clubs d'envergure à travers le pays.

Récemment, Équipe Canada a brisé un autre record, remportant quatre médailles dont deux d'or aux premiers Championnats internationaux junior de plongeon de haut vol de 2022 à Montréal.

Programme de préparation mentale

Cette année, nous avons lancé une nouvelle stratégie de préparation mentale sous la direction de la Dr^e Penny Werthner. La préparation mentale étant l'un des aspects de notre programme dans lequel nous avions précédemment éprouvé de difficultés, nous avons sollicité l'aide de la Dr^e Werthner pour la conception et la mise à exécution d'une stratégie qui comprend l'évaluation, l'entraînement (biologie et neurologie) et l'appui des athlètes en plus d'un nouveau programme de soutien en matière de santé mentale pour nos entraîneurs d'élite. La Dr^e Werthner surveillera et supervisera tous les praticiens et praticiennes de préparation mentale qui travaillent avec notre équipe. Elle continuera aussi de travailler directement avec plusieurs de nos athlètes ciblés.

AFFAIRES DU SPORT

Bureau national

Au cours de la dernière année, le personnel de DPC a travaillé diligemment afin de s'adapter à l'évolution constante des directives liées à la COVID. Les membres du personnel ont travaillé du bureau et à distance. Nous avons embauché Rim Fawaz, un étudiant de maîtrise en administration sportive, pour fournir un soutien logistique à temps partiel à Iyonne Shoucair et Andrée Pouliot-Deschamps dans l'organisation des voyages et des camps de l'équipe nationale et du DLTA.

Maëlle Dancause, qui a fait partie intégrante de l'équipe des relations avec les médias, des communications et du marketing pendant les dix dernières années, quittera le poste de gestionnaire des communications pour relever de nouveaux défis. Ainsi, nous accueillons Alexandra Piché au poste. Basée à Montréal, Alex possède énormément d'expérience en journalisme sportif. Elle a travaillé pour Radio-Canada Sports depuis 2018 et comme employée contractuelle de Radio-Canada pour divers Jeux panaméricains et olympiques depuis 2013. Elle a aussi travaillé pour SportCom, le réseau de nouvelles sportives principal du Québec.

WE FLY | PLUS HAUT

312-700 INDUSTRIAL AVENUE, OTTAWA (ONTARIO) K1G 0Y9
DIVING.CA • INFO@DIVING.CA • 1-613-736-5238 • FAX: 1-613-736-0409

Finances et financement

La situation financière de DPC est demeurée solide au cours de la dernière année, en grande partie grâce aux programmes de subventions fédérales et de la grande flexibilité de nos partenaires de financement principaux : Sport Canada, À nous le podium, le Comité olympique canadien et la Fondation olympique canadienne. Un nouveau cadre de financement du sport a été présenté cette année et DPC s'attend à recevoir bientôt son niveau de financement de sport de base pour la prochaine période quadriennale.

Accueil d'événements

Championnats nationaux

DPC est fier d'avoir organisé trois championnats nationaux en personne cette année. Les championnats nationaux senior d'hiver ont eu lieu au Shaw Centre de Saskatoon du 8 au 10 avril et ont servi d'épreuve de qualification pour la Coupe Canada et comme première étape de sélection pour les Championnats du monde. Les nationaux d'été ont eu lieu à Victoria, du 27 au 29 mai et ont servi d'épreuve de qualification pour les Jeux du Commonwealth et comme étape finale de sélection pour l'équipe des championnats du monde. Nous sommes extrêmement reconnaissants au Saskatoon Diving Club et à Boardworks pour leur aide dans l'accueil de ces importantes compétitions.

Longuement attendu, le Festival Junior a eu lieu au Parc Jean-Drapeau à Montréal du 13 au 19 juillet. Il a permis de rassembler notre communauté de plongeon junior dans un environnement extérieur sécuritaire pendant plus d'une semaine pour la première fois en plus de deux ans. 165 plongeurs et plongeuses, 40 entraîneurs et entraîneures et 35 juges (incluant certains de nos meilleurs officiels prochaine génération qui ont jugé en marge de la compétition tout au long de la semaine) provenant de 27 clubs à travers le pays y ont participé. Tous les groupes d'âge y ont compétitionné, pour la première fois depuis 2013. Non seulement la concurrence était relevée, mais l'événement a permis à tous de se revoir en personne et de célébrer le sport du plongeon. Plusieurs de nos plongeurs et plongeuses senior et nos Olympiens et Olympiennes sont passés faire un tour au courant de la semaine. Leur présence et leur interaction avec les jeunes plongeurs ont suscité beaucoup d'enthousiasme et d'inspiration pour les athlètes et leurs entraîneurs. Merci à l'équipe de Plongeon Québec pour leur aide dans l'organisation de cet événement.

Coupe Canada 2022

DPC a été heureux de pouvoir accueillir une épreuve du Grand Prix de la FINA cette année, la Coupe Canada à Calgary du 9 au 12 juin. Même si l'épreuve était de plus petite taille qu'à l'habitude, le niveau du plongeon était relevé. Un peu plus de soixante-dix athlètes représentaient dix pays, incluant des équipes de l'Australie, des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Une formation de juges

WE FLY | PLUS HAUT

312-700 INDUSTRIAL AVENUE, OTTAWA (ONTARIO) K1G 0Y9
DIVING.CA • INFO@DIVING.CA • 1-613-736-5238 • FAX: 1-613-736-0409

de la FINA a aussi eu lieu en marge de l'événement. L'événement n'a pas été à l'abri des complications persistantes causées par la COVID, mais de façon générale, tout le monde était heureux d'être de retour en action dans un environnement de compétition internationale. Merci à Dive Alberta et à Dive Calgary pour leur assistance avec cet événement.

Séries mondiales de plongeon

Au cours de la dernière année, l'édition montréalaise des Séries mondiales de plongeon a été reportée à de multiples reprises pour finalement être annulée. Initialement prévue pour mars 2022, la Série mondiale de Montréal avait été reportée au mois de mai en raison de la COVID. Au cours du printemps, les autres hôtes ont abandonné l'idée d'accueillir leur étape respective et la FINA a donc demandé à DPC d'organiser l'événement en octobre. Incapable d'obtenir d'autres hôtes pour l'automne, la FINA a décidé d'annuler complètement la série.

Nouveau circuit de la Coupe du monde

Au courant de l'été, les membres de la FINA ont eu des rencontres avec un groupe de travail pour discuter de plans pour revoir les circuits des Séries mondiales et du Grand Prix afin d'assurer qu'un nombre optimal de compétitions figure au calendrier. Il a été déterminé que trop d'événements étaient à l'horaire et que certains d'entre eux étaient systématiquement peu fréquentés. Par conséquent, un nouveau circuit de Coupe du monde est né qui combine des éléments du Grand Prix et des Séries mondiales. Jusqu'à trois éditions de la Coupe du monde pourraient avoir lieu en 2023 et DPC planifie d'accueillir l'une de ces étapes en mai, dépendant du succès de nos négociations avec la FINA.

Championnats du monde junior de plongeon de la FINA / Championnats junior internationaux de plongeon de haut vol

Bien que cet événement vienne tout juste de se terminer au moment de la rédaction de ce rapport et n'a donc pas eu lieu au cours de l'année fiscale 2021-2022, nous manquerons à notre devoir si nous ne mentionnions pas le succès de cette immense entreprise, en tenant compte que la majorité de sa planification a eu lieu au cours de l'été 2022. Accueillant plus de 250 athlètes, 140 officiels d'équipes et plus de 40 juges, ce fut le plus grand événement jamais organisé par DPC. Parmi les points forts :

- Quatre médailles d'or et quatre d'argent pour l'équipe canadienne de plongeon, terminant première au tableau des médailles
- Tout premier championnat junior international de plongeon de haut vol mettant en vedette des plongeons des plateformes de 12 et 15 mètres.
- Deux premières places, une deuxième place et une troisième place pour l'équipe canadienne de plongeon de haut vol

- Deux cliniques distinctes de la FINA pour les juges de plongeon de haut vol et les entraîneurs de haut vol
- Rencontre et planification du comité de plongeon de haut vol e Pan Am Aquatics

Télédiffusion

Tout au long de la pandémie, DPC a saisi l'occasion de mettre son équipement technique à niveau et d'améliorer ses capacités de télédiffusion pour permettre de produire lui-même des événements de plongeon. Plutôt que de se fier à une équipe d'experts localisés dans le « camion de retransmission » à l'extérieur de la piscine, nous avons maintenant l'expertise et la technologie pour produire des émissions de grande qualité qui rencontrent les normes professionnelles nationales et internationales à bien moindre coût. Nous étions ravis de produire notre propre émission pour télédiffusion pour la toute première fois à l'occasion de la Coupe Canada 2022, en plus des Championnats du monde junior qui ont récemment eu lieu à Montréal.

Nous savons que notre présence à la télévision crée une excellente visibilité, de la promotion et davantage d'inscriptions pour notre sport et nous étions fiers d'être à l'antenne des télédiffuseurs suivants l'an dernier :

Réseaux traditionnels

Coupe Canada

- 4 x RDS / épisodes de 60 minutes (24 diffusions pour un auditoire total de 185 000 téléspectateurs)

Championnats du monde junior

- 1 x CBC – épisode de 60 minutes sur Road to Olympic Games
- 4 x RDS / épisodes de 60 minutes (seront diffusées du 22 décembre au 23 janvier)

Diffusion en flux continu

Nationaux d'hiver – Saskatoon – sur CBC Sports

Nationaux d'été – Victoria – sur CBC Sports

Coupe Canada

- Antenne nationale – CBC Sports
- À l'international – canal YouTube de la FINA

Championnats du monde junior

- Antenne nationale – CBC Sports
- À l'international – canal YouTube de la FINA

Plongeon de haut vol junior international

- Antenne nationale – CBC Sports
- À l'international – ISS Livestream

Promotion et Plus haut dès 5 ans

DPC a mis en œuvre une campagne publicitaire sur les médias sociaux du 10 août au 10 septembre pour aider les clubs du pays à attirer de nouveaux membres. Des publicités personnalisées ont été générées sur Facebook et Instagram pour trois régions différentes : le Québec, le centre du Canada et l'Ouest canadien. Les Olympiens et Olympiennes locaux étaient mis en vedette pour chacun de ces marchés. La campagne a dirigé plusieurs clics à la section « Faites le saut » de diving.ca et 349 formulaires « Trouver votre club » ont été remplis. Nous espérons que cette campagne a créé de nombreuses nouvelles inscriptions pour les clubs qui cherchent à regagner leurs effectifs prépandémiques.

Bien que nous ayons été ennuyés par la pandémie pendant la majorité de l'année, DPC et le club de plongeon de White Rock ont organisé des projets pilotes du programme Plus haut dès 5 ans couronnés de succès au mois d'août. Les enfants ont participé pendant de multiples semaines et les parents étaient généralement très satisfaits. La campagne de médias sociaux spécialement conçue a été déterminante pour attirer des participants. Une coordinatrice pour la région de l'Ouest a été embauchée pour gérer les programmes pilotes et aider dans la formation de maîtres instructeurs, dont deux sont formées en Colombie-Britannique. Les prochains projets pilotes sont prévus pour le Forest City Diving Club et la Toronto Diving Academy. Terre-Neuve prévoit aussi de tester le programme. Pour faire la promotion de Plus haut dès 5 ans et stimuler les nouvelles inscriptions, un site web promotionnel bilingue ainsi que des outils pour les médias sociaux sont maintenant disponibles pour les clubs.

Sport sécuritaire

Le nouveau système indépendant du Canada pour le sport sécuritaire, Sport Sans Abus et son Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS), s'est concrétisé au cours de la dernière année et tous les organismes nationaux de sport et organismes multisport sont en cours de devenir signataires du programme. DPC prévoit devenir signataire de l'entente d'ici le 1^{er} mars 2023. Pour la première année, DPC inclura les participants suivants au niveau national : personnel, membres du conseil, officiels, entraîneurs de l'équipe nationale, athlètes de l'équipe nationale, personnel de

soutien de l'équipe nationale et bénévoles impliqués aux comités nationaux. Ainsi, à l'avenir, toute allégation de maltraitance ou autre comportement interdit, tels que définis au [Code de conduite universel pour prévenir la maltraitance dans le sport](#) (CCUMS) à l'encontre d'un participant ou d'une participante au CCUMS de Diving Plongeon Canada doivent être déposés directement auprès du BCIS. Toutes les plaintes et tous les signalements seront traités en conformité avec les politiques et procédures du BCIS.

Brian Ward, agent indépendant de sport sécuritaire de DPC, demeurera en poste pour les participants non couverts par le BCIS afin d'examiner les enjeux et fournir des conseils dans le cadre de questions de sport sécuritaires, en plus de déterminer si ces préoccupations relèvent des paramètres de la Politique de conduite de DPC.

Nouveau système d'inscription

Le lancement et la mise en œuvre du nouveau système d'inscription a été un projet d'envergure pour DPC au cours de la dernière année. L'intention globale de ce nouveau système est de permettre une approche centrée sur les membres, permettant à tous les participants de se rendre en ligne, de créer leurs comptes d'utilisateur, de compléter les renseignements nécessaires pour leur type d'inscription dans leur province d'adhésion et de payer en ligne. Le système a été lancé pour la saison actuelle et les clubs et les provinces travaillent à s'adapter au nouveau programme. Cette saison, nous avons adopté une approche transitionnelle afin que les clubs puissent apprivoiser le nouveau système et profiter de ses fonctionnalités additionnelles pour ensuite passer complètement à l'approche centrée sur l'utilisateur pour la prochaine saison. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un changement important pour les clubs et DPC, de concert avec le fournisseur de service Interpodia, continuera de travailler avec toutes les parties prenantes pour régler les problèmes à mesure qu'ils se présentent et s'ajuster en conséquence.

Statistiques comparatives de performance pour 2022

Les tableaux suivants offrent diverses statistiques de performance que nous surveillons sur une base saisonnière et quadriennale. Certaines des statistiques emploient la pondération des standards de compétition et les mesures de performance de DPC qui ont été développées pour examiner la performance de manière cohérente.



2022 ANNUAL GENERAL MEETING

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

Classement	# plongeurs	
	2022	2019
Top 12	44	118
Top 6	31	83
Top 3	17	41
Bronze	6	14
Argent	7	16
Or	4	11

Sexe / Épreuve	Class. moyen	Pointage moyen
H - 10M Synchro	2.8	410.46
X - 10M Synchro	3.5	269.75
X - 3M Synchro	3.5	293.25
F - 3M Synchro	3.8	296.19
F - 10M Synchro	5.0	286.08
H – Plateforme	6.7	436.98
F – Plateforme	7.6	282.82
F - 3M	9.8	289.91
H - 3M	10.4	334.84

Général	Statistique	
	2022	2019
Plongeur-Événements	54.00	127.00
Plongeur-Points	188.50	492.50
Points-Ratio	3.49	3.88

Compétition	Points	Épreuves	Moy. de points	Or	Argent	Bronze	Total
19 ^e Mondiaux	45.50	10	4.55	0	1	2	3
2022 Commonwealth	65.00	18	3.61	1	2	3	6
2022 GP FINA CAN	79.00	18	4.39	3	4	1	8
				4	7	6	17

WE FLY | PLUS HAUT

312-700 INDUSTRIAL AVENUE, OTTAWA (ONTARIO) K1G 0Y9
 DIVING.CA • INFO@DIVING.CA • 1-613-736-5238 • FAX: 1-613-736-0409



2022 ANNUAL GENERAL MEETING ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

Épreuve	Points	Épreuves	Moy. de points
F-3M	32.25	9	3.58
H-10M	27.50	10	2.75
H-10M Synchro	25.75	4	6.44
F-3M Synchro	23.25	4	5.81
F-10M	23.25	9	2.58
F-1M	20.50	4	5.13
X-3M Synchro	13.00	2	6.50
X-10M Synchro	10.00	2	5.00
H-3M	8.00	7	1.14
F-10M Synchro	3.00	1	3.00
H-1M	2.00	2	1.00

Athlète	Points	Épreuve	Moy. de points
VALLÉE, MIA	53.13	6.5	8.17
WIENS, RYLAN	30.13	5	6.03
ERLAM, MARGO	21.38	7.5	2.85
ZSOMBOR-MURRAY, NATHAN	18.63	4.5	4.14
TOTH, CELINA	13.00	3	4.33
MCKAY, CAELI	11.75	2.5	4.70
HATTIE, BRYDEN	10.50	5	2.10
CULLEN, MATT	6.50	2	3.25
WARE, PAMELA	6.50	1.5	4.33
FUNG, KATELYN	4.50	1.5	3.00
TESSIER, BENJAMIN	3.00	2.5	1.20
MARKENTIN, BJORN	3.00	1	3.00
FOFANA, CEDRIC	2.00	3	0.67
WILSON, AIMEE	1.50	1.5	1.00
BATALLA, RENEE	1.00	2	0.50
GOSSELIN-PARADIS, LAURENT	1.00	1	1.00
MILLER, KATE	1.00	1	1.00
BOISVERT, JULIANNE	0.00	1	0.00
CHAMANDY, OLIVIA	0.00	1	0.00
PAUL, CARSON	0.00	1	0.00

WE FLY | PLUS HAUT

312-700 INDUSTRIAL AVENUE, OTTAWA (ONTARIO) K1G 0Y9
DIVING.CA • INFO@DIVING.CA • 1-613-736-5238 • FAX: 1-613-736-0409



APERÇU 2022 DES PLATEFORMES DIGITALES

MÉDIAS SOCIAUX

Tout au long de la saison 2021-22, Diving Plongeon Canada (DPC) s'est donné comme priorité de mettre en lumière les membres de l'équipe canadienne de plongeon "2.0", sensibiliser le public au plongeon et partager aux amateurs de plongeon le bonheur de voir de nouveaux talents émergents sur la scène nationale et internationale.

PORTÉE

- f** **232,902 personnes (+56.5%)**
rejointes sur Facebook (+550 nouveaux abonnés)
- 271,152 personnes (+303.1%)**
rejointes sur Instagram (+1,522 nouveaux abonnés)
- 3.6 million + personnes**
rejointes sur TikTok (+10,300 nouveaux abonnés)



taux de croissance de
48.59% sur TikTok vs
30.75% sur Instagram

**# PUBLIÉ
265 FOIS**

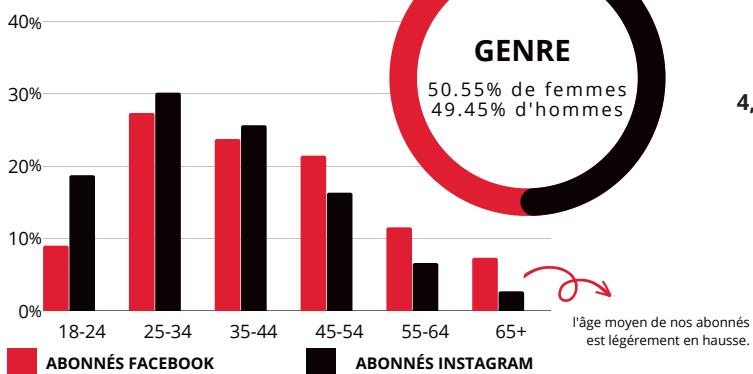
Les mentions venant de nos athlètes, de comptes tels Équipe Canada et des médias ont mené à une augmentation des visites de nos comptes:

Facebook: 53,161 visites
(augmentation de +139.6%)
Instagram: 33,260 visites
(stable depuis 2021)



PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

GROUPES D'ÂGES

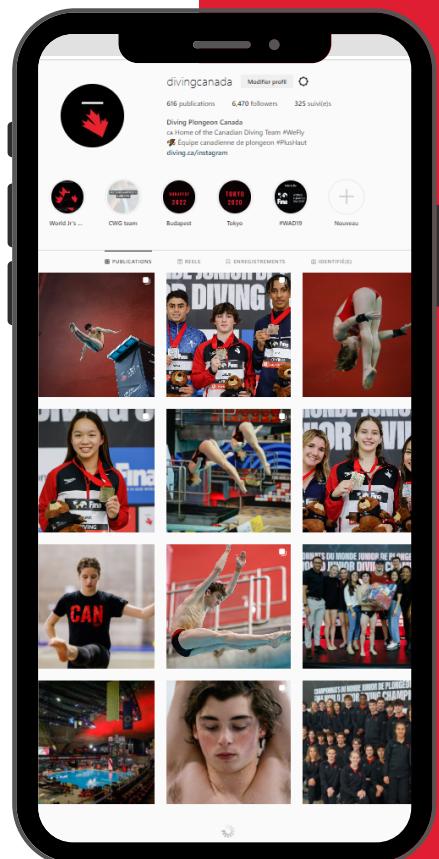


31,500 abonnés
TikTok

7,193 abonnés
Facebook

6,470 abonnés
Instagram

4,018 abonnés
Twitter



FB TOP - 3



Aidons nos amis Ukrainiens
13,872 PERSONNES REJOINTES



Podium gars 3m A, mondiaux juniors
11,611 PERSONNES REJOINTES



Mondiaux: médaille d'argent de Mia
11,357 PERSONNES REJOINTES

IG TOP - 3



Célébrités aux mondiaux juniors
4,165 PERSONNES REJOINTES



Athlète masculin de l'année
4,142 PERSONNES REJOINTES

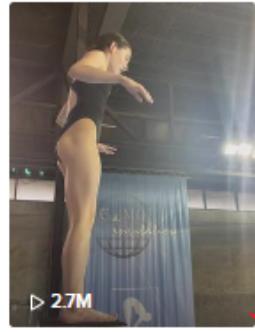


Futures Cup: épreuve par équipe
4,112 PERSONNES REJOINTES

FOCUS SUR TIKTOK

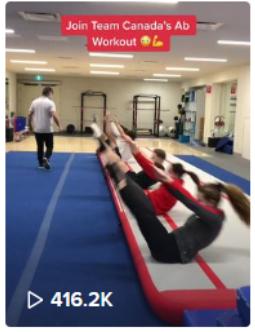
En 2022, **37 vidéos** ont été publiées sur notre compte TikTok, générant plus de **3,6 millions de vues**. 10 300 nouveaux abonnés ont rejoint notre compte et ont interagi avec nos vidéos des coulisses des entraînements, des faits saillants des événements et mettant en vedette nos membres. Cette année encore, l'objectif de la plateforme était de présenter un côté plus convivial de l'organisation et de présenter le plongeon de manière amusante et familière.

TT TOP - 3



Plongeon junior de haut-vol
2.7M PERSONNES REJOINTES

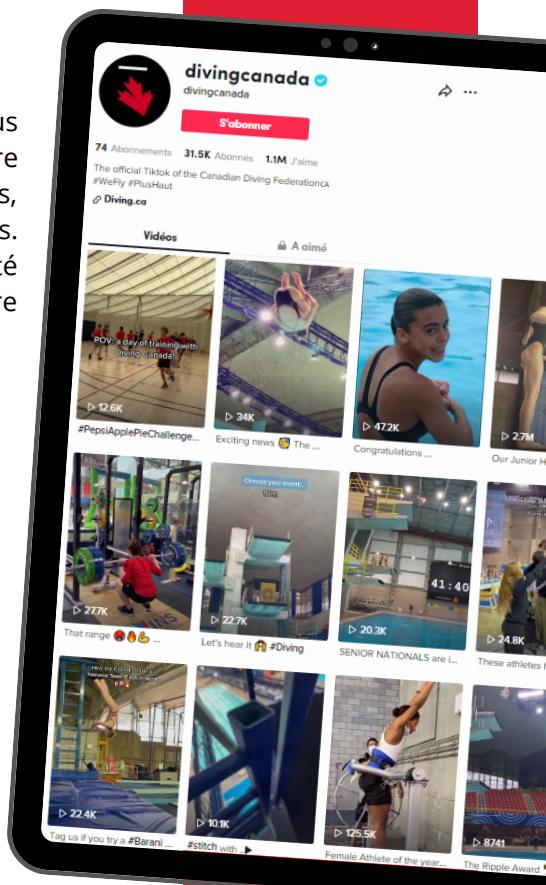
essant la tour de 12m pour la 1ière fois!



Entraînement équipe nationale
416,200 PERSONNES REJOINTES



Athlète de l'année féminine
125,500 PERSONNES REJOINTES



COMMENT UNE VIDÉO DEVIENT VIRALE?

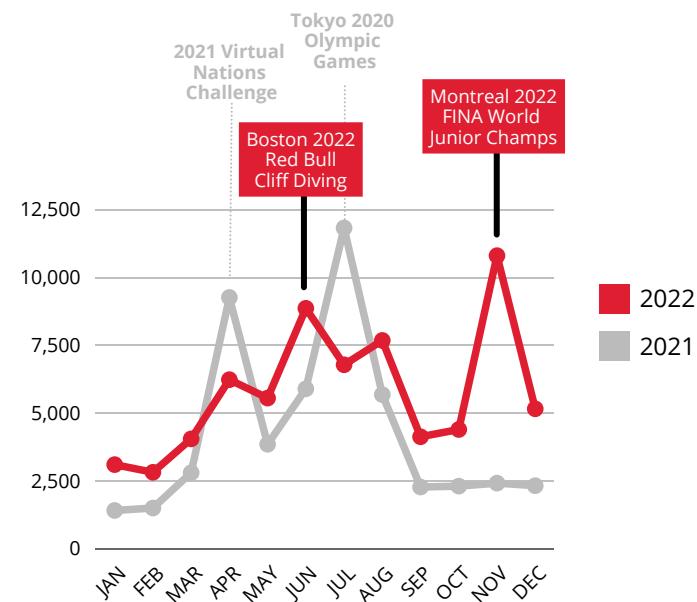
Les abonnés TikTok de DPC adorent voir du contenu de type "dans les coulisses", car ils ont l'impression d'avoir un accès exclusif aux routines d'entraînement des athlètes. Les vidéos présentant des exercices abdominaux, les entraînements avec la ceinture à l'eau et à sec, de la trampoline et du plongeon de haut-vol sont systématiquement plus populaires que les autres.

SITE WEB

Même si nos médias sociaux offrent beaucoup de contenu, le site web de DPC demeure la source principale d'informations pour notre communauté: calendrier des événements, biographie des équipes et autres nouvelles importantes.

Pages les plus visitées:

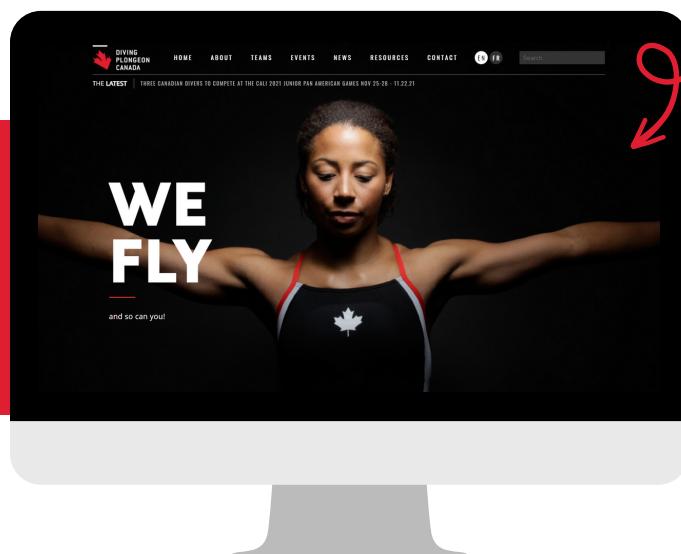
1. Accueil: **39,423 vues** (augmentation de +22,39%)
2. Montréal 2022: **27,366 vues**
3. Événements: **15,099 vues** (augmentation de +81,10%)
4. Événements nationaux-internationaux: **10,128 vues**
5. Coupe Canada 2022: **7,712 vues**



254,997 VUES

augmentation de +68.23%

qui sera le prochain athlète en vedette sur la page d'accueil?



CAMPAGNES

Une campagne payante s'est déroulée du 10 août au 10 septembre pour aider les clubs à travers le pays à recruter de nouveaux membres. Nous avons segmenté notre public en trois : Québec, Centre et Ouest et mis en vedette des olympiens locaux pour chaque marché.

L'objectif était d'atteindre de nouveaux publics, en particulier les mamans qui s'intéressent aux sports comme la gymnastique et la natation, et de les inviter à visiter la page "Faites le saut" sur diving.ca. De là, elles pouvaient en savoir plus sur notre sport et trouver un club de plongeon près de chez elles.

En chiffres:

1. Page Faites le Saut: **919 visites**
2. Formulaires "Trouvez votre club": **349 formulaires complétés**



**WE FLY
PLUS HAUT**

DIVING PLONGEON CANADA

2022 ORGANIGRAMME



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTRICE EN CHEF DES OPÉRATIONS *PENNY JOYCE*

FINANCES ET ADMINISTRATION

DIRECTRICE,
SERVICES
FINANCIERS
KATHY HARE

COORDONNATRICE,
FINANCES
JOANNE HACHÉ

COORDONNATRICE,
ADMINISTRATIVE
MEGAN PEREIRA

ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION

DIRECTEUR,
ÉVÉNEMENTS &
COMMUNICATIONS
JEFF FEENEY

GESTIONNAIRE DES
ÉVÉNEMENTS ET
PROGRAMMES
NATIONAUX
SARAH MAYER

CONSULTANT
EN MARKETING
LAWRENCE BASLAW

GESTIONNAIRE,
COMMUNICATIONS
ALEXANDRA PICHE

COORDONNATRICE,
HABILEMENT DE
L'ÉQUIPE NATIONALE
& ÉVÉNEMENTS
COURTNEY HATTIE

DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES

GESTIONNAIRE,
ÉVÉNEMENTS &
DÉVELOPPEMENT DU
SPORT - HAUT VOL
OLIVIER MORNEAU

GESTIONNAIRE DU
DÉVELOPPEMENT DES
CLUBS ET DES
ENTRAÎNEURS DE HP,
ET DU PROGRAMME
"WFB5"
TRACY BRADLEY

DIRECTEUR,
ALLIANCES
STRATÉGIQUES
SCOTT STEVENSON

GESTIONNAIRE DU
PROGRAMME DES
OFFICIELS, DES
POLITIQUES ET JEUX
DU CANADA
SARA TOTH

DIRECTRICE,
HP JUNIOR
*ANDRÉE POULIOT-
DESCHAMPS*

CONSULTANTE
EN HAUTE
PERFORMANCE
NANCY BRAWLEY

PERFORMANCE

DIRECTEUR,
HP SENIOR
LINO SOCCORO

COORDONNATRICE,
HP TECHNIQUE
RIM FAWAZ

DIRECTRICE DES
OPÉRATIONS
NATIONALES /
SYSTÈME
D'INSCRIPTION
IVONNE SHOUCAIR

INSTITUTS DE PLONGEON CANADIENS

MONTREAL
*AARON DZIVER
HUI TONG
YIHUA LI
DEVON BUTTERS*

TORONTO
*ANNA DACYSHYN
JOSÉ GUERRA*

CALGARY
*GILLES EMPOZ-
LACOTE*

SASKATOON
MARY CARROLL

VICTORIA
TOMMY MCLEOD

BIRMINGHAM 2022

commonwealth
games



**WE FLY
PLUS HAUT**



DIVING PLONGEON CANADA

RÈGLEMENT N° 6

RÈGLEMENT TOUCHANT DE MANIÈRE GÉNÉRALE LA CONDUITE DES DÉBATS ET DES AFFAIRES DE LA CORPORATION

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

1.1 Dans le présent règlement et dans tous les autres règlements et résolutions de la corporation, à moins qu'il ne soit spécifié autrement, il faut lire ce qui suit :

- (a) le singulier comprend le pluriel ;
- (b) le masculin comprend tous les sexes ;
- (c) «Loi» désigne la Loi canadienne des organisations à but non lucratif, SC 2009, c.23, y compris les règlements pris en vertu de la Loi, ainsi que les lois ou les règlements qui peuvent être substitués, telle que modifiée de temps à autre;
- (d) « Articles » désigne l'article de prorogation traité de la Corporation;
- (e) «Vérificateur» désigne un comptable public, tel que défini dans la Loi, nommé par les membres par voie de résolution ordinaire lors de la réunion annuelle pour vérifier les livres, comptes et registres de la Corporation pour un rapport aux membres à la prochaine assemblée annuelle ;
- (f) « Conseil » signifie le Conseil d'administration de la Corporation;
- (g) «Jours» signifie le total des jours que ceux-ci soient des jours ouvrables ou non ouvrables;
- (h) « Administrateur » signifie un administrateur du Conseil ;
- (i) « Corporation » signifie Diving Plongeon Canada
- (j) «Les documents » englobent actes (contrats), hypothèques, charges, transferts, cessions et affectations de propriété, en biens immeubles ou personnels, en biens immobiliers ou meubles, ententes, libérations, reçus et acquittements pour le paiement d'argent ou autres obligations, transmission, transferts et affectations d'actions, obligations, titres ou autres garanties et toute preuve écrite ;
- (k) « Membres » auront le sens qui a été énoncé dans l'article 3 ;
- (l) « Comité de nomination » signifie le comité nommé par le Conseil, tel que le décret de manière plus particulière l'article 9.2.
- (m) «Agent» désigne un individu élu ou nommé pour servir de direction de la Corporation en vertu de ces règlements;
- (n) « Résolution ordinaire» désigne une résolution adoptée par la majorité des suffrages exprimés sur la résolution;

- (o) « Adhérent » signifie une personne qui est engagée dans des activités qui sont fournies, parrainées, soutenues, sanctionnées ou reconnues par la corporation ou ses membres. Les « Adhérents » comprennent les plongeurs récréatifs et compétitifs, les membres des équipes nationales, les entraîneurs, les officiels, les administrateurs et les bénévoles qui siègent aux exécutifs, comités et conseils d'administration des clubs de plongeon, les membres et la corporation. Les « Adhérents » peuvent payer des frais de programme pour services rendus, mais ne sont pas membres de la corporation.
 - (p) «Résolution spéciale» désigne une résolution adoptée par une majorité d'au moins les deux tiers des suffrages exprimés sur cette résolution.
- 1.2 Les en-têtes utilisés dans les règlements de la corporation ne sont là qu'aux fins de référence et ne doivent aucunement affecter l'explication ou l'interprétation de ces règlements.
- 1.3 À l'exception de ce qui est prévu dans la loi, le Conseil aura l'autorité d'interpréter toutes dispositions de ces règlements qui sont ambiguës ou imprécises.
- 1.4 Ces règlements ont été rédigés en anglais et le texte officiel français est une traduction. Dans le cas d'interprétations contradictoires, la version anglaise prévaudra.

ARTICLE 2 BUREAU NATIONAL

- 2.1 Le bureau national de la corporation sera situé dans la province de l'Ontario, et à un tel endroit que détermineront les administrateurs de la corporation de temps à autre.

ARTICLE 3 MEMBRES

- 3.1 Membres – La corporation disposera de deux catégories de membres: Sections provinciales (définie comme une province ou un territoire du Canada qui a au moins un club de plongeon actif) et Comités (définis comme, et limité aux comités dûment constitués par la corporation : Comité des athlètes, Comité des entraîneurs et Comité des officiels). Chaque membre désignera un délégué pour représenter le membre aux réunions des membres. La qualité de membre ne peut être transférée.
- 3.2 Membre en règle – Un membre qui est une section provinciale sera considéré comme un membre en règle sur paiement des cotisations à la corporation conformément à l'article 3.3, et n'étant pas assujetti à une enquête ou mesure disciplinaire de la part de la corporation.

- 3.3 Cotisations – Les membres du Conseil peuvent de temps à autre fixer les cotisations et frais d'inscription au montant qu'ils jugeront appropriés; pourvu, cependant, que tout changement soit porté devant les membres à la prochaine assemblée des membres et qu'un avis touchant ce changement soit envoyé aux membres. Toute action des membres du Conseil dans le contexte de ce qui précède, à moins qu'elle ne soit rejetée lors d'une telle rencontre des membres, se poursuivra et sera valide, mais les membres lors d'une telle rencontre peuvent varier les actions du Conseil tel qu'il aura été déterminé par la majorité des membres présents.
- 3.4 Frais d'inscription – Le Conseil peut quand nécessaire établir des frais d'inscription dans les montants qu'il jugera souhaitable et peut à cette fin établir différentes catégories de « Adhérents » avec des frais différents.
- 3.5 Résiliation du travail en qualité de membre
- a) Un membre peut démissionner de la corporation en remettant un avis écrit de son intention de donner sa démission ; un membre ne peut pas toutefois donner sa démission s'il est sujet à une enquête ou action disciplinaire menée par la corporation.
 - b) Un membre peut être suspendu de la corporation sous l'autorité de l'article 3.3 pour ne pas s'être acquitté de ses cotisations. Si les cotisations ne sont pas payées pour une autre période de 120 jours à la suite de la suspension, le membre peut être expulsé de la corporation.
 - c) Nonobstant son expulsion à titre de membre, un ancien membre demeure responsable par suite de tout avis de paiement institué en vertu de l'autorité de l'article 3.3, avant la résiliation de sa qualité de membre.
 - d) En plus de la suspension ou de l'expulsion faute d'avoir acquitté ses cotisations, un membre peut être suspendu ou exclu de la corporation conformément aux politiques et procédures de la corporation en ce qui touche la discipline des membres.
 - e) Un membre d'une section provinciale cessera d'être membre à la dissolution ou la fermeture de l'entreprise.

ARTICLE 4

RÉUNIONS DES MEMBRES

- 4.1 Types de réunions – Les réunions des membres comprendront les réunions annuelles et spéciales. La Corporation tiendra des réunions des membres à la date, l'heure et à l'endroit déterminé par le conseil d'administration.
- 4.2 Date de la réunion – L'assemblée annuelle aura lieu dans les 15 mois de la dernière assemblée annuelle, mais au plus tard six mois après la fin de l'exercice précédent de la Corporation.
- 4.3 Convocation de la réunion – Une réunion spéciale des membres peut être convoquée à tout moment par le président, ou à la demande écrite des membres détenant au moins cinq pour cent des votes de l'ensemble des membres. Le Conseil convoque une réunion spéciale réquisitionnée, conformément à la Loi. L'ordre du jour de la réunion spéciale sera limité à l'objet pour lequel la réunion a été dûment convoquée.
- 4.4 Format de la réunion – Une réunion des membres peut être tenue par voie de téléphone, un moyen de communication électronique ou autre communication qui permet à tous les participants de communiquer adéquatement entre eux au cours de la réunion, si la Corporation met à disposition un tel moyen de communication. Tout membre ayant droit de vote à une assemblée des membres peut participer à la réunion au moyen du téléphone, un moyen de communication électronique ou autre qui permet à tous les participants de communiquer adéquatement entre eux au cours de la réunion, si la Corporation met à disposition un tel moyen de communication. Une personne participant ainsi à une réunion est réputée être présente à la réunion.
- 4.5 Avis – L'avis comprendra l'heure et le lieu de la réunion, l'ordre du jour proposé, l'information raisonnable de permettre aux Membres de prendre des décisions éclairées, et sera donné à chaque membre par les moyens suivants:
 - (a) Par la poste, par messager ou remise en mains propres à chaque membre ayant droit de vote à l'assemblée, au moins 30 jours avant la date de la réunion; ou
 - (b) Par téléphone, un moyen de communication électronique ou autre à chaque membre ayant droit de vote à l'assemblée, au moins 21 jours avant la date de la tenue de la réunion.
- 4.6 Qui peut assister – Les personnes ayant droit d'assister à une assemblée des membres sont les représentants désignés des membres, les administrateurs, le vérificateur, les « Adhérents » et les autres personnes qui ont droit ou qui sont requises en vertu des dispositions de la loi d'assisted à la réunion. Toute autre personne peut être admise que sur l'invitation du

président de l'assemblée ou par voie de résolution ordinaire des membres présents à la réunion.

- 4.7 **Ajournement de la réunion** – Les réunions des membres peuvent être ajournées à tout moment et à l'endroit déterminé par le conseil d'administration et telles affaires peuvent être traitées à cette assemblée ajournée comme aurait pu être traitée à la réunion initiale à partir de laquelle l'ajournement a eu lieu. Aucun avis ne sera exigé pour tout ajournement de l'assemblée.
- 4.8 **Quorum** – Le quorum pour une assemblée des membres sera les membres qui détiennent la majorité des votes des membres. Si le quorum est atteint au début de la réunion, mais que par la suite des membres partent de la réunion de telle sorte que le quorum est perdu, la réunion est néanmoins une réunion valide et peut continuer.
- 4.9 **Répartition des Votes** – Chaque membre qui est une section provinciale dispose d'un vote aux assemblées des membres, qui sera exercé par son délégué. Chaque membre qui est un comité dispose de trois votes aux assemblées des membres, qui seront exercés par son délégué ou ses délégués.
- 4.10 **Vote à main levée** – Lors de toutes les rencontres des membres de la corporation, chaque question sera déterminée par un vote à main levée à moins qu'il ne soit demandé autrement par le règlement de la corporation ou à moins qu'un vote secret n'ait été requis et accordé. Chaque fois qu'un vote à main levé a été pris sur une question, une déclaration par le président indiquant qu'une résolution a été adoptée ou défaite par une majorité particulière et une inscription à cet effet dans le procès-verbal de la corporation constitue une preuve concluante de cette réalité sans preuve du nombre ou de la proportion des votes en faveur ou contre une proposition.
- 4.11 **Vote secret** – Tout membre peut demander que tout vote soit tenu par scrutin secret et si une personne appuie la demande, le respect de cette demande se fera sans autre avis.
- 4.12 **Résolutions par écrit** – Une résolution par écrit, signée par tous les membres ayant droit de vote sur cette résolution lors de l'assemblée des membres, est aussi valide que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée des membres. Des signatures en facsimilé seront satisfaisantes aux fins de l'exécution de toute résolution de ce genre faite par écrit.
- 4.13 **Procurations** – Un membre peut, au moyen d'une procuration par écrit, nommer un mandataire pour assister et agir lors d'une réunion particulière des membres, de la manière et dans la mesure décrite dans la procuration. Le détenteur de la procuration doit être un « Adhérent » de la corporation. Aucune personne ne peut représenter par procuration plus d'un membre.

ARTICLE 5 CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 5.1 Nombre – Les biens et les affaires de la corporation seront gérés par un Conseil d'administration composé d'un minimum de quatre membres et d'un maximum de neuf membres.
- 5.2 Pouvoir – Sauf s'il est indiqué autrement dans la loi ou dans les règlements, le Conseil contient tous les pouvoirs de la corporation, incluant celui de déléguer n'importe lequel ou tous ses pouvoirs, fonctions et autorités. Plus spécifiquement, le Conseil doit :
- (a) Approuver la vision, la mission, les valeurs et les orientations stratégiques de la Corporation;
 - (b) Approuver les politiques, les procédures et les règles afin d'offrir des programmes et services de la Corporation, y compris les politiques relatives à la discipline des membres et des « Adhérents » et à la gestion des conflits au sein de la Corporation;
 - (c) Assurer la continuité de la Corporation en veillant à sa santé financière;
 - (d) Embaucher les personnes qu'il juge nécessaires à la bonne marche des travaux de la Corporation.
 - (e) Assurer des relations positives avec les parties prenantes; et
 - (f) Effectuer toute autre tâche de temps en temps qui peut être dans le meilleur intérêt de la Corporation.
- 5.3 Qualifications – Toute personne âgée de 18 ans ou plus, qui a le pouvoir légal de contracter, qui est un résident du Canada, qui est un « Adhérent » de la Corporation, qui n'a pas été déclarée incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays, qui n'a pas le statut de failli, et qui satisfait aux exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne l'éligibilité à siéger comme administrateur d'un organisme de bienfaisance enregistré peut être candidat à l'élection à titre d'administrateur.
- 5.4 Mandat – Lors de la première rencontre des membres dès la réception d'un certificat de prorogation de Corporations Canada, une majorité d'administrateurs seront élus pour une période de deux ans et 2 administrateurs seront élus pour une période d'un an de sorte que les élections subséquentes au sein du Conseil soient échelonnées. Par la suite, les administrateurs seront élus pour une période de 2 ans.

- 5.5 **Libération du poste** – Le poste d'un administrateur sera automatiquement libéré si :
- a) l'administrateur ne maintient pas les conditions prévues à l'article 5.3;
 - b) l'administrateur cesse d'être un « Adhérent » en règle de la corporation ;
 - c) l'administrateur est chargé de toute infraction criminelle relative au poste ;
 - d) l'administrateur, sans raison valable, n'assiste pas à trois réunions consécutives du Conseil;
 - e) l'administrateur décède.
- 5.6 **Destitution de ses fonctions** – Un administrateur peut être retiré de ses fonctions par suite d'une résolution ordinaire lors d'une assemblée des membres pourvu que l'administrateur ait reçu un avis à cet effet et ait eu l'occasion d'être présent et de pouvoir être entendu dans le cadre de cette rencontre.
- 5.7 **Pourvoir à un poste vacant** – Pour toute vacance au sein du Conseil, le Conseil par vote majoritaire, peut, par nomination, pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée annuelle, pourvu que la personne ainsi nommée satisfasse aux exigences énoncées à l'article 5.3. Un administrateur ainsi nommé sera admissible pour fin de réélection au sein du Conseil lors de la prochaine élection pour la suite du mandat de la personne ainsi libérée du poste.
- 5.8 **Élection** – Les nominations au sein du Conseil seront annoncées aux membres par le Comité de nomination, et cette information sera diffusée 30 jours avant l'assemblée générale annuelle. Advenant qu'il y ait plus de personnes en nomination que de postes disponibles, des bulletins de vote seront remis aux membres pour une élection par voie de scrutin.
- 5.9 **Indemnisation des administrateurs** – La corporation indemnise à même les fonds de la corporation chaque administrateur et agent et les tiendra à couvert de toute réclamation, demande ou action, ou tous coûts pouvant survenir ou être encourus par le fait d'occuper ce poste ou de remplir les fonctions d'un administrateur ou d'un agent. La corporation n'indemnisera aucun administrateur ou agent pour actes de fraude, de malhonnêteté ou de mauvaise foi.

ARTICLE 6 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 6.1 **Avis** – Les réunions des membres du Conseil d'administration peuvent se tenir à n'importe quel moment ou emplacement que déterminera le Conseil pourvu qu'un avis écrit soit remis 48 heures avant la tenue d'une telle rencontre, autrement que par courrier, à chaque administrateur. Un avis par courrier sera envoyé au moins 14 jours avant la tenue de la rencontre. Aucun avis officiel de réunion n'est nécessaire si tous les administrateurs sont présents ou si les administrateurs absents ont consenti à ce que la réunion se tienne sans avis et en leur absence.

- 6.2 Réunions par téléphone – Si tous les administrateurs de la corporation consentent de manière générale ou dans le cadre d'une réunion en particulier, un administrateur peut participer à une réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil par le biais d'une téléconférence ou toutes autres modalités de communication de sorte à permettre à toutes les personnes présentes à la réunion de participer à la réunion et de bien comprendre les propos des autres participants, et un administrateur participant à une telle réunion par le biais d'une telle disposition sera réputé être présent à la rencontre.
- 6.3 Première réunion des administrateurs nouvellement élus – Quand les administrateurs sont élus lors d'une assemblée générale (ou, dans le cas d'un administrateur nommé pour pourvoir à un poste vacant au sein du Conseil, lors d'une rencontre du Conseil), aucun avis de la tenue de la première réunion suivant l'élection ou la nomination ne sera requis pour les nouveaux administrateurs élus ou nommés afin de constituer légalement la réunion, pourvu qu'il y ait quorum au niveau des administrateurs.
- 6.4 Quorum – Une majorité d'administrateurs formera un quorum aux fins de transaction des affaires. Un tel quorum des administrateurs présents sera compétent pour entreprendre et exécuter toutes actions dont il sera chargé d'entreprendre ou d'exécuter lors d'une telle réunion.
- 6.5 Résolution écrite – Une résolution par écrit, signée par tous les administrateurs ayant droit de vote sur cette résolution, est aussi valide que si elle avait été acceptée dans une réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil. Les signatures en fac-similé seront satisfaisantes pour les besoins d'exécuter par écrit n'importe quelle résolution de ce genre.

ARTICLE 7 AGENTS

- 7.1 Agents – Les agents de la corporation comprendront le président et n'importe quels autres agents que le Conseil déterminera par résolution quand nécessaire. N'importe quels deux postes peuvent être remplis par la même personne. Le président sera l'administrateur de la corporation, mais aucun autre agent n'est tenu d'être administrateur.
- 7.2 Nomination – Les agents de la corporation seront nommés par résolution du Conseil à la première réunion du Conseil à la suite de chaque assemblée annuelle des membres au cours de laquelle le Conseil est élu.
- 7.3 Mandat – Les agents de la corporation auront un mandat d'une (1) année à compter de la date de nomination jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés. Les agents seront assujettis à un renvoi par résolution du Conseil à n'importe quel moment. Si la personne est autrement compétente, il n'existe aucune limite de temps quant au nombre de mandats pour un agent.

- 7.4 Rémunération des agents – Les agents n'auront droit à aucune rémunération dans leur capacité d'agent, mais ils auront droit aux indemnités de déplacement ou autres dépenses encourues dûment dans la conduite des affaires de la corporation, ou lorsqu'ils assistent à des réunions de la corporation. Tout agent qui est un véritable employé de la corporation peut recevoir une rémunération pour les services rendus par lui à titre d'employé.

ARTICLE 8 FONCTIONS DES AGENTS

- 8.1 Président – Le président présidera toutes les réunions de la corporation et du Conseil. Le président agira à titre de président et porte-parole pour le Conseil et l'organisme. Le président s'assurera que tous les ordres et toutes les résolutions du Conseil sont mis en œuvre et que toutes les rencontres sont menées conformément à la procédure établie. Le président peut déléguer l'une ou l'autre de ses fonctions.
- 8.2 Autres agents – Tous autres agents nommés par le Conseil accompliront les fonctions qui seront prescrites par les membres du Conseil.

ARTICLE 9 COMITÉS DU CONSEIL

- 9.1 Le Conseil peut constituer de tels comités afin d'aider à la réalisation des responsabilités, s'il le juge nécessaire. Ces comités seront composés de personnes nommées par le Conseil, qu'ils soient membres du Conseil ou non, et les fonctions de ces comités seront celles que désignera, de temps en temps, le Conseil.
- 9.2 Comité de nomination – Le Conseil formera un comité de nomination comprenant au moins un représentant de chaque groupe: Sections provinciales, athlètes, entraîneurs et officiels. Les fonctions du comité de nomination seront énoncées dans le mandat qui sera établi de temps en temps par le Conseil. Habituellement, ces fonctions comprennent les nominations d'une liste complète de candidats pour les élections au sein du Conseil lors de chaque assemblée générale annuelle.
- 9.3 Rémunération des membres du comité – Le Conseil déterminera la rémunération, s'il y a lieu, qui devrait être versée à tout membre d'un comité du Conseil.
- 9.4 Renvoi des membres du comité du Conseil – Tout membre de comité peut être retiré par vote majoritaire du Conseil.

ARTICLE 10

SIGNATURE DES DOCUMENTS

- 10.1 Chèques, traites, notes, etc. – Tout chèque, traite ou mandat de paiement et toutes les notes, acceptations et effets de change seront signés par les dits agents ou administrateurs, et selon des modalités prescrites de temps à autre par le Conseil.
- 10.2 Signature des documents – Les contrats, documents et tout acte instrumentaire exigeant la signature de la corporation seront signés par n'importe quels deux administrateurs, et tous contrats, documents et actes instrumentaires écrits ou signés engageront la responsabilité de la corporation sans autre autorisation additionnelle ou formalité. Le Conseil aura le pouvoir, quand nécessaire, par résolution, de nommer toute personne ou toutes personnes au nom de la corporation pour signer les contrats, documents et actes instrumentaires spécifiques. Le sceau de la corporation peut, lorsque cela est requis, être apposé aux contrats, documents et actes instrumentaires et signé tel que précité ou par toute personne ou toutes personnes nommées par résolution du Conseil.
- 10.3 Grands livres et dossiers – Le Conseil verra à ce que tous les grands livres et dossiers nécessaires requis par les règlements de la corporation ou tout statut applicable soient tenus à jour régulièrement et adéquatement.

ARTICLE 11

L'EXERCICE FINANCIER

L'exercice (financier) de la corporation sera déterminé par le Conseil.

ARTICLE 12

VÉRIFICATEURS

Les membres devront, lors de chaque réunion annuelle, nommer un vérificateur pour vérifier les comptes de la corporation aux fins de rapport aux membres lors de l'assemblée annuelle suivante. Le vérificateur sera en poste jusqu'à la prochaine réunion annuelle pourvu que le Conseil puisse pourvoir à tout poste temporaire vacant au bureau du vérificateur.

ARTICLE 13

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Conformément à la loi, un administrateur, un agent ou un membre d'un comité qui a un intérêt, ou qui peut être perçu comme ayant un intérêt dans un contrat ou une transaction avec la Corporation se conformera à la Loi et à la politique relative au conflit d'intérêts de la Corporation, et manifestera pleinement et rapidement la nature et l'étendue de cet intérêt pour le conseil ou le comité. Selon le cas, cette personne s'abstiendra de voter ou de parler dans le débat sur un tel contrat ou transaction; s'abstiendra d'influencer la décision sur un

tel contrat ou transaction; et, autrement, se conformera aux exigences de la Loi relatives au conflit d'intérêts.

ARTICLE 14 MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS

- 14.1 Sauf pour les éléments énoncés à l'article 15, ces règlements peuvent être modifiés ou abrogés par une résolution ordinaire des administrateurs lors d'une réunion du conseil d'administration. Les administrateurs soumettront la modification ou l'abrogation de Règlement aux membres à la prochaine assemblée des membres, et les membres peuvent, par résolution ordinaire, confirmer, rejeter ou modifier le Règlement, la modification ou l'abrogation. Le Règlement, la modification ou l'abrogation est effective à partir de la date de la résolution des administrateurs. Si le Règlement, la modification ou l'abrogation est confirmé, ou confirmé telle que modifiée, par les membres, il demeure efficace dans la forme sous laquelle il a été confirmé. Le Règlement, la modification ou l'abrogation cesse d'avoir effet s'il n'est pas soumis aux membres comme décrit, ou s'il est rejeté par les membres.

ARTICLE 15 MODIFICATIONS FONDAMENTALES

Conformément à la loi, une résolution spéciale des membres est nécessaire pour apporter les modifications fondamentales suivantes aux articles ou règlements de la Corporation:

- (a) Changer le nom de la Corporation;
- (b) Changer la province où le siège social de la Corporation est situé;
- (c) Ajouter, modifier ou supprimer toute restriction sur les activités que la société peut exercer;
- (d) Créer une nouvelle classe ou un groupe de membres;
- (e) Modifier les conditions requises pour être un membre;
- (f) Changer la désignation d'une catégorie ou un groupe de membres ou ajouter, modifier ou supprimer tous droits et conditions d'une telle classe ou d'un groupe;
- (g) Scinder une catégorie ou un groupe de membres en deux ou plusieurs classes ou groupes et fixer les droits et conditions de chaque catégorie ou groupe;
- (h) Ajouter, modifier ou supprimer une disposition concernant le transfert des adhésions;
- (i) Augmenter ou diminuer le nombre de, ou le nombre minimal ou maximal d'administrateurs;
- (j) Changer l'énoncé de l'objectif de la Corporation;
- (k) Modifier l'instruction concernant la distribution de reliquat de ses biens après le règlement de ses dettes de la Corporation;
- (l) Changer la façon de donner avis aux membres ayant le droit de voter à une assemblée de membres;

- (m) Changer le mode de scrutin par les membres qui ne sont pas présents à une assemblée des membres; ou
- (n) Ajouter, modifier ou supprimer toute autre disposition que la présente loi autorise à fixer dans les articles.

ARTICLE 16 AVIS

- 16.1 Dans ces règlements, un avis écrit signifie un avis qui est transmis par la poste, courrier, livraison personnelle, téléphone, service de communication électronique ou autre à l'adresse d'enregistrement de l'administrateur ou membre, selon le cas.
- 16.2 La date de l'avis sera la date à laquelle l'avis est remis en mains propres, un jour après la date à laquelle l'avis est livré par téléphone, moyen de communication électronique ou autre, deux jours après la date où l'avis est messager, ou cinq jours après la date où l'avis est envoyé par la poste.
- 16.3 L'oubli accidentel de donner avis à des membres, des agents, et des administrateurs ou la non-réception d'un tel avis par tout administrateur ou membre ou par le vérificateur de la corporation, ou toute erreur dans tout avis n'affectant aucunement sa substance n'invalidera aucune résolution adoptée ou toute autre décision prise lors de cette réunion.

ARTICLE 17 DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement a été approuvé par une résolution spéciale des membres de la Corporation à une assemblée des membres dûment convoquée, tenue le [date]. Ce règlement entrera en vigueur dès la réception d'un certificat de prorogation de Corporations Canada.

ARTICLE 18 ABROGATION DES RÈGLEMENTS EXISTANTS

Dès que le présent règlement prend effet, le règlement n° 5 de la corporation est abrogé pourvu qu'une telle abrogation du règlement n'affecte aucunement la validité de toute loi, droit, privilège, obligation ou responsabilité acquis ou encourus en vertu de la validité de tout contrat ou entente fait conformément à un tel règlement avant sa cassation.

DIVING PLONGEON CANADA

RÈGLEMENT N° 6 - RÉVISIONS RECOMMANDÉES

RÈGLEMENT TOUCHANT DE MANIÈRE GÉNÉRALE LA CONDUITE DES DÉBATS ET DES AFFAIRES DE LA CORPORATION

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

1.1 Dans le présent règlement et dans tous les autres règlements et résolutions de la corporation, à moins qu'il ne soit spécifié autrement, il faut lire ce qui suit :

- (a) le singulier comprend le pluriel et le masculin est utilisé pour alléger la lecture du texte ;
- ~~(b) le masculin comprend tous les sexes;~~
- ~~(c)~~ «Loi» désigne la Loi canadienne des organisations à but non lucratif, SC 2009, c.23, y compris les règlements pris en vertu de la Loi, ainsi que les lois ou les règlements qui peuvent être substitués, telle que modifiée de temps à autre;
- ~~(d)~~ «Articles» désigne l'article de prorogation retiré de la Corporation, tels que modifiés de temps à autre;
- ~~(e)~~ «VérificateurAuditeur» désigne un comptable publicexpert-comptable, tel que défini dans la Loi, nommé par les membres par voie de résolution ordinaire lors de ~~la réunion~~l'assemblée annuelle pour vérifier les livres, comptes et registres de la Corporation pour un rapport au conseil d'administration et une présentation aux membres à la prochaine assemblée annuelle ;
- ~~(f)~~ «Conseil» signifie le Conseil d'administration de la Corporation;
- ~~(g)~~ «Jours» signifie le total des jours, incluant les jours de la fin de semaine et les congés fériés que ceux-ci soient des jours ouvrables ou non ouvrables;
- ~~(h)~~ «Administrateur» signifie un administrateur membre du Conseil ;
- ~~(i)~~ «Corporation» signifie Diving Plongeon Canada
- ~~(j)~~ «Les d Documents» englobent les actes (contrats), hypothèques, charges, transferts, cessions et affectations de propriété, en biens immeubles ou personnels, en biens immobiliers ou meubles, ententes, libérations, reçus et acquittements pour le paiement d'argent ou autres obligations, transmission, transferts et affectations d'actions, obligations, titres ou autres garanties et toute preuve écrite ;
- ~~(k)~~ «Membres» auroant le sens qui a été énoncé dans à l'article 3 ;
- ~~(l)~~ «Comité des candidatures nomination» signifie le comité nommé établi par le Conseil, tel que le décrit de manière plus particulière à l'article 9.2.

- (m)(l) «Agent Dirigeant» désigne une individu personne élue ou nommée pour servir ~~de direction la fonction d'administration~~ de la Corporation en vertu de ces règlements;
- (n)(m) «Résolution ordinaire» désigne une résolution adoptée par la majorité des suffrages exprimés sur la résolution ~~ou consentie par tous les membres ayant droit de vote dans le cadre de la résolution particulière~~;
- (o)(n) «Adhérent Personne inscrite» signifie une personne qui est ~~engagée inscrite auprès de la Corporation ou l'un de ses membres pour participer à dans~~ des activités qui sont fournies, parrainées, soutenues, sanctionnées ou reconnues par la corporation ou ~~l'un de ses membres~~. Plus précisément, Les les «Adhérents personnes inscrites» comprennent les plongeurs récréatifs et compétitifs, les membres des équipes nationales, les entraîneurs, les officiels, les administrateurs et les bénévoles qui siègent ~~aux exécutifs à la direction exécutive, aux comités et aux conseils d'administration des clubs de plongeon, les membres et la corporation~~. Les «Adhérents personnes inscrites» peuvent payer des frais de programme pour ~~la prestation de services rendus~~, mais ne sont pas membres de la ~~corporation~~ Corporation.
- (o) «Résolution spéciale» désigne une résolution ~~soumise lors d'une réunion extraordinaire des membres dûment convoquée aux fins d'examen de la résolution et adoptée à la réunion, avec ou sans modification~~, par ~~une majorité d'au moins les deux tiers des suffrages exprimés sur cette résolution, ou consentie par chaque membre de la Corporation ayant droit de vote à une réunion des membres; et~~
- (p) «Comité permanent» : signifie le comité des athlètes, le comité des entraîneurs et le comité des officiels, dûment établis selon la section 9.1 des présentes. -

- 1.2 Les en-têtes utilisés dans les règlements de la corporation ne sont là qu'aux fins de référence et ne doivent aucunement affecter l'explication ou l'interprétation de ces règlements.
- 1.3 À l'exception de ce qui est prévu dans la loi, le Conseil aura l'autorité d'interpréter toutes dispositions de ces règlements qui sont ambiguës ou imprécises.
- 1.4 Ces règlements ont été rédigés en anglais et le texte officiel français est une traduction. Dans le cas d'interprétations contradictoires, la version anglaise prévaudra.

ARTICLE 2 BUREAU NATIONAL

- 2.1 Le bureau national de la corporation sera situé dans la province de l'Ontario, et à un tel endroit que ~~détermineront déterminera les administrateurs de la corporation le conseil d'administration de temps à autre à sa discrétion.~~

ARTICLE 3

MEMBRES

- 3.1 Membres – La corporation disposera de deux catégories de membres : Sections provinciales (définie comme une province ou un territoire du Canada qui a au moins un club de plongeon actif) et les trois comités permanents (définis comme, et limité aux comités dûment constitués par la corporation : Comité des athlètes, Comité des entraîneurs et Comité des officiels). Chaque membre désignera une personne déléguée pour le représenter le membre aux réunions des membres. La qualité de membre ne peut être transférée.
- 3.2 Membre en règle – Un membre qui est une section provinciale sera considéré comme un membre en règle sur paiement des cotisations à la corporation conformément à l'article 3.3, et n'étant pas assujetti à une enquête ou mesure disciplinaire de la part de la corporation.
- 3.3 Cotisations – Les membres du Conseil d'administration peuvent, de temps à autre, fixer les cotisations de ses membres et frais d'inscription au montant qu'ils jugeront appropriés; pourvu, cependant, que tout changement soit porté devant les membres à la prochaine assemblée des membres et qu'un avis touchant ce changement soit envoyé aux membres. Toute action des membres du Conseil dans le contexte de ce qui précède, à moins qu'elle ne soit rejetée lors d'une telle rencontre des membres, se poursuivra et sera valide, mais les membres lors d'une telle rencontre peuvent varier les actions du Conseil tel qu'il aura été déterminé par la majorité des membres présents.
- 3.4 Frais d'inscription – Le Conseil peut, de temps à autre, quand nécessaire établir des frais d'inscription dans les montants qu'il jugera souhaitable et peut à cette fin établir différentes catégories de «Adhérents personnes inscrites » avec des frais différents assorties de frais différents.
- 3.5 Résiliation du travail en qualité de l'adhésion d'une membre
- a) Un membre peut démissionner de la corporation en remettant un avis écrit de son intention de donner sa démission ; un membre ne peut pas toutefois donner sa démission s'il est sujet à une enquête ou action disciplinaire menée par la corporation.
 - b) Un membre peut être suspendu de la corporation sous l'autorité en vertu de l'article 3.3 pour ne pas s'être acquitté de ses cotisations. Si les cotisations ne sont pas payées demeurent impayées pour une autre période de 120 jours à la suite de la suspension, le membre peut être expulsé de la corporation.
 - c) Nonobstant son expulsion à titre de membre, un ancien membre demeure responsable par suite de tout avis de paiement institué en vertu de l'autorité de l'article 3.3, avant la résiliation de sa qualité de membre.

- d) En plus de la suspension ou de l'expulsion faute d'avoir acquitté ses cotisations, un membre peut être suspendu ou exclu de la corporation conformément aux politiques et procédures de la corporation en ce qui touche la discipline des membres.
- e) Un membre d'une qui est une section provinciale cessera d'être membre à la dissolution ou la fermeture de l'entreprise.

ARTICLE 4

RÉUNIONS DES MEMBRES

- 4.1 Types de réunions – Les réunions des membres comprendront les réunions_assemblées annuelles et spécialesréunions extraordinaires. La Corporation tiendra des réunions des membres à la date, l'heure et à l'endroit déterminé par le conseil d'administration.
- 4.2 Date de la réunion – L'assemblée annuelle aura lieu dans les 15 mois de suivant la dernière assemblée annuelle, mais au plus tard six mois après la fin de l'exercice fiscal précédent de la Corporation.
- 4.3 Convocation de la réunion – Une réunion spécialeextraordinaire des membres peut être convoquée à tout moment par le président, ou à la demande écrite des membres détenant au moins cinq pour cent des votes de l'ensemble des membres. Le Conseil convoque une réunion spécialeextraordinaire réquisitionnée, conformément à la Loi. L'ordre du jour de la réunion spécialeextraordinaire sera limité à l'objet pour lequel la réunion a été dûment convoquée.
- 4.4 Format de la réunion – Une réunion des membres peut être tenue par voie de téléphone, un moyen de communication électronique ou autre communication qui permet à tous les participants de communiquer adéquatement entre eux au cours de la réunion, si la Corporation met à disposition un tel moyen de communication. Tout membre ayant droit de vote à une assemblée des membres peut participer à la réunion au moyen du téléphone, un moyen de communication électronique ou autre qui permet à tous les participants de communiquer adéquatement entre eux au cours de la réunion, si la Corporation met à disposition un tel moyen de communication. Une personne participant ainsi à une réunion est réputée être présente à la réunion.
- 4.5 Avis – L'avis comprendra l'heure et le lieu de la réunion, l'ordre du jour proposé, l'information raisonnable de pour permettre aux Membres de prendre des décisions éclairées, et sera donnédistribué à chaque membre par les moyens suivants:
 - (a) Par la poste, par messager ou remise en mains propres à chaque membre ayant droit de vote à l'assembléela réunion, au moins 30 jours avant la date de la réunion; ou

(b) Par téléphone, un moyen de communication électronique ou autre à chaque membre ayant droit de vote à l'assemblée la réunion, au moins 21 jours avant la date de la tenue de la réunion.

- 4.6 Qui peut assister – Les personnes ayant droit d'assister à une assemblée des membres sont les représentants désignés des membres, les administrateurs, le vérificateur l'auditeur, les « personnes inscrites Adhérents » et les autres personnes qui ont droit ou qui sont requises en vertu des dispositions de la loi d'assister à la réunion. Toute Une autre personne peut être admise que sur l'invitation du de la personne qui préside la réunion de l'assemblée ou par voie de résolution ordinaire des membres présents à la réunion.
- 4.7 Ajournement de la réunion – Les réunions des membres peuvent être ajournées à tout moment et à l'endroit déterminé par le conseil d'administration et telles affaires peuvent être traitées à cette assemblée ajournée comme elles auraien t pu être traitées à la réunion initiale à partir de laquelle l'ajournement a eu lieu journée. Aucun avis ne sera exigé pour toute réunion ajournée ajournement de l'assemblée.
- 4.8 Quorum – Le quorum pour une assemblée réunion des membres sera le nombre des membres qui détiennent la majorité des votes des membres. Si le quorum est atteint au début de la réunion, mais que par la suite des membres partent de quittent la réunion de telle sorte que le quorum n'est pas plus atteint, la réunion est néanmoins une réunion valide et peut continuer.
- 4.9 Répartition des Votes-votes – Chaque membre qui est une section provinciale dispose d'un vote aux assemblées-réunions des membres, qui sera exercé par son délégué. Chaque membre qui est un comité permanent dispose de trois votes aux assemblées-réunions des membres, qui seront exercés par son délégué ou ses délégués.
- 4.10 Vote à main levée – Lors de toutes les rencontres-réunions des membres de la corporation, chaque question sera déterminée par un vote à main levée à moins qu'il ne soit demandé autrement par le règlement de la corporation ou à moins qu'un vote secret n'ait été requis et accordé. Chaque fois qu'un vote à main levé a été pris sur une question, une déclaration par le président indiquant qu'une résolution a été adoptée ou défaite par une majorité particulière et une inscription à cet effet dans le procès-verbal de la corporation constitue une preuve concluante de cette réalité sans preuve du nombre ou de la proportion des votes en faveur ou contre une proposition.
- 4.11 Vote secret – Tout membre peut demander que tout vote soit tenu par scrutin secret et si une personne appuie la demande, le respect de cette demande se fera sans autre avis.
- 4.12 Résolutions par écrit – Une résolution par écrit, signée par tous les membres ayant droit de vote sur cette résolution lors de l'assemblée d'une réunion des membres, est aussi valide que

si elle avait été adoptée lors d'une assemblée des membres. Des signatures ~~en facsimilé électroniques~~ seront satisfaisantes aux fins de ~~l'exécution la signature~~ de toute résolution de ce genre faite par écrit.

- 4.13 Procurations - Un membre peut, au moyen d'une procuration par écrit, nommer un mandataire pour assister et agir lors d'une réunion particulière des membres, de la manière et dans la mesure décrite dans la procuration. Le détenteur de la procuration doit être une ~~personne inscrite~~ «~~Adhérent~~»~~à~~uprès de la corporation. Aucune personne ne peut représenter ~~par procuration~~ plus d'un membre par procuration.

ARTICLE 5 CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 5.1 Nombre - Les biens et les affaires de la corporation seront gérés par un Conseil d'administration composé d'un minimum de quatre membres et d'un maximum de neuf membres. ~~Le conseil peut fixer le nombre d'administrateurs selon le nombre maximal et minimal d'administrateurs établi dans les articles.~~
- 5.2 Pouvoir - Sauf s'il est indiqué autrement dans la loi ou dans les règlements, le Conseil ~~contient~~ détient tous les pouvoirs de la corporation, incluant celui de déléguer n'importe lequel ou tous ses pouvoirs, fonctions et autorités. Plus ~~spécifiquement, particulièrement et sans limitation,~~ le Conseil doit :
- Approuver la vision, la mission, les valeurs et les orientations stratégiques de la Corporation;
 - Approuver les politiques, les procédures et les règles afin d'offrir des programmes et services de la Corporation, y compris les politiques relatives à la discipline des membres et des «~~Adhérents~~»personnes inscrites et à la gestion des conflits au sein de la Corporation;
 - Assurer la continuité de la Corporation en veillant à sa santé financière;
 - Embaucher les personnes qu'il juge nécessaires à la bonne marche des travaux de la Corporation.
 - Assurer des relations positives avec les parties prenantes; et
 - Effectuer toute autre tâche de temps en temps qui peut être dans le meilleur intérêt de la Corporation.
- 5.3 Qualifications - Toute personne âgée de 18 ans ou plus, qui a le pouvoir légal de contracter, qui est ~~un~~-résidente du Canada, qui est une «~~Adhérent~~»personne inscrite ~~à~~uprès de la Corporation, qui n'a pas été déclarée incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays, qui n'a pas le statut de failli, et qui satisfait aux exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne ~~l'éligibilité l'admissibilité~~ à siéger comme administrateur d'un organisme de bienfaisance enregistré peut être candidate à l'élection à titre d'administrateur.

- 5.4 Mandat - ~~Sauf pour combler un poste vacant selon la section 5.7, chaque administrateur sera élu pour un mandat de deux ans, de manière échelonnée. Lors de la première rencontre des membres dès la réception d'un certificat de prorogation de Corporations Canada, une majorité d'administrateurs seront élus pour une période de deux ans et 2 administrateurs seront élus pour une période d'un an de sorte que les élections subséquentes au sein du Conseil soient échelonnées. Par la suite, les administrateurs seront élus pour une période de 2 ans.~~
- 5.5 Liberation du poste – Le poste d'un administrateur sera automatiquement libéré si :
- a) l'administrateur ne maintient pas les conditions prévues à l'article 5.3;
 - b) l'administrateur cesse d'être un ~~e «Adhérent»~~ personne inscrite en règle auprès de la corporation ;
 - c) l'administrateur est chargé de toute infraction criminelle relative au poste ;
 - d) l'administrateur, sans raison valable, n'assiste pas à trois réunions consécutives du Conseil;
 - e) l'administrateur décède.
- 5.6 Destitution de ses fonctions – Un administrateur peut être retiré de ses fonctions par suite d'une résolution ordinaire lors d'une ~~assemblée réunion~~ des membres pourvu que l'administrateur ait reçu un avis à cet effet et ait ~~eu~~ l'occasion d'être présent et de pouvoir être entendu dans le cadre de cette rencontre.
- 5.7 Pourvoir à un poste vacant – Pour toute vacance au sein du Conseil, le Conseil par vote majoritaire, peut ~~nommer un nouvel administrateur pour combler, par nomination, pourvoir au~~ le poste vacant ~~jusqu'à la prochaine assemblée annuelle pour la durée restante du mandat de l'administrateur sortant~~, pourvu que la personne ainsi nommée satisfasse aux exigences énoncées à l'article 5.3. ~~Un administrateur ainsi nommé sera admissible pour fin de réélection au sein du Conseil lors de la prochaine élection pour la suite du mandat de la personne ainsi libérée du poste.~~
- 5.8 Election – Les nominations au sein du Conseil seront annoncées aux membres par le Comité des ~~candidatures nomination~~, et cette information sera diffusée 30 jours avant l'assemblée ~~générale~~ annuelle. Advenant qu'il y ait plus de personnes ~~en nomination~~ candidates que de postes disponibles, des bulletins de vote seront remis aux membres pour une élection par voie de scrutin.
- 5.9 Indemnisation des administrateurs – La corporation indemnise à même les fonds de la corporation chaque administrateur et ~~agent dirigeant et les tiendra à couvert de contre~~ toute réclamation, demande ou action, ou tous coûts pouvant survenir ou être encourus par le fait d'occuper ce poste ou de remplir les fonctions d'~~un~~ administrateur ou ~~d'un agent de dirigeant~~. La corporation n'indemnisera aucun administrateur, ~~ou agent dirigeant ou toute autre personne~~ pour actes de fraude, de malhonnêteté ou de mauvaise foi.

ARTICLE 6

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 6.1 Avis – Les réunions des membres du Conseil ~~d'administration~~ peuvent se tenir à n'importe quel moment ou emplacement que déterminera le Conseil. ~~À moins que tous les administrateurs n'y renoncent, pourvu qu'un avis écrit soit d'au moins remis 48 heures doit être remis à tous les administrateurs avant la tenue d'une telle rencontre, autrement que par courrier, à chaque administrateur. Un avis par courrier sera envoyé au moins 14 jours avant la tenue de la rencontre.~~ Aucun avis officiel de réunion n'est nécessaire si tous les administrateurs sont présents ou si les administrateurs absents ont consenti à ce que la réunion se tienne sans avis et en leur absence.
- 6.2 Réunions par téléphone à distance – Si tous les administrateurs ~~de la corporation~~ consentent de manière générale ou dans le cadre d'une réunion en particulier, un administrateur peut participer électroniquement à une réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil par le biais d'une téléconférence ou toutes autres modalités de communication de sorte à permettre à toutes les personnes présentes à la réunion de participer à la réunion et de bien comprendre entendre les propos des autres participants. ~~et un~~ Un administrateur participant à une telle réunion par le biais d'une telle disposition sera réputé être présent à la rencontre.
- 6.3 Première réunion des administrateurs nouvellement élus – Quand les administrateurs sont élus lors d'une assemblée générale annuelle (ou, dans le cas d'un administrateur nommé pour pourvoir à un poste vacant au sein du Conseil, lors d'une rencontre du Conseil), aucun avis de la tenue de la première réunion suivant l'élection ou la nomination ne sera requis pour les nouveaux administrateurs élus ou nommés afin de constituer légalement la réunion, pourvu qu'il y ait quorum au niveau des administrateurs.
- 6.4 Quorum – Une majorité d'administrateurs formera un quorum aux fins ~~de transaction de la conduite~~ des affaires. Un tel quorum des administrateurs présents ~~sera compétent pour aura la compétence d'entreprendre et d'exécuter toutes actions dont il sera chargé d'entreprendre ou d'exécuter~~ lors d'une telle réunion.
- 6.5 Résolutions écrites – Une résolution par écrit, signée par tous les administrateurs ayant droit de vote sur cette résolution, est aussi valide que si elle avait été acceptée adoptée dans une réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil. Les signatures ~~en fac-similé numériques ou électroniques~~ seront satisfaisantes ~~pour les besoins d'exécuter par écrit aux fins de la signature de~~ n'importe quelle résolution de ce genre.

ARTICLE 7

AGENTS DIRIGEANTS

- 7.1 Agents Dirigeants – Les agents dirigeants de la corporation comprendront le président et n'importe quels autres agents dirigeants que le Conseil déterminera par résolution quand de temps à autre nécessaire. N'importe quels deux postes peuvent être remplis par la même personne. Le président sera doit être un administrateur de la corporation, mais aucun autre agent mandataire n'est tenu d'être administrateur.
- 7.2 Nomination – Les agents dirigeants de la corporation seront nommés par résolution du Conseil à la première réunion du Conseil à la suite suivant chaque assemblée annuelle des membres au cours de laquelle le Conseil est élu.
- 7.3 Mandat – Les agents dirigeants de la corporation auront un mandat d'une (1) année à compter de la date de nomination jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés. Les agents dirigeants seront assujettis à un renvoi par résolution ordinaire du Conseil à n'importe quel moment. Si la personne est autrement compétente, il n'existe aucune limite de temps quant au nombre de mandats pour un dirigeant agent.
- 7.4 Rémunération des agents dirigeants – Les agents dirigeants n'auront droit à aucune rémunération dans leur cette capacité d'agent, mais ils auront droit aux indemnités de déplacement ou autres dépenses encourues dûment dans la conduite des affaires de la corporation, ou lorsqu'ils assistent à des réunions de la corporation. Tout agent dirigeant qui est un véritable employé de la corporation peut recevoir une rémunération pour les services rendus par lui à titre d'employé.

ARTICLE 8 FONCTIONS DES AGENTS OBLIGATIONS DES DIRIGEANTS

- 8.1 Président – Le président présidera toutes les réunions de la corporation et du Conseil. Le président agira à titre de président et porte-parole pour le Conseil et de l'organisme. Le président s'assurera que tous les ordres et toutes les résolutions du Conseil sont mis en œuvre et que toutes les rencontres sont menées conformément à la procédure établie. Le président peut déléguer l'une ou l'autre de ses fonctions.
- 8.2 Autres agents dirigeants – Tous les autres agents dirigeants nommés par le Conseil accompliront les fonctions qui seront prescrites par les membres du Conseil.

ARTICLE 9 COMITÉS DU CONSEIL

- 9.1 Nomination de comités permanents et spéciaux : Le conseil établira trois comités permanents, notamment : un comité des athlètes, un comité des officiels et un comité des entraîneurs, qui seront tous des membres de la corporation. De plus, le conseil peut établir d'autres comités permanents et spéciaux, qu'il juge nécessaire à la gestion efficace des affaires de la corporation. Le conseil peut nommer et retirer des membres de tels comités, déterminer

~~les responsabilités et les mandats de tels comités et peut déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs, responsabilités ou fonctions à l'un ou plusieurs de ces comités. Le Conseil peut constituer de tels comités afin d'aider à la réalisation des responsabilités, s'il le juge nécessaire. Ces comités seront composés de personnes nommées par le Conseil, qu'ils soient membres du Conseil ou non, et les fonctions de ces comités seront celles que désignera, de temps en temps, le Conseil.~~

- 9.2 Comité des nomination candidatures - Le Conseil formera un comité des candidatures nomination comprenant au moins un représentant de chaque chacun de ces groupes : Sections provinciales, athlètes, entraîneurs et officiels. Les fonctions du comité des nomination candidatures seront énoncées dans le mandat qui sera établi de temps en à autre temps par le Conseil. Habituellement, ces fonctions comprennent les nominations candidatures d'une liste complète de candidats pour les élections au sein du Conseil lors de chaque assemblée générale annuelle.
- 9.3 Rémunération des membres du comité - Le Conseil déterminera la rémunération, s'il y a lieu, qui devrait être versée à tout membre aux membres d'un comité du Conseil.
- 9.4 Renvoi des membres du comité du Conseil - Tout membre de comité peut être retiré par vote majoritaire du Conseil.

ARTICLE 10 SIGNATURE DES DOCUMENTS

- 10.1 Chèques, traites et notes etc. - Tout chèque, traite ou mandat de paiement et toutes les notes, acceptations et effets de change seront signés par les-dits agents dirigeants ou administrateurs, et selon des modalités prescrites de temps à autre par le Conseil.
- 10.2 Signature des documents - Les contrats, documents et tout acte instrumentaire exigeant la signature de la corporation seront signés par n'importe quels deux administrateurs dirigeants, et tous contrats, documents et actes instrumentaires écrits ou signés engageront la responsabilité de la corporation sans autre autorisation additionnelle ou formalité. Le Conseil aura le pouvoir, quand nécessaire, par résolution, de nommer toute personne ou toutes personnes au nom de la corporation pourde signer les contrats, documents et actes instrumentaires spécifiques au nom de la corporation. Le sceau de la corporation peut, lorsque cela est requis, être apposé aux contrats, documents et actes instrumentaires et signé tel que précité ou par toute personne ou toutes personnes nommées par résolution du Conseil.
- 10.3 Grands livres et dossiers Documents comptables - Le Conseil verra à ce que tous les grands livres et dossiers documents comptables nécessaires requis par les règlements de la corporation ou tout statut applicable soient tenus à jour régulièrement et adéquatement.

ARTICLE 11 L'EXERCICE FINANCIER

La fin de l'exercice l'exercice (financier) de la corporation sera déterminé par le Conseil.

ARTICLE 12 VÉRIFICATEURS AUDITEURS

Les membres devront, lors de chaque réunion assemblée annuelle, nommer un vérificateur auditeur pour vérifier auditer les comptes de la corporation aux fins de rapport aux membres lors de l'assemblée annuelle suivante. Le vérificateur l'auditeur sera en poste jusqu'à la prochaine réunion annuelle pourvu que le Conseil puisse pourvoir à tout poste temporaire vacant au bureau du vérificateur de l'auditeur.

ARTICLE 13 CONFLIT D'INTÉRÊTS

Conformément à la loi, un administrateur, un agent dirigeant ou un membre d'un comité qui a un intérêt, ou qui peut être perçu comme ayant un intérêt dans un contrat ou une transaction avec la Corporation se conformera à la Loi et à la politique relative au conflit d'intérêts de la Corporation, et manifestera pleinement et rapidement la nature et l'étendue de cet intérêt pour le conseil ou le comité. Selon le cas, cette personne s'abstiendra de voter ou de parler dans le débat sur un tel contrat ou transaction; s'abstiendra d'influencer la décision sur un tel contrat ou transaction; et, autrement, se conformera aux exigences de la Loi relatives au conflit d'intérêts.

ARTICLE 14 MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS

14.1 Sauf pour les éléments énoncés à l'article 15, ces règlements peuvent être modifiés ou abrogés par une résolution ordinaire des administrateurs lors d'une réunion du conseil d'administration. Les administrateurs soumettront la modification ou l'abrogation de Règlement aux membres à la prochaine assemblée des membres, et les membres peuvent, par résolution ordinaire, confirmer, rejeter ou modifier le Règlement, la modification ou l'abrogation. Le Règlement, la modification ou l'abrogation est effective entre en vigueur à partir de la date de la résolution des administrateurs. Si le Règlement, la modification ou l'abrogation est confirmé, ou confirmé telle que modifiée, par les membres, il demeure efficace en vigueur dans la forme sous laquelle il a été confirmé. Le Règlement, la modification ou l'abrogation cesse d'avoir effet s'il n'est pas soumis aux membres comme décrit, ou s'il est rejeté par les membres.

Les règlements peuvent également être modifiés par proposition des membres, tel que décrit à la section 163 de la Loi. Les modifications par proposition de membres doivent être approuvées par résolution ordinaire des membres lors d'une réunion des membres. Les modifications par proposition des membres qui sont approuvées par les membres entrent immédiatement en vigueur.

ARTICLE 15

MODIFICATIONS FONDAMENTALES DE STRUCTURE

Conformément à la loi, une résolution spéciale des membres est nécessaire pour apporter les modifications fondamentales de structure suivantes aux articles ou règlements de la Corporation:

- (a) Changer le nom et la dénomination de la Corporation;
- (b) Changer la province où le siège social de la Corporation est situé Transférer le siège dans une autre province;
- (c) Ajouter, modifier ou supprimer toute restriction sur les quant à ses activités que la société peut exercer;
- (d) Créer une nouvelle classe ou un groupe de membres;
- (e) Modifier les conditions requises pour être devenu un membre;
- (f) Changer la désignation d'une catégorie ou un groupe de membres ou ajouter, modifier ou supprimer tous droits et conditions d'une telle classe ou d'un groupe;
- (g) Scinder une catégorie ou un groupe de membres en deux ou plusieurs classes ou groupes et fixer les droits et conditions de chaque catégorie ou groupe;
- (h) Ajouter, modifier ou supprimer une disposition concernant le transfert des adhésions;
- (i) Augmenter ou diminuer le nombre de, ou le nombre minimal ou maximal d'administrateurs;
- (j) Changer l'énoncé de l'objectif le libellé de la déclaration d'intention de la Corporation;
- (k) Modifier l'instruction concernant la distribution la déclaration relative à la répartition de du reliquat de ses biens après le règlement de ses dettes de la Corporation;
- (l) Changer la les façons de donner d' aviser aux les membres ayant le droit de voter à une assemblée s de membres;
- (m) Changer le mode de scrutin par pour les membres qui ne sont pas présents à une assemblée des membres; ou
- (n) Ajouter, modifier ou supprimer toute autre disposition que la présente loi autorise à insérer dans les statuts fixer dans les articles.

ARTICLE 16

AVIS

- 16.1 Dans ces règlements, un avis écrit signifie un avis qui est transmis par la poste, courrier, livraison personnelle, téléphone, service de communication électronique ou autre à l'adresse d'enregistrement de l'administrateur ou membre, selon le cas.
- 16.2 La date de l'avis sera la date à laquelle l'avis est remis en mains propres, un jour après la date à laquelle l'avis est livré par téléphone, moyen de communication électronique ou autre, deux jours après la date où l'avis est envoyé par service de messagerie, ou cinq jours après la date où l'avis est envoyé par la poste.

- 16.3 L'oubli accidentel de donner un avis à des tout membres, administrateur, des agents dirigeant, membre d'un comité ou à l'auditeur et des administrateurs ou la non-réception d'un tel de tout avis par toute telle personne administrateur ou membre ou par le vérificateur de la corporation, où la corporation a donné un avis selon ses règlements, ou toute erreur dans tout avis n'affectant aucunement sa substance n'invalidera aucune Résolution adoptée ou toute autre mesure décision prise lors de cette réunion.

ARTICLE 17

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur lorsqu'il a été approuvé pris par le conseil, en vertu de la Loi, une résolution spéciale des membres de la Corporation à une assemblée des membres dûment convoquée, tenue le [date]. Ce règlement entrera en vigueur dès la réception d'un certificat de prorogation de Corporations Canada.

ARTICLE 18

ABROGATION DES RÈGLEMENTS EXISTANTS

Tous les règlements précédents de la corporation sont abrogés. Dès-dès que le présent règlement prend effet, le règlement n° 5 de la corporation est abrogé pourvu qu'une Une telle abrogation du règlement n'affecte aucunement l'application antérieure du règlement ou la validité de toute loi, droit, privilège, obligation ou responsabilité acquis ou encourus en vertu de la validité de tout contrat ou entente fait conformément à un tel règlement avant sa cassation son abrogation.

Ce règlement a été pris par le conseil, le 15 octobre 2022.

Président

Ce règlement a été approuvé par une résolution ordinaire des membres le 28 janvier 2021.

Président

DIVING PLONGEON CANADA

RÈGLEMENT N° 6 - RÉVISIONS ACCEPTÉES

RÈGLEMENT TOUCHANT DE MANIÈRE GÉNÉRALE LA CONDUITE DES DÉBATS ET DES AFFAIRES DE LA CORPORATION

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

1.1 Dans le présent règlement et dans tous les autres règlements et résolutions de la corporation, à moins qu'il ne soit spécifié autrement, il faut lire ce qui suit :

- (a) le singulier comprend le pluriel et le masculin est utilisé pour alléger la lecture du texte ;
- (b) « Loi » désigne la Loi canadienne des organisations à but non lucratif, SC 2009, c.23, y compris les règlements pris en vertu de la Loi, ainsi que les lois ou les règlements qui peuvent être substitués, telle que modifiée de temps à autre;
- (c) « Articles » désigne l'article de prorogation traité de la Corporation, tels que modifiés de temps à autre;
- (d) « Auditeur » désigne un expert-comptable, tel que défini dans la Loi, nommé par les membres par voie de résolution ordinaire lors de l'assemblée annuelle pour vérifier les livres, comptes et registres de la Corporation pour un rapport au conseil d'administration et une présentation aux membres à la prochaine assemblée annuelle ;
- (e) « Conseil » signifie le Conseil d'administration de la Corporation;
- (f) « Jours » signifie le total des jours, incluant les jours de la fin de semaine et les congés fériés;
- (g) « Administrateur » signifie un membre du Conseil ;
- (h) « Corporation » signifie Diving Plongeon Canada
- (i) « Documents » englobent les actes (contrats), hypothèques, charges, transferts, cessions et affectations de propriété, en biens immeubles ou personnels, en biens immobiliers ou meubles, ententes, libérations, reçus et acquittements pour le paiement d'argent ou autres obligations, transmission, transferts et affectations d'actions, obligations, titres ou autres garanties et toute preuve écrite ;
- (j) « Membres » aura le sens qui a été énoncé à l'article 3 ;
- (k) « Comité des candidatures » signifie le comité établi par le Conseil, tel que le décrit à l'article 9.2.
- (l) « Dirigeant » désigne une personne élue ou nommée pour servir la fonction d'administration de la Corporation en vertu de ces règlements;

- (m) « Résolution ordinaire » désigne une résolution adoptée par la majorité des suffrages exprimés sur la résolution ou consentie par tous les membres ayant droit de vote dans le cadre de la résolution particulière;
 - (n) « Personne inscrite » signifie une personne qui est inscrite auprès de la Corporation ou l'un de ses membres pour participer à des activités qui sont fournies, parrainées, soutenues, sanctionnées ou reconnues par la corporation ou l'un de ses membres. Plus précisément, les « personnes inscrites » comprennent les plongeurs récréatifs et compétitifs, les membres des équipes nationales, les entraîneurs, les officiels, les administrateurs et les bénévoles qui siègent à la direction exécutive, aux comités et aux conseils d'administration des clubs de plongeon. Les personnes inscrites peuvent payer des frais de programme pour la prestation de services, mais ne sont pas membres de la Corporation.
 - (o) « Résolution spéciale» désigne une résolution soumise lors d'une réunion extraordinaire des membres dûment convoquée aux fins d'examen de la résolution et adoptée à la réunion, avec ou sans modification, par au moins les deux tiers des suffrages exprimés sur cette résolution, ou consentie par chaque membre de la Corporation ayant droit de vote à une réunion des membres; et
 - (p) « Comité permanent » : signifie le comité des athlètes, le comité des entraîneurs et le comité des officiels, dûment établis selon la section 9.1 des présentes.
- 1.2 Les en-têtes utilisés dans les règlements de la corporation ne sont là qu'aux fins de référence et ne doivent aucunement affecter l'explication ou l'interprétation de ces règlements.
- 1.3 À l'exception de ce qui est prévu dans la loi, le Conseil aura l'autorité d'interpréter toutes dispositions de ces règlements qui sont ambiguës ou imprécises.
- 1.4 Ces règlements ont été rédigés en anglais et le texte officiel français est une traduction. Dans le cas d'interprétations contradictoires, la version anglaise prévaudra.

ARTICLE 2 BUREAU NATIONAL

- 2.1 Le bureau national de la corporation sera situé dans la province de l'Ontario, et à un tel endroit que déterminera le conseil d'administration à sa discrétion.

ARTICLE 3 MEMBRES

- 3.1 Membres – La corporation disposera de deux catégories de membres : Sections provinciales (définie comme une province ou un territoire du Canada qui a au moins un club de plongeon actif) et les trois comités permanents Chaque membre désignera une personne déléguée

pour le représenter aux réunions des membres. La qualité de membre ne peut être transférée.

- 3.2 **Membre en règle** – Un membre qui est une section provinciale sera considéré comme un membre en règle sur paiement des cotisations à la corporation conformément à l'article 3.3, et n'étant pas assujetti à une enquête ou mesure disciplinaire de la part de la corporation.
- 3.3 **Cotisations** – Le conseil d'administration peut, de temps à autre, fixer les cotisations de ses membres au montant qu'il jugera approprié.
- 3.4 **Frais d'inscription** – Le Conseil peut, de temps à autre, établir des frais d'inscription dans les montants qu'il jugera souhaitable et peut à cette fin établir différentes catégories de « personnes inscrites » assorties de frais différents.
- 3.5 **Résiliation de l'adhésion d'un membre**
 - a) Un membre peut démissionner de la corporation en remettant un avis écrit de son intention de donner sa démission ; un membre ne peut pas toutefois donner sa démission s'il est sujet à une enquête ou action disciplinaire menée par la corporation.
 - b) Un membre peut être suspendu de la corporation en vertu de l'article 3.3 pour ne pas s'être acquitté de ses cotisations. Si les demeurent impayées pour une autre période de 120 jours à la suite de la suspension, le membre peut être expulsé de la corporation.
 - c) Nonobstant son expulsion à titre de membre, un ancien membre demeure responsable par suite de tout avis de paiement institué en vertu de l'autorité de l'article 3.3, avant la résiliation de sa qualité de membre.
 - d) En plus de la suspension ou de l'expulsion faute d'avoir acquitté ses cotisations, un membre peut être suspendu ou exclu de la corporation conformément aux politiques et procédures de la corporation en ce qui touche la discipline des membres.
 - e) Un membre qui est une section provinciale cessera d'être membre à la dissolution ou la fermeture de l'entreprise.

ARTICLE 4

RÉUNIONS DES MEMBRES

- 4.1 Types de réunions – Les réunions des membres comprendront les assemblées annuelles et réunions extraordinaires. La Corporation tiendra des réunions des membres à la date, l'heure et à l'endroit déterminé par le conseil d'administration.
- 4.2 Date de la réunion – L'assemblée annuelle aura lieu dans les 15 mois suivant la dernière assemblée annuelle, mais au plus tard six mois après la fin de l'exercice fiscal précédent de la Corporation.
- 4.3 Convocation de la réunion – Une réunion extraordinaire des membres peut être convoquée à tout moment par le président, ou à la demande écrite des membres détenant au moins cinq pour cent des votes de l'ensemble des membres. Le Conseil convoque une réunion extraordinaire réquisitionnée, conformément à la Loi. L'ordre du jour de la réunion extraordinaire sera limité à l'objet pour lequel la réunion a été dûment convoquée.
- 4.4 Format de la réunion – Une réunion des membres peut être tenue par voie de téléphone, un moyen de communication électronique ou autre communication qui permet à tous les participants de communiquer adéquatement entre eux au cours de la réunion, si la Corporation met à disposition un tel moyen de communication. Tout membre ayant droit de vote à une assemblée des membres peut participer à la réunion au moyen du téléphone, un moyen de communication électronique ou autre qui permet à tous les participants de communiquer adéquatement entre eux au cours de la réunion, si la Corporation met à disposition un tel moyen de communication. Une personne participant ainsi à une réunion est réputée être présente à la réunion.
- 4.5 Avis – L'avis comprendra l'heure et le lieu de la réunion, l'ordre du jour proposé, l'information raisonnable pour permettre aux Membres de prendre des décisions éclairées, et sera distribué à chaque membre par les moyens suivants:
- (a) Par la poste, par messager ou remise en mains propres à chaque membre ayant droit de vote à la réunion, au moins 30 jours avant la date de la réunion; ou
 - (b) Par téléphone, un moyen de communication électronique ou autre à chaque membre ayant droit de vote à la réunion, au moins 21 jours avant la date de la tenue de la réunion.
- 4.6 Qui peut assister – Les personnes ayant droit d'assister à une assemblée des membres sont les représentants désignés des membres, les administrateurs, l'auditeur, les personnes inscrites et les autres personnes qui ont droit ou qui sont requises en vertu des dispositions de la loi d'assister à la réunion. Une autre personne peut être admise sur l'invitation de la

personne qui préside la réunion ou par voie de résolution ordinaire des membres présents à la réunion.

- 4.7 **Ajournement de la réunion** – Les réunions des membres peuvent être ajournées à tout moment et à l'endroit déterminé par le conseil d'administration et telles affaires peuvent être traitées à cette assemblée ajournée comme elles auraient pu être traitées à la réunion initiale ajournée. Aucun avis ne sera exigé pour toute réunion ajournée.
- 4.8 **Quorum** – Le quorum pour une réunion des membres sera le nombre de membres qui détiennent la majorité des votes des membres. Si le quorum est atteint au début de la réunion, mais que par la suite des membres quittent la réunion de telle sorte que le quorum n'est plus atteint, la réunion est néanmoins valide et peut continuer.
- 4.9 **Répartition des votes** – Chaque membre qui est une section provinciale dispose d'un vote aux réunions des membres, qui sera exercé par son délégué. Chaque membre qui est un comité permanent dispose de trois votes aux réunions des membres, qui seront exercés par son délégué ou ses délégués.
- 4.10 **Vote à main levée** – Lors de toutes les réunions des membres de la corporation, chaque question sera déterminée par un vote à main levée à moins qu'il ne soit demandé autrement par le règlement de la corporation ou à moins qu'un vote secret n'ait été requis et accordé. Chaque fois qu'un vote à main levé a été pris sur une question, une déclaration par le président indiquant qu'une résolution a été adoptée ou défaite par une majorité particulière et une inscription à cet effet dans le procès-verbal de la corporation constitue une preuve concluante de cette réalité sans preuve du nombre ou de la proportion des votes en faveur ou contre une proposition.
- 4.11 **Vote secret** – Tout membre peut demander que tout vote soit tenu par scrutin secret et si une personne appuie la demande, le respect de cette demande se fera sans autre avis.
- 4.12 **Résolutions par écrit** – Une résolution par écrit, signée par tous les membres ayant droit de vote lors d'une réunion des membres, est aussi valide que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée des membres. Des signatures électroniques seront satisfaisantes aux fins de la signature de toute résolution de ce genre faite par écrit.
- 4.13 **Procurations** – Un membre peut, au moyen d'une procuration par écrit, nommer un mandataire pour assister et agir lors d'une réunion particulière des membres, de la manière et dans la mesure décrite dans la procuration. Le détenteur de la procuration doit être une personne inscrite auprès de la corporation. Aucune personne ne peut représenter plus d'un membre par procuration.

ARTICLE 5 CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 5.1 Nombre – Les biens et les affaires de la corporation seront gérés par un Conseil d'administration composé d'un minimum de quatre membres et d'un maximum de neuf membres. Le conseil peut fixer le nombre d'administrateurs selon le nombre maximal et minimal d'administrateurs établi dans les articles.
- 5.2 Pouvoir – Sauf s'il est indiqué autrement dans la loi ou dans les règlements, le Conseil détient tous les pouvoirs de la corporation, incluant celui de déléguer n'importe lequel ou tous ses pouvoirs, fonctions et autorités. Plus particulièrement et sans limitation, le Conseil doit :
- (a) Approuver la vision, la mission, les valeurs et les orientations stratégiques de la Corporation;
 - (b) Approuver les politiques, les procédures et les règles afin d'offrir des programmes et services de la Corporation, y compris les politiques relatives à la discipline des membres et des personnes inscrites et à la gestion des conflits au sein de la Corporation;
 - (c) Assurer la continuité de la Corporation en veillant à sa santé financière;
 - (d) Embaucher les personnes qu'il juge nécessaires à la bonne marche des travaux de la Corporation.
 - (e) Assurer des relations positives avec les parties prenantes; et
 - (f) Effectuer toute autre tâche de temps en temps qui peut être dans le meilleur intérêt de la Corporation.
- 5.3 Qualifications – Toute personne âgée de 18 ans ou plus, qui a le pouvoir légal de contracter, qui est résidente du Canada, qui est une personne inscrite auprès de la Corporation, qui n'a pas été déclarée incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays, qui n'a pas le statut de failli, et qui satisfait aux exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne l'admissibilité à siéger comme administrateur d'un organisme de bienfaisance enregistré peut être candidate à l'élection à titre d'administrateur.
- 5.4 Mandat – Sauf pour combler un poste vacant selon la section 5.7, chaque administrateur sera élu pour un mandat de deux ans, de manière échelonnée.

- 5.5 **Libération du poste** – Le poste d'un administrateur sera automatiquement libéré si :
- a) l'administrateur ne maintient pas les conditions prévues à l'article 5.3;
 - b) l'administrateur cesse d'être une personne inscrite en règle auprès de la corporation ;
 - c) l'administrateur est chargé de toute infraction criminelle relative au poste ;
 - d) l'administrateur, sans raison valable, n'assiste pas à trois réunions consécutives du Conseil;
 - e) l'administrateur décède.
- 5.6 **Destitution de ses fonctions** – Un administrateur peut être retiré de ses fonctions par suite d'une résolution ordinaire lors d'une réunion des membres pourvu que l'administrateur ait reçu un avis à cet effet et ait l'occasion d'être présent et de pouvoir être entendu dans le cadre de cette rencontre.
- 5.7 **Pourvoir à un poste vacant** – Pour toute vacance au sein du Conseil, le Conseil par vote majoritaire, peut nommer un nouvel administrateur pour combler le poste vacant pour la durée restante du mandat de l'administrateur sortant, pourvu que la personne ainsi nommée satisfasse aux exigences énoncées à l'article 5.3.
- 5.8 **Élection** – Les nominations au sein du Conseil seront annoncées aux membres par le Comité des candidatures et cette information sera diffusée 30 jours avant l'assemblée annuelle. Advenant qu'il y ait plus de personnes candidates que de postes disponibles, des bulletins de vote seront remis aux membres pour une élection par voie de scrutin.
- 5.9 **Indemnisation** – La corporation indemnisera à même les fonds de la corporation chaque administrateur et dirigeant contre toute réclamation, demande ou action, ou tous coûts pouvant survenir ou être encourus par le fait d'occuper ce poste ou de remplir les fonctions d'administrateur ou de dirigeant. La corporation n'indemnisera aucun administrateur, dirigeant ou toute autre personne pour actes de fraude, de malhonnêteté ou de mauvaise foi.

ARTICLE 6 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 6.1 **Avis** – Les réunions des membres du Conseil peuvent se tenir à n'importe quel moment ou emplacement que déterminera le Conseil. À moins que tous les administrateurs n'y renoncent, un avis écrit d'au moins 48 heures doit être remis à tous les administrateurs avant la tenue d'une telle rencontre. Aucun avis officiel de réunion n'est nécessaire si tous les administrateurs sont présents ou si les administrateurs absents ont consenti à ce que la réunion se tienne sans avis et en leur absence.

- 6.2 Réunions à distance – Si tous les administrateurs consentent de manière générale ou dans le cadre d'une réunion en particulier, un administrateur peut participer électroniquement à une réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil par le biais d'une téléconférence ou toutes autres modalités de communication de sorte à permettre à toutes les personnes présentes à la réunion de participer à la réunion et de bien entendre les propos des autres participants. Un administrateur participant à une telle réunion par le biais d'une telle disposition sera réputé être présent à la rencontre.
- 6.3 Première réunion des administrateurs nouvellement élus – Quand les administrateurs sont élus lors d'une assemblée annuelle (ou, dans le cas d'un administrateur nommé pour pourvoir à un poste vacant au sein du Conseil, lors d'une rencontre du Conseil), aucun avis de la tenue de la première réunion suivant l'élection ou la nomination ne sera requis pour les nouveaux administrateurs élus ou nommés afin de constituer légalement la réunion, pourvu qu'il y ait quorum au niveau des administrateurs.
- 6.4 Quorum – Une majorité d'administrateurs formera un quorum aux fins de la conduite des affaires. Un tel quorum des administrateurs présents aura la compétence d'entreprendre et d'exécuter toutes actions dont il sera chargé lors d'une telle réunion.
- 6.5 Résolutions écrites – Une résolution par écrit, signée par tous les administrateurs ayant droit de vote sur cette résolution, est aussi valide que si elle avait été adoptée dans une réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil. Les signatures numériques ou électroniques seront satisfaisantes aux fins de la signature de n'importe quelle résolution de ce genre.

ARTICLE 7 DIRIGEANTS

- 7.1 Dirigeants – Les dirigeants de la corporation comprendront le président et n'importe quels autres dirigeants que le Conseil déterminera par résolution de temps à autre. N'importe quels deux postes peuvent être remplis par la même personne. Le président doit être un administrateur de la corporation, mais aucun autre mandataire n'est tenu d'être administrateur.
- 7.2 Nomination – Les dirigeants de la corporation seront nommés par résolution du Conseil à la première réunion du Conseil suivant chaque assemblée annuelle des membres au cours de laquelle le Conseil est élu.
- 7.3 Mandat – Les dirigeants de la corporation auront un mandat d'une (1) année à compter de la date de nomination jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés. Les dirigeants seront assujettis à un renvoi par résolution ordinaire du Conseil à n'importe quel moment. Si la personne est autrement compétente, il n'existe aucune limite de temps quant au nombre de mandats pour un dirigeant.

- 7.4 Rémunération des dirigeants – Les dirigeants n'auront droit à aucune rémunération dans cette capacité, mais ils auront droit aux indemnités de déplacement ou autres dépenses encourues dûment dans la conduite des affaires de la corporation, ou lorsqu'ils assistent à des réunions de la corporation. Tout dirigeant qui est un véritable employé de la corporation peut recevoir une rémunération pour les services rendus à titre d'employé.

ARTICLE 8 OBLIGATIONS DES DIRIGEANTS

- 8.1 Président – Le président présidera toutes les réunions de la corporation et du Conseil. Le président agira à titre de président et porte-parole du Conseil et de l'organisme. Le président s'assurera que tous les ordres et toutes les résolutions du Conseil sont mis en œuvre et que toutes les rencontres sont menées conformément à la procédure établie. Le président peut déléguer l'une ou l'autre de ses fonctions.
- 8.2 Autres dirigeants – Tous les autres dirigeants nommés par le Conseil accompliront les fonctions qui seront prescrites par les membres du Conseil.

ARTICLE 9 COMITÉS DU CONSEIL

- 9.1 Nomination de comités permanents et spéciaux : Le conseil établira trois comités permanents, notamment : un comité des athlètes, un comité des officiels et un comité des entraîneurs, qui seront tous des membres de la corporation. De plus, le conseil peut établir d'autres comités permanents et spéciaux, qu'il juge nécessaire à la gestion efficace des affaires de la corporation. Le conseil peut nommer et retirer des membres de tels comités, déterminer les responsabilités et les mandats de tels comités et peut déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs, responsabilités ou fonctions à l'un ou plusieurs de ces comités.
- 9.2 Comité des candidatures – Le Conseil formera un comité des candidatures comprenant au moins un représentant de chacun de ces groupes : Sections provinciales, athlètes, entraîneurs et officiels. Les fonctions du comité des candidatures seront énoncées dans le mandat qui sera établi de temps à autre par le Conseil. Habituellement, ces fonctions comprennent les candidatures d'une liste complète de candidats pour les élections au sein du Conseil lors de chaque assemblée générale annuelle.
- 9.3 Rémunération des membres du comité – Le Conseil déterminera la rémunération, s'il y a lieu, qui devrait être versée aux membres d'un comité du Conseil.

ARTICLE 10

SIGNATURE DES DOCUMENTS

- 10.1 Chèques, traites et notes – Tout chèque, traite ou mandat de paiement et toutes les notes, acceptations et effets de change seront signés par lesdits dirigeants ou administrateurs, et selon des modalités prescrites de temps à autre par le Conseil.
- 10.2 Signature des documents – Les contrats, documents et tout acte instrumentaire exigeant la signature de la corporation seront signés par deux dirigeants, et tous contrats, documents et actes instrumentaires écrits ou signés engageront la responsabilité de la corporation sans autre autorisation additionnelle ou formalité. Le Conseil aura le pouvoir, quand nécessaire, par résolution, de nommer toute personne ou toutes personnes de signer les contrats, documents et actes instrumentaires spécifiques au nom de la corporation. Le sceau de la corporation peut, lorsque cela est requis, être apposé aux contrats, documents et actes instrumentaires et signé tel que précité ou par toute personne ou toutes personnes nommées par résolution du Conseil.
- 10.3 Documents comptables – Le Conseil verra à ce que tous les documents comptables nécessaires requis par les règlements de la corporation ou tout statut applicable soient tenus à jour régulièrement et adéquatement.

ARTICLE 11

EXERCICE FINANCIER

La fin de l'exercice financier de la corporation sera déterminé par le Conseil.

ARTICLE 12

AUDITEURS

Les membres devront, lors de chaque assemblée annuelle, nommer un auditeur pour auditer les comptes de la corporation aux fins de rapport aux membres lors de l'assemblée annuelle suivante. L'auditeur sera en poste jusqu'à la prochaine réunion annuelle pourvu que le Conseil puisse pourvoir à tout poste temporaire vacant au bureau de l'auditeur.

ARTICLE 13

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Conformément à la loi, un administrateur, un dirigeant ou un membre d'un comité qui a un intérêt, ou qui peut être perçu comme ayant un intérêt dans un contrat ou une transaction avec la Corporation se conformera à la Loi et à la politique relative au conflit d'intérêts de la Corporation, et manifestera pleinement et rapidement la nature et l'étendue de cet intérêt pour le conseil ou le comité. Selon le cas, cette personne s'abstiendra de voter ou de parler dans le débat sur un tel contrat ou transaction; s'abstiendra d'influencer la décision sur un tel contrat ou transaction; et, autrement, se conformera aux exigences de la Loi relatives au conflit d'intérêts.

ARTICLE 14

MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS

Sauf pour les éléments énoncés à l'article 15, ces règlements peuvent être modifiés ou abrogés par une résolution ordinaire des administrateurs lors d'une réunion du conseil d'administration. Les administrateurs soumettront la modification ou l'abrogation de Règlement aux membres à la prochaine assemblée des membres, et les membres peuvent, par résolution ordinaire, confirmer, rejeter ou modifier le Règlement, la modification ou l'abrogation. Le Règlement, la modification ou l'abrogation entre en vigueur à partir de la date de la résolution des administrateurs. Si le Règlement, la modification ou l'abrogation est confirmé, ou confirmé telle que modifié, par les membres, il demeure en vigueur dans la forme sous laquelle il a été confirmé. Le Règlement, la modification ou l'abrogation cesse d'avoir effet s'il n'est pas soumis aux membres comme décrit, ou s'il est rejeté par les membres.

Les règlements peuvent également être modifiés par proposition des membres, tel que décrit à la section 163 de la Loi. Les modifications par proposition de membres doivent être approuvées par résolution ordinaire des membres lors d'une réunion des membres. Les modifications par proposition des membres qui sont approuvées par les membres entrent immédiatement en vigueur.

ARTICLE 15

MODIFICATIONS DE STRUCTURE

Conformément à la loi, une résolution spéciale des membres est nécessaire pour apporter les modifications de structure suivantes aux articles ou règlements de la Corporation:

- (a) Changer la dénomination de la Corporation;
- (b) Transférer le siège dans une autre province;
- (c) Ajouter, modifier ou supprimer toute restriction quant à ses activités;
- (d) Créer une nouvelle classe ou un groupe de membres;
- (e) Modifier les conditions requises pour devenir un membre;
- (f) Changer la désignation d'une catégorie ou un groupe de membres ou ajouter, modifier ou supprimer tous droits et conditions d'une telle classe ou d'un groupe;
- (g) Scinder une catégorie ou un groupe de membres en deux ou plusieurs classes ou groupes et fixer les droits et conditions de chaque catégorie ou groupe;
- (h) Ajouter, modifier ou supprimer une disposition concernant le transfert des adhésions;
- (i) Augmenter ou diminuer le nombre de, ou le nombre minimal ou maximal d'administrateurs;
- (j) Changer le libellé de la déclaration d'intention de la Corporation;
- (k) Modifier la déclaration relative à la répartition du reliquat de ses biens après le règlement de dettes de la Corporation;

- (l) Changer les façons d'aviser les membres ayant le droit aux assemblées;
- (m) Changer le mode de scrutin pour les membres qui ne sont pas présents à une assemblée; ou
- (n) Ajouter, modifier ou supprimer toute autre disposition que la présente loi autorise à insérer dans les statuts.

ARTICLE 16

AVIS

- 16.1 Dans ces règlements, un avis écrit signifie un avis qui est transmis par la poste, courrier, livraison personnelle, téléphone, service de communication électronique ou autre à l'adresse d'enregistrement de l'administrateur ou membre, selon le cas.
- 16.2 La date de l'avis sera la date à laquelle l'avis est remis en mains propres, un jour après la date à laquelle l'avis est livré par téléphone, moyen de communication électronique ou autre, deux jours après la date où l'avis est envoyé par service de messagerie, ou cinq jours après la date où l'avis est envoyé par la poste.
- 16.3 L'oubli accidentel de donner un avis à tout membre, administrateur, dirigeant, membre d'un comité ou à l'auditeur ou la non-réception de tout avis par toute telle personne, où la corporation a donné un avis selon ses règlements, ou toute erreur dans tout avis n'affectant aucunement sa substance n'invalidera aucune mesure prise lors de cette réunion.

ARTICLE 17

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur lorsqu'il a été pris par le conseil, en vertu de la Loi.

ARTICLE 18

ABROGATION DES RÈGLEMENTS EXISTANTS

Tous les règlements précédents de la corporation sont abrogés dès que le présent règlement prend effet. Une telle abrogation du règlement n'affecte aucunement l'application antérieure du règlement ou la validité de toute loi, droit, privilège, obligation ou responsabilité acquis ou encourus en vertu de la validité de tout contrat ou entente fait conformément à un tel règlement avant son abrogation.

Ce règlement a été pris par le conseil, le 15 octobre 2022.

Président

Ce règlement a été approuvé par une résolution ordinaire des membres le 28 janvier 2021.

Président



WE FLY
PLUS HAUT

Diving Plongeon Canada

États financiers
Pour l'exercice se terminant le 31 août 2022

Diving Plongeon Canada

États financiers Pour l'exercice se terminant le 31 août 2022

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
Bilan	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Sommaire des principales conventions comptables	7
Notes complémentaires	10
Information financière complémentaire	
Annexe 1 – Dépenses pour les athlètes	14
Annexe 2 – Dépenses pour les entraîneurs	15
Annexe 3 – Dépenses pour les événements/compétitions	16
Annexe 4 – Dépenses pour les clubs et les associations	17
Annexe 5 – Dépenses pour les officiels	18
Annexe 6 – Planification et gestion	19

Rapport de l'auditeur indépendant

Pour les membres de
Diving Plongeon Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Diving Plongeon Canada (l'**« Association »**) comprenant le bilan au 31 août 2022, l'état de l'évolution de l'actif net, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes complémentaires, incluant un sommaire des principales conventions comptables.

À notre avis, ces états financiers présentent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Diving Plongeon Canada au 31 août 2022, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la préparation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Au moment de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de DPC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus de l'élaboration de l'information financière de l'Association.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives quand il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances; et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de DPC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance, notamment à l'égard de l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit et de nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, Comptables publics agréés
9 décembre 2022
Ottawa, Ontario

Diving Plongeon Canada
Bilan

<u>31 août</u>	2022	2021
-----------------------	-------------	-------------

Actifs

Court terme

Encaisse (Note 1)	\$ 2 297 668	\$ 1 561 939
Débiteurs (Note 10)	386 936	479 881
Remises gouvernementales recevables	83 653	126 908
Frais payés d'avance	204 601	305 010
	2 972 858	2 473 738
Immobilisations corporelles (Note 2)	82 173	111 858
	\$ 3 055 031	\$ 2 585 596

Passif et actif net

Court terme

Créditeurs et frais courus (Note 1 et 10)	\$ 322 539	\$ 374 596
Produits reportés	65 525	130 800
Apports reportés (Note 3)	475 891	-
	863 955	505 396

Dette à long terme (Note 4)

	30 000	30 000
--	--------	--------

Actif net

Non Affecté	2 161 076	2 050 200
	\$ 3 055 031	\$ 2 585 596

Au nom du conseil d'administration :

Membre du conseil d'administration

Membre du conseil d'administration

Diving Plongeon Canada
État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 août	2022	2021
Solde, début de l'exercice -	\$ 2 050 200	\$ 2 028 260
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice -	110 876	21 940
Solde, fin de l'exercice -	\$ 2 161 076	\$ 2 050 200

Diving Plongeon Canada

État de résultats

Pour l'exercice terminé le 31 août

2022

2021

Revenus

Sport Canada - principal (Note 3)	\$ 3 730 711	\$ 3 305 897
Organismes olympiques canadiens	368 525	480 000
Coupe Canada (Note 3)	472 447	124 750
Frais d'inscription pour cliniques	1 250	-
Association canadienne des entraîneurs	3 000	9 000
Séries mondiales de plongeon (Note 3)	139 609	45 000
Dons	345	800
Événements	114 341	58 963
FINA	79 640	-
Primes d'assurance	60 349	38 776
Frais de l'équipe internationale	8 000	-
Frais des membres	24 180	24 423
Pan Am Juniors	7 500	-
Ventes	932	-
Commandites (Note 5)	71 250	39 883
Gestion des camps d'entraînement	32 750	9 045
Toronto Diving Academy	195 919	128 125
Divers	244 491	35 148
Aide gouvernementale (note 4 et note 6)	20 887	543 265
	<hr/> 5 576 126	4 843 075

Dépenses

Amortissement d'immobilisations	35 295	39 195
Athlètes (Annexe 1) (Note 9)	1 449 706	1 255 020
Entraîneurs (Annexe 2) (Note 9)	978 521	970 393
Événements et compétitions (Annexe 3) (Note 9)	808 253	525 656
Clubs et Associations (Annexe 4) (Note 9)	713 111	680 465
Officiels (Annexe 5)	140 974	124 030
Planification et gestion (Annexe 6) (Note 9)	1 057 058	1 017 956
Toronto Diving Academy	282 332	208 420
	<hr/> 5 465 250	4 821 135

Résultat net de la période

\$ 110 876 \$ 21 940

Diving Plongeon Canada
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 août	2022	2021
------------------------------------	------	------

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Revenus nets pour l'exercice	\$ 110 876	\$ 21 940
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	35 295	39 195
	146 171	61 135
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	92 945	(75 351)
Remises gouvernementales recevables	43 255	6 983
Frais payés d'avance	100 409	(229 501)
Créditeurs et frais courus	(52 057)	158 863
Apports reportés	475 891	-
Produits reportés	(65 275)	(177 450)
	741 339	(255 321)

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Acquisition d'immobilisations	(5 610)	(96 426)
	735 729	(351 747)

Encaisse, début de l'exercice	1 561 939	1 913 686
	\$ 2 297 668	\$ 1 561 939

Nature de l'activité	L'Association a été constituée en organisme sans but lucratif en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadienne avec lettres patentes fédérales datées du 25 novembre 1968, et a été prorogée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif le 26 juin 2014. L'Association est une association canadienne enregistrée de sport amateur. Selon la Loi de l'impôt sur le revenu, l'Association est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt sur le revenu.
Présentation	Ces états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :
Utilisation d'estimations	Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés aux états financiers au cours de l'exercice. Les estimations sont utilisées pour calculer la provision pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient varier par rapport aux estimations de la direction à mesure que cette dernière dispose de renseignements additionnels.
Instruments financiers	<p><u>Mesure des instruments financiers</u></p> <p>Les instruments financiers sont les actifs ou les passifs financiers de l'Association où, en général, l'Association a le droit de recevoir de l'argent ou d'autres actifs financiers d'une autre partie ou l'Association a l'obligation de payer de l'argent ou d'autres actifs financiers à une autre partie.</p> <p>L'Association mesure d'abord ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur.</p> <p>Par la suite, l'Association évalue ses actifs et passifs au coût amorti, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres ou des placements détenus jusqu'à leur échéance qui sont cotés sur un marché actif, lesquels sont évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'excédent des produits sur les charges.</p> <p>Les actifs et passifs financiers mesurés au coût amorti incluent l'encaisse, les débiteurs, les remises gouvernementales recevables et les comptes fournisseurs et les frais courus.</p>

**Instruments financiers
(suite)**Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Le montant de la moins-value est reconnu en excès des revenus sur les dépenses. Une perte de dépréciation antérieurement reconnue peut être renversée jusqu'à la valeur de son amélioration, directement ou en ajustant le compte de provision, à condition que ce montant ne soit pas plus grand que le montant reconnu à la date de la contrepassation si la déficience n'avait pas été reconnue antérieurement. Le montant de la contrepassation est reconnu en excès des revenus sur les dépenses.

Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transaction en excès des revenus sur les dépenses au cours de la période encourue. Toutefois, les instruments financiers qui ne sont pas par la suite mesurés à leur juste valeur sont ajustés par les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur montage, émission ou supposition.

Comptabilisation des revenus

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser ses contributions. L'Association reçoit des apports du gouvernement du Canada dans le but de commanditer des activités spécifiques au cours de l'année. Les dépenses sont affectées à ces apports selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les contributions non employées du gouvernement fédéral en date du 31 août sont reportées au prochain exercice fiscal et sont comptabilisées comme passifs à court terme. Les fonds promis pour des projets, mais qui n'ont pas été reçus en date du 31 août sont comptabilisés comme comptes débiteurs, dans la mesure où des dépenses subventionnées ont été engagées.

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés.

Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges. Les actifs de moins de 2000 \$ sont comptabilisés en charges dans l'année d'acquisition. L'amortissement est comptabilisé sur la durée de vie utile estimée de l'actif comme suit :

Matériel informatique	33,3 %	méthode linéaire
Meubles et équipement	20 %	méthode linéaire
Véhicule	16,6 %	méthode linéaire

Devises étrangères

Les transactions en devises étrangères au cours de l'exercice sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Tous les avoirs monétaires en devises étrangères ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Les gains ou les pertes encourus sont inclus dans la détermination de l'excès des revenus sur les dépenses pour l'année, sauf pour les gains et les pertes en devises étrangères pour les avoirs

monétaires à long terme qui sont reportés et amortis sur la durée restante des avoirs monétaires en question.

Don de matériaux et services

Les matériaux et les services contribués qui sont utilisés dans le cours normal des opérations que l'association se serait procurés en temps normal, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de la contribution, si leur juste valeur peut être raisonnablement estimée.

Répartition des coûts

L'Association participe à des programmes et à des événements financés par le gouvernement. Les coûts de ces programmes et événements comprennent les coûts du personnel qui sont directement attribuables au programme ou à l'événement. Ces frais sont suivis et affectés à chaque programme ou événement sur la base du temps passé dans le contexte respectif.

Contributions gouvernementales

Les registres de l'Association peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement afin d'identifier les cas, le cas échéant, dans lesquels les montants imputés aux contributions n'ont pas respecté les conditions convenues et qui, par conséquent, seraient remboursables au gouvernement. Les ajustements aux contributions des années antérieures sont enregistrés dans l'année au cours de laquelle le gouvernement demande l'ajustement.

1. Encaisse

Les comptes de banque de l'Association sont détenus dans une banque à chartre. Les soldes en banque incluent 115 337 \$ (2021 - 3 105 \$) en devises américaines.

L'Association dispose d'une ligne de crédit d'une limite de 500 000 \$ auprès d'une banque à chartre. La ligne est garantie par un contrat de garantie générale constituant une garantie de premier rang sur tous les biens de l'Association et porte intérêt au taux préférentiel de la banque plus 2 %. Tout montant tiré sur cette ligne est exigible sur demande. Un montant de 50 \$ (2021 50 \$) était dû à la fin de l'exercice.

L'Association dispose aussi de cartes de crédit avec une limite de crédit totale de 245 000 \$ dont 39 545 \$ (2021 7 462 \$) étaient utilisés à la fin de l'année et sont inclus dans le solde des comptes créditeurs et des frais courus.

2. Immobilisations corporelles

	2022					2021		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette aux livres	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette aux livres		
Matériel informatique	\$ 55 335	\$ 46 537	\$ 8 798	\$ 49 725	\$ 39 243	\$ 10 482		
Meubles et équipement	98 894	41 964	56 930	98 894	22 185	76 709		
Véhicule	49 335	32 890	16 445	49 335	24 668	24 667		
	\$ 203 564	\$ 121 391	\$ 82 173	\$ 197 954	\$ 86 096	\$ 111 858		

3. Apports reportés

Les apports reportés représentent des fonds affectés reçus d'organismes gouvernementaux au cours de l'exercice courant et qui se rapportent aux activités de l'exercice suivant. Les apports comptabilisés dans les revenus de l'exercice en cours ont été inclus dans les revenus de Sport Canada, de la Coupe Canada et des Séries mondiales de plongeon dans la mesure où le financement était affecté à cette fin.

Les variations du solde des apports reportés pour l'exercice se terminant le 31 août 2022 sont les suivantes :

	Solde Début de l'exercice	Reçus au cours de l'exercice	Revenus reconnus	Solde Fin de l'exercice
Sport Canada	\$ -	\$ 4 446 211	\$ (3 970 320)	\$ 475 891
Autres financements du gouvernement		- 165 000	(165 000)	-
	\$ -	\$ 4 611 211	\$ (4 135 320)	\$ 475 891

3. Apports reportés (suite)

Les variations du solde des apports reportés pour l'exercice se terminant le 31 août 2021 sont les suivantes:

	Solde Début de l'exercice	Reçus au cours de l'exercice	Revenus reconnus	Solde Fin de l'exercice
Sport Canada	\$ 53 500	\$ 3 050 000	\$(3 305 896)	\$ -
Autres financements du gouvernement	<u>124 750</u>	-	(124 750)	-
	<hr/>	\$ 178 250	\$ 3 050 000	\$(3 430 646)
				\$ -

4. Prêt à long terme

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes au montant de 40 000 \$. Pourvu que le montant soit remboursé d'ici le 31 décembre 2023, 10 000 \$ de ce prêt n'auront pas à être remboursés. Tel que permis par les normes comptables canadiennes pour les entreprises à but non lucratif, le montant de \$ 10 000 auquel le gouvernement devrait renoncer a été comptabilisé dans le cadre de notre aide gouvernementale au cours de l'exercice fiscal 2020. Ainsi, le solde à payer à la fin de l'exercice représente 30 000 \$.

5. Vêtements fournis

Les contributions comptabilisées dans l'exercice se terminant le 31 août 2022 incluent des vêtements ayant une juste valeur de 28 500 \$ (2021 – 10 000 \$). Ce montant a été comptabilisé aux revenus et dépenses dans ces états financiers.

6. Aide gouvernementale

L'Association a été admissible à divers types d'aide gouvernementale au cours de l'exercice financier. En plus des sources de financement identifiées dans la note 4, l'Association était admissible à la Subvention salariale d'urgence du Canada créée pour subventionner les organisations canadiennes affectées par la pandémie de la COVID-19. L'Association a aussi reçu 7 001 \$ du programme Emplois d'été Canada.

L'aide gouvernementale peut faire l'objet d'une vérification de conformité aux conditions du programme de subvention des salaires. Si une vérification révélait que l'un des critères d'admissibilité ou les dépenses encourues ne respectent pas les conditions du programme, le gouvernement fédéral pourrait exiger que l'Association rembourse une partie de l'aide reçue.

7. Engagements

Dans le cadre de ses opérations normales, l'Association a différents engagements avec des dates d'expiration différentes pour la location d'équipement, de véhicules et de locaux pour l'exercice 2022 et au-delà.

L'entente la plus importante est la location d'espace de bureau dont le bail prend fin le 31 août 2025. Le loyer annuel inclut un loyer supplémentaire représentant les coûts d'exploitation et les taxes applicables. Les coûts totaux d'exploitation en 2022 étaient de 37 834 \$.

Les paiements totaux estimés au cours des trois prochains exercices financiers sont :

2023	\$ 28 875
2024	28 875
2025	<u>28 875</u>
	\$ 86 625

8. Montants comparatifs

Dans certains cas, les montants de 2021 présentés à des fins de comparaison ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l'année en cours.

9. Répartition des frais

Comme indiqué dans le résumé des principales conventions comptables, l'Association alloue les frais de personnel à ses programmes et événements. Au cours de l'année, les frais de personnel ont été répartis comme suit :

	2022	2021
Athlètes	\$ 67 933	\$ 36 424
Entraîneurs	678 783	783 209
Événements/Compétitions	12 500	-
Clubs/Associations	205 285	168 390
Planification et gestion	<u>1 036 296</u>	925 203
	\$ 2 000 797	\$ 1 913 226

10. Risques et concentrations

L'Association est exposée à divers risques en raison de ses instruments financiers. L'analyse suivante procure une mesure de l'exposition et des concentrations au risque de l'Association au 31 août 2022.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et entraîne une perte financière à l'autre partie. L'Association est exposée à ce risque de crédit principalement en ce qui concerne ses comptes débiteurs et les remises gouvernementales recevables.

Risque de liquidités

Le risque de liquidités est le risque que l'Association éprouve des difficultés à respecter les obligations associées à ses responsabilités financières. L'Association est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne ses comptes fournisseurs et frais courus.

Risque de devises

Le risque de devises est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. L'Association est exposée à ce risque principalement en ce qui a trait à l'encaisse détenue en dollars américains, comme indiqué à la note 1, et aux soldes des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et frais courus détenus en dollars américains. Les soldes des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et frais courus comprennent respectivement 58 600 \$ (0 \$ en 2021) et 47 467 \$ (0 \$ en 2021) exprimés en dollars américains.

Changement du risque

Il n'y a eu aucun changement significatif dans l'exposition au risque de l'Association par rapport à l'exercice précédent.

Diving Plongeon Canada
Annexe 1 – Dépenses pour les athlètes

<u>Pour l'exercice terminé le 31 août</u>	2022	2021
Équipe nationale senior	\$ 706 290	\$ 706 864
Haute performance junior	294 940	427 064
	239 689	
Suivi et amélioration de la performance	121 500	135 869
	107 130	
Administration	30 900	40 969
	11 133	
Équipe de soutien intégrée	71 900	139 514
	190 204	
		<hr/>
	1 140 600	\$ 1 449 706
	\$1 255 020	

Diving Plongeon Canada
Annexe 2 – Dépenses pour les entraîneurs

<u>Pour l'exercice terminé le 31 août</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Primes de performance senior	\$ 863 585	\$ 880 789
Réunions	28 919	23 684
Formation et relève	50 823	28 023
Programme national de certification des entraîneurs	<u>35 194</u>	<u>37 897</u>
	<hr/>	<hr/>
	\$ 978 521	\$ 970 393

Diving Plongeon Canada
Dépenses pour les événements et compétitions

<u>Pour l'exercice terminé le 31 août</u>	2022	2021
Promotion	\$ 69 546	\$ 88 544
Compétitions nationales	136 535	273 416
Coupe Canada	414 958	54 072
Marketing	47 605	34 992
Séries mondiales de plongeon	139 609	74 632
	<hr/>	<hr/>
	\$ 808 253	\$ 525 656

Diving Plongeon Canada
Schedule 4 - Dépenses pour les clubs et associations

<u>Pour l'exercice terminé le 31 août</u>	2022	2021
Aide financière aux clubs	\$ 39 622	\$ 12 571
Primes de performance pour les clubs	39 000	40 000
Soutien au programme World Class	260 185	247 532
Autre Clubs/Provinces	81 076	45 006
Sport sécuritaire et équité	79 894	133 176
Centres d'entraînement	<u>213 334</u>	<u>202 180</u>
	<hr/>	<hr/>
	\$ 713 111	\$ 680 465

Diving Plongeon Canada
Annexe 5 – Dépenses pour les officiels

<u>Pour l'exercice terminé le 31 août</u>	2022	2021
Compétitions nationales	\$ 94 026	\$ 48 975
Grand Prix	1 970	-
Compétitions d'envergure	8 591	6 155
Junior International	9 931	-
Développement	<u>26 456</u>	<u>68 900</u>
	<hr/>	<hr/>
	\$ 140 974	\$ 124 030

Diving Plongeon Canada
Annexe 6 – Planification et gestion

<u>Pour l'exercice terminé le 31 août</u>	2022	2021
Ressources humaines	\$ 796 745	\$ 780 386
Déplacements	53 033	43 644
Administration	183 115	174 400
Gouvernance	24 165	19 526
	<hr/>	<hr/>
	\$ 1 057 058	\$ 1 017 956

HONGFU SPRING

ATC



WE FLY
PLUS HAUT

RAPPORT DU COMITÉ DES CANDIDATURE DE DPC 2022

Le 15 décembre 2022

Composition

Le comité des candidatures de DPC 2022 était composé des personnes suivantes :

Barb Bush (représentante des associations provinciales)
Celina Toth (représentante des athlètes)
Isabelle Cloutier (représentante des entraîneurs)
Claire Marentette (représentante des officiels)
Heather Turner (représentante du conseil d'administration de DPC)
Rodd McCormick (président)

Approche et recommandation

Des renseignements ont été partagés et le comité des candidatures a été invité à débattre le mérite des candidats potentiels. Après avoir examiné l'information, le comité des candidatures a adopté à l'unanimité la résolution suivante qui a été appuyée par le conseil d'administration de DPC :

IL EST RÉSOLU QUE :

1. Une liste de candidats, composée de **Bernie Olanski** et **Scott Sinclair**, chacun pour un mandat de deux ans (conjointement, la « **liste** »), est, par les présentes, recommandée par le comité des candidatures pour élection à titre d'administrateurs de Diving Plongeon Canada (« **DPC** ») afin de combler deux postes vacants au conseil d'administration de DPC à l'assemblée Générale annuelle du 28 janvier 2023;
2. Deuxièmement, au cours de la dernière année, le conseil d'administration a modifié les règlements de DPC afin d'augmenter le nombre d'administrateurs siégeant à son conseil de cinq à six. À la suite de l'augmentation de la taille du conseil, les administrateurs ont comblé la vacance en nommant **Alex Despatie**. À condition que la modification aux règlements soit confirmée par les membres, le comité propose qu'Alex soit candidat pour une réélection.

Pour parvenir à cette liste, le comité des candidatures a effectué un inventaire des compétences requises par le conseil d'administration et a évalué les candidats potentiels. Le comité a eu des discussions avec les membres actuels du conseil relativement à leur intérêt de se présenter pour réélection, leur engagement, leur disponibilité, en plus de leur perception des besoins du conseil.

Il a été convenu, par exemple, que parmi leurs compétences, Bernie, Scott et Alex apportent des connaissances approfondies des affaires gouvernementales, des procédures juridiques et constitutionnelles, de la gestion financière et des affaires, de la gouvernance, des relations publiques et de la radiodiffusion, en plus d'avoir été actifs dans le sport du plongeon pendant de nombreuses années.

Bernie et Scott ayant chacun complété des mandats complets et Alex ayant servi la moitié d'un mandat dans le cadre de l'augmentation de la taille du conseil, le comité des candidatures a convenu à l'unanimité qu'il est approprié de recommander que ces membres sortants composent la liste de candidats pour 2023 afin de permettre au conseil de développer une forte cohésion.

Bien que d'autres aptitudes et compétences, notamment au niveau de la diversité, fussent souhaitables, le comité des candidatures croit que les membres de la liste répondent aux compétences requises pour le conseil, représentent la meilleure combinaison avec les membres du conseil actuels et possèdent les caractéristiques suivantes, jugées essentielles, à leur nomination :

1. une passion pour le sport du plongeon;
2. une capacité éprouvée de bien travailler avec les membres actuels du conseil d'administration et du personnel de gestion dans le but d'aider DPC à concrétiser sa mission et sa vision tout en préservant ses valeurs; et
3. des qualités particulières qui collectivement, favorisent la réalisation des objectifs de DPC;

Prochaines étapes

Selon la politique de DPC sur les mises en candidatures, ce rapport doit être distribué au moins 30 jours avant l'assemblée générale annuelle (prévue pour le 28 janvier 2023), accompagné d'une demande de candidatures additionnelles. **Les candidatures additionnelles peuvent être soumises à la directrice en chef des opérations de DPC (Penny Joyce) jusqu'à 13 h, la veille de l'élection (soit le 27 janvier 2023).**

Chaque candidature doit :

- être soumise par écrit sur un formulaire de mise en candidature officiel (qui peut être obtenu du bureau national);
- avoir le consentement écrit du candidat ou de la candidate de se présenter et de siéger si élu·e
- être signée par au moins deux membres de DPC, dont l'un·e est un·e membre votant·e.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Je veux aussi profiter de l'occasion pour exprimer ma reconnaissance à tous les membres du comité des candidatures qui ont servi en notre nom afin d'identifier les candidats appropriés pour le leadership de Diving Plongeon Canada

Veuillez agréer mes salutations distinguées,

"Rodd McCormick"

Rodd McCormick, président

Comité des candidatures

BERNIE OLANSKI

Leader efficace, conseiller de confiance, esprit d'équipe, conciliateur et travailleur acharné

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Lexcor Business Lawyers LLP 1997 - présent

- Associé directeur d'un cabinet spécialisé en droit des affaires commerciales
- Conseiller de confiance auprès d'entrepreneurs et professionnels dans tous les domaines du droit commercial, y compris :
 - Création, maintien, gouvernance et conformité législative des entités commerciales et à but non lucratif.
 - Négociation et exécution de fusions d'entreprises, acquisitions, réorganisations fiscales, financement et garantie et autres transactions commerciales.
 - Négociation et préparation d'un large éventail de contrats et d'ententes d'affaires.

Cabinet privé 1988 – 1997

- Avocat indépendant en droit général, principalement droit criminel et défense quasi-pénale

SpeedMatters for Corporate Law 2010 – présent

- Co-développement d'un logiciel intelligent d'automatisation des documents et de gestion des données

EXPÉRIENCE DE GOUVERNANCE DANS LE SPORT

Diving Plongeon Canada, conseil d'administration

2017 – présent

- Président (2018 – présent)
- Agent de liaison du Comité Olympique canadien; délégué d'Aquatics Canada Aquatiques; président du comité des prix; président du comité des athlètes, membre du comité des finances.

Dive Ontario

2008 - 2015

- Président (2012 – 2015), vice-président des services aux clubs, administrateur général et membre de divers comités y compris technique, examen des compétitions et Quest for Gold
- En tant que président, mise en œuvre d'une nouvelle structure de gouvernance rationalisée et d'un plan de gestion de la haute performance; supervision d'un budget annuel quadruplé

Forest City Diving Club, président

1999 - 2011

- Gestion de la transition d'un club purement récréatif à un club compétitif respecté se classant parmi les trois premiers aux Championnats nationaux junior
- Lauréat du Prix du président de Diving Plongeon Canada en 2003, lorsque London a accueilli ses premiers Championnats nationaux junior du Canada, les plus grands à ce moment-là

ÉDUCATION

Doctorat en jurisprudence/Baccalauréat en droit

1983 - 1986

- Université Western Ontario London, ON

Baccalauréat en administration des affaires et commerce

1979 - 1983

- Université de l'Alberta Edmonton, Alberta (1981 – 1983)
- Camrose Lutheran College Camrose, Alberta (1979 – 1981)

W. SCOTT SINCLAIR.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

East Lake Limited	2010 – présent
--------------------------	----------------

Président
East Lake exploite une chaîne de magasins de chaussures.

Diverses sociétés de services financiers	1986 – 1989
---	-------------

Diverses sociétés
Administrateur de trois sociétés de services financiers.

Deloitte	1986 – 1989
-----------------	-------------

Audit
Désignation de CPA, CA, spécialisé en institutions financières.

ÉDUCATION

Baccalauréat en commerce, Université de Toronto, 1984

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Membre du conseil d'administration de l'Association nationale des détaillants de chaussures
(2020-Present)

Conseil d'administration de Diving Plongeon Canada (2010 - présent)

Conseil d'administration de la Aquatic Foundation of Canada (2005 – 2015)

Conseil d'administration de la Fondation canadienne de plongeon amateur (2005 – 2015)

Conseils de l'École nationale de ballet du Canada et de sa Fondation (2002 – 2010)

Conseil des services communautaires de Mid-Toronto dont quatre ans comme président
(1997 – 2003)

ALEX DESPATIE

BIOGRAPHIE PROFESSIONNELLE

Alexandre Despatie a émergé sur la scène sportive canadienne et internationale quand il a remporté les Jeux du Commonwealth 1998 à l'âge de seulement 13 ans et au cours des 14 années suivantes, il a offert aux Canadiens et aux amateurs de plongeon à travers le monde d'autres performances aussi incroyables.

Alex a commencé le plongeon dans la piscine familiale avec sa sœur avant même de savoir nager. Il aimait « jouer aux Jeux olympiques » et il fallait le sortir de l'eau encore et encore. Son père connaissait le mari de la médaillée d'or olympique Sylvie Bernier et cette relation a mené Alex au club de plongeon CAMO dès qu'il a eu l'âge de s'entraîner.

Talent exceptionnel, Alex a pu rivaliser avec les meilleurs plongeurs au Canada à l'âge de seulement 12 ans et il s'est ensuite qualifié pour les Jeux du Commonwealth en 1998, qu'il a remportés. Par la suite, il a jeté son dévolu sur les Jeux olympiques et deux ans plus tard, il a tout juste raté le podium, finissant quatrième à la tour des Jeux olympiques 2000 à Sydney, en Australie. Cela a lancé une carrière olympique qui l'a vu participer à quatre éditions consécutives des Jeux, remportant la médaille d'argent au 3 m en 2008 et en 2012.

Au chapitre des Championnats du monde, Alex est inégalé dans l'histoire de son sport. Il est le seul plongeur à avoir remporté un titre de champion du monde aux trois épreuves individuelles (1 m, 3 m et à la tour).

La liste de ses podiums à l'international est impressionnante et compte sept médailles aux Jeux panaméricains, 11 aux Jeux du Commonwealth, neuf aux Championnats du monde et deux aux Jeux olympiques. Il a aussi été champion national 37 fois.

Alex a été intronisé au Panthéon des sports canadiens en 2018 et au Temple de la renommée olympique du Canada en 2019.

Depuis sa retraite en 2013, Alex est occupé avec sa carrière d'animateur de télévision, de maître de cérémonie et d'entrepreneur. Il a continué de faire du bénévolat pour divers organismes.

MÉDIAS

- Animateur de Breakfast Television Montreal pendant deux ans et demi
- Coanimateur de plusieurs émissions de radio à Montréal en français et en anglais
- Seule personne à animer une émission olympique en français et en anglais pour la CBC
- À l'emploi de CBC Sports et RDS
- Maître de cérémonie pour des événements corporatifs/sportifs

BÉNÉVOLAT

- Ambassadeur de l'Œuvre des Manoirs Ronald McDonald pendant 15 ans
- Ambassadeur des 24 h de Tremblant qui amasse des millions de dollars chaque année pour les enfants malades dans le besoin
- Ambassadeur de la Fondation du Cancer des Cèdres depuis plus de 15 ans

COMITÉ DES OFFICIELS DE DPC

L'année 2021 a marqué un retour à la quasi-normalité pour tout le monde, et comme tous les autres intervenants du sport, nous avons apprécié le retour aux compétitions en personne et l'abandon des compétitions virtuelles et des événements éducatifs.

Bien qu'il soit considéré comme faisant partie de la prochaine saison 2023, nous avons tenu un symposium des officiels en personne très réussi à Calgary en octobre. Bien que les événements éducatifs virtuels des deux dernières années aient été utiles, ils n'étaient pas comparables à la possibilité de se réunir en personne pour discuter, collaborer et interagir. Le symposium de cette année a porté sur un large éventail de sujets. Comme la première soirée de l'événement a eu lieu lors de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, nous avons eu un conférencier de l'Indigenous Sports Council of Alberta qui a parlé de notre rôle et du rôle du sport dans la réconciliation. Nous avons été en mesure d'inviter Simon Latimer de la Nouvelle-Zélande via Zoom pour faire une présentation sur les préjugés inconscients dans le jugement, et nous avons eu la possibilité d'aller à la piscine pour une séance avec Dive Calgary et Gilles Emptoz-Lacote.

La Coupe Canada à Calgary a été une autre occasion de formation pour nos juges, puisque plusieurs juges nationaux et provinciaux ont pu participer à un cours de certification des juges de la FINA et participer à des séances de juge en parallèle.

L'équipe de développement de la liste nationale a ajouté plusieurs nouveaux juges en tant qu'apprentis et nous avons accueilli un juge de niveau national de retour dans la liste cette année. Il s'agit du plus grand groupe de nouveaux juges nationaux depuis plusieurs années - ils représentent un avenir brillant pour le programme des officiels nationaux.

Alors que le monde du plongeon a commencé à « rattraper » les événements des dernières années, plusieurs événements nationaux ont rassemblé nos juges. Nous avons assigné des arbitres de compétition à toutes les épreuves de qualification junior et des juges ont participé à deux Championnats nationaux seniors, au Festival national junior et à une épreuve de sélection junior. Le Festival junior, qui s'est déroulé en plein air à Montréal, a présenté à plusieurs de nos officiels de nouveaux défis en matière de jugement en plein air, mais tous se sont adaptés rapidement. Douze juges ont aussi participé aux Jeux d'été du Canada (qui ont eu lieu avec un an de retard) à Etobicoke et à St. Catharines, qui ont introduit une nouvelle épreuve par équipe très intéressante.

Alors que les membres de notre comité arrivent à la fin de leur mandat, le comité voit un changement dans sa composition. L'année dernière, nous avons accueilli Stephane Lortie et Jeremy Comfort, et Eryn Bulmer et Jayne MacDonald se joignent au comité cette année pour remplacer Josie Josten et Stephen Power qui terminent leur mandat. Nous avons hâte de profiter des idées nouvelles et de la direction qu'apporteront les nouveaux membres du comité.

Steve Power, président



**WE FLY
PLUS HAUT**



RAPPORT DE BC DIVING

1. Membres

Membres de niveau compétitif en 2021-22 :
Membres de niveau compétitif en 2020-21 :
Clubs en 2021-22 :

112
101
7

Membres de niveau récréatif en 2021-22 :
Membres de niveau récréatif en 2020-21 :
Clubs en 2020-21 :

591
493
7

Niveau de plongeon qui regroupe la majorité des membres :

Récréatif

2. Gouvernance

Nombre de membres du conseil d'administration :

7

Le plus grand défi du conseil d'administration en 2021-22 :

Le défi qui demeure est de trouver de candidats pour siéger au sein du conseil d'administration ainsi que de trouver des sources extérieures de revenus. Nous avons aussi réussi à créer un poste de représentant des athlètes au sein de notre conseil d'administration, ainsi qu'à élaborer un nouveau plan stratégique.

3. États financiers

Budget total :

319 313 \$

Financement reçu du gouvernement provincial :

234 358 \$

Augmentation ou diminution par rapport à l'année dernière :

diminution

Raisons de l'augmentation/diminution :

BC Diving a reçu un financement pour la COVID de plus de 40 000 \$ au cours du dernier exercice. Ce financement n'était pas disponible cette année.

Financement obtenu grâce à d'autres sources de revenus comme des activités de bingo, de casino et de loterie. Veuillez énumérer :

Financement de 95 000 \$ par le biais de BC Gaming.

Nombre d'employés à temps plein :

1

Nombre d'employés à temps partiel :

3

Pourcentage du budget consacré à l'administration :

51%



Pourcentage du budget consacré aux programmes techniques :

49%

4. Relance suite à la COVID

Veuillez indiquer comment vos clubs, entraîneurs, athlètes, officiels et autres participants se remettent de la pandémie.

Pour la plupart, les clubs ont rebondi à 100%. De nombreux clubs ont des listes d'attente pour leurs programmes de loisirs.

Nous avons eu des difficultés à organiser les cours pour entraîneurs l'année dernière, mais nous espérons être en mesure de les organiser à nouveau cet automne. Nous avons également perdu certains officiels en raison de leur inactivité au niveau provincial au cours des dernières années. Nous travaillons à la mise en place du programme.

5. Programme

Athlètes

Programmes de financement et niveau de financement disponible :

Programme d'aide aux athlètes - varie selon l'athlète

Fonds commémoratif Irene MacDonald - dépend de la performance du fonds sur le marché.

Liste des récipiendaires en 2021-22 :

Renee Batalla, Keira Lu, Kayden Hayes, Carter Baker, Mattias Frohloff, Amelia Semple, Paige Bush, Mackenzie Lu, Michelle McLeod

Dans quels domaines votre province excelle-t-elle en matière de développement des athlètes?

Le soutien financier aux athlètes a toujours été très bon en Colombie-Britannique. Nous sommes en mesure d'aider les athlètes de haut vol grâce à un financement de niveau provincial.

Veuillez indiquer les défis les plus importants en matière de développement des athlètes au cours de la dernière année :

Le défi le plus évident pour le développement des athlètes était l'incapacité d'organiser des camps pour notre équipe provinciale, ainsi que d'accueillir en personne l'un de nos championnats provinciaux.



Initiatives pour les entraîneurs

Programmes de financement et niveau de financement disponible pour les entraîneurs :

La province continue de soutenir le plongeon grâce au financement de l'excellence par Viasport. Ce financement permet à nos entraîneurs régionaux et provinciaux de compléter leur salaire.
Cette année, l'un de nos entraîneurs a aussi reçu un financement de la BC Games Society dans le cadre du programme Powering Human Potential. Ce financement a permis à un mentor de travailler avec notre entraîneur principal à Kelowna.

Liste des récipiendaires en 2021-22 :

Tommy McLeod, Igor Kopecky, Jorge Betancourt, Lisa Boog, Yan Yang, Charlie Tu, Greg Cox et Christina Unger.

Nombre d'entraîneurs à temps plein :

9

Nombre d'entraîneurs à temps partiel :

16

Possibilités de perfectionnement professionnel pour les entraîneurs :

Cette année encore, les occasions de perfectionnement professionnel se sont déroulées sur Zoom. Nous avons reçu l'aide de l'ICS du Pacifique pour organiser des cours de psychologie du sport pour les entraîneurs afin qu'ils puissent aider leurs athlètes.

Veuillez indiquer les défis les plus importants en matière de développement des entraîneurs au cours de la dernière année :

L'organisation de cliniques et de cours pour entraîneurs a été le défi le plus important de la première partie de l'année. La plupart des cliniques n'ont pas pu être organisées, car les piscines n'avaient pas encore de cours en personne.

Autres programmes — Faits marquants et défis

(par exemple, augmentation des adhésions, créer de nouveaux clubs)

C'était la première année d'utilisation du nouveau programme d'inscription - Interpodia. Les clubs ont dû relever de nombreux défis pour préparer leurs programmes en vue de l'inscription en septembre. Une fois en place, le programme s'est avéré très utile, mais nous avons tout de même dû relever des défis.

Nous avons un nouveau club qui démarre cette année à Prince George.

Cette année, nous n'avons pas été autorisés à participer à nos Jeux provinciaux, en raison du manque de clubs dans toutes les zones.



6. Performance

Commentaire sur les athlètes ayant le mieux performé en 2021-2022 :

Les faits marquants de l'année ont été la victoire de la Colombie-Britannique dans les épreuves d'hiver et d'été de l'épreuve féminine à la tour de 10 m. Celina Toth est revenue d'une longue pause et a remporté l'argent à la Coupe Canada - 2^e à la tour de 10 m. La Colombie-Britannique a aussi réalisé d'excellentes performances aux Jeux du Canada. Michelle McLeod a remporté l'or au tremplin de 3 m féminin et l'argent à la tour féminine. Kayden Hayes a remporté le bronze à la tour féminine, et Keira Lu a remporté le bronze au tremplin de 1 m féminin.

Performance générale aux championnats nationaux en 2021-22 :

Championnats nationaux juniors

Nos plongeurs juniors ont réalisé d'excellentes performances au Festival national junior de plongeon, ce qui leur a permis de se qualifier pour les essais mondiaux juniors. Keira Lu a remporté l'argent au tremplin de 1 m et s'est distinguée en remportant l'or au 3m. Jackson Congdon a remporté sa toute première médaille junior en se classant deuxième à la tour B chez les garçons et Renee Batalla a remporté la tour A chez les filles. Nous avons aussi eu d'excellentes performances de nos jeunes plongeurs C avec Alexandra Wood qui a remporté le bronze au tremplin de 1m C chez les filles et Nikos Tzanetakis qui a remporté le bronze au 3 m C chez les garçons.

Championnats nationaux seniors

La Colombie-Britannique a connu des performances exceptionnelles de la part de nos femmes à la tour de 10 m, qui ont remporté les Championnats nationaux d'hiver et d'été. Tanesha Lucoe - Championnats nationaux d'hiver senior - Or - 10 m
Renee Batalla - Championnats nationaux d'été senior - Or 10 m
Celina Toth - Championnats nationaux d'été senior - Bronze 10 m
Bryden Hattie a remporté l'or au 1 m et au 3 m aux Championnats nationaux d'été seniors.
Bryden Hattie - Championnats nationaux d'été senior - Or - 1 m, 3 m

Autres faits marquants à propos des performances :

L'un des faits marquants de cette année a été le développement du plongeon de haut vol à White Rock. Carter Baker a été sélectionné pour participer à un camp d'entraînement dans l'Utah, et s'est rendu en Bosnie-Herzégovine pour assister au Red Bull High Diving.



7. Faits marquants des compétitions organisées par la province

Liste des compétitions organisées avec le nombre de participants :

Candy Cane - (Récréatif)

Championnats provinciaux d'hiver de la C.-B. - Surrey, C.-B. - Annulé - tenu en mode virtuel

Marc LePoole Sting - Victoria, C.-B.

Essais provinciaux d'été de la Colombie-Britannique/des Jeux du Canada - Victoria

Points forts liés à l'organisation :

Boardworks a été en mesure d'accueillir les championnats nationaux d'été seniors et les Championnats provinciaux d'été de la C.-B. pendant deux weekends consécutifs.

Félicitations au comité d'organisation pour la tenue de deux grands événements.

Défis liés à l'organisation :

Certaines piscines n'accueillaient pas de cliniques ou de compétitions plus tôt dans l'année. Toutes les piscines ont maintenant ouvert leurs portes et sont disponibles pour accueillir des cliniques.

Autre(s) réalisation(s) spéciale(s) ou autres faits marquants de la dernière année ?



RAPPORT DE ALBERTA DIVING

1. Membres

Membres de niveau compétitif en 2021-22 :

89

Membres de niveau compétitif en 2020-21 :

65

Clubs 2021-22 :

7

Membres de niveau récréatif en 2021-22 :

706

Membres de niveau récréatif en 2020-21 :

229

Clubs 2020-21 :

7

Niveau de plongeon qui regroupe la majorité des membres :

Récréatif

2. Gouvernance

Nombre de membres du conseil d'administration : 9

Le plus grand défi du conseil d'administration en 2021-22 :

Le plus grand défi pour ce conseil d'administration est de trouver de nouvelles façons d'augmenter les revenus. Nous connaissons une baisse constante du financement provincial depuis 2017. Dans l'ensemble, le conseil d'administration travaille très bien ensemble et comprend qu'il s'agit d'un organisme de gouvernance et de sanction et se concentre sur les politiques et la gouvernance.

3. États financiers

Budget total :

225 000 \$

Financement reçu du gouvernement provincial :

61 000 \$

Augmentation ou diminution par rapport à l'année dernière :

Augmentation

Raisons de l'augmentation/diminution :

L'augmentation est due au cycle des Jeux d'été du Canada et à l'augmentation du financement des années 3 et 4, à la subvention pour l'organisation de la Coupe Canada au niveau national et à l'augmentation des revenus d'assurance et d'inscription des clubs.



Financement obtenu grâce à d'autres sources de revenus comme des activités de bingo, de casino et de loterie. Veuillez énumérer :

Alberta Gaming and Liquor Commission, CSI

Nombre d'employés à temps plein :

0

Nombre d'employés à temps partiel :

1

Pourcentage du budget consacré à l'administration :

20%

Pourcentage du budget consacré aux programmes techniques :

73%

4. Relance suite à la COVID

Veuillez indiquer comment vos clubs, entraîneurs, athlètes, officiels et autres participants se remettent de la pandémie.

Sur le plan du nombre, les clubs sont en croissance et ont pour la plupart retrouvé les taux de participation d'avant la COVID. Les résultats des plongeurs de compétition sont légèrement en retard en raison de la période de repos, mais nous prévoyons que la saison prochaine ils devraient être de nouveau sur la bonne voie.

5. Programme

Athlètes

Programmes de financement et niveau de financement disponible :

Le budget de cette année est serré en ce qui concerne les fonds disponibles pour les athlètes. Nous prévoyons une reprise complète en 2023, et nous serons alors en mesure de revenir aux niveaux de financement d'avant la crise de COVID pour nos athlètes.

Liste des récipiendaires en 2021-22 :

25 plongeurs et cinq entraîneurs ont obtenu un financement pour participer au Festival junior à Montréal.

Dans quels domaines votre province excelle-t-elle en matière de développement des athlètes?

L'Alberta excelle dans l'identification et le développement des talents. Nous disposons d'un énorme bassin de recrutement grâce au programme Swim Gym à Edmonton et nous attribuons une grande partie du succès de cette ville à ce programme.



Veuillez indiquer les défis les plus importants en matière de développement des athlètes au cours de la dernière année :

Les plongeurs ont lutté contre le manque d'entraînement dans le cadre de voyages et de compétitions.

Initiatives pour les entraîneurs

Programmes de financement et niveau de financement disponible pour les entraîneurs :

Alberta Diving a financé la participation de cinq entraîneurs au Festival junior de Montréal en juillet 2022.

Liste des récipiendaires en 2021-22 :

Rommel Kong, Igor Paskov, Herb Flewwelling, Steve Flewwelling et David Flewwelling.

Nombre d'entraîneurs à temps plein :

7

Nombre d'entraîneurs à temps partiel :

30

Possibilités de perfectionnement professionnel pour les entraîneurs :

Alberta Diving finance les entraîneurs pour qu'ils puissent participer aux cliniques du PNCE. Nous aidons également les entraîneurs à satisfaire aux exigences de ces cours, comme la formation CORE. Actuellement, Ruby Tang et Rommel Kong travaillent à remplir les exigences de leur formation Comp-Dev.

Veuillez indiquer les défis les plus importants en matière de développement des entraîneurs au cours de la dernière année :

Nous avons surtout du mal à retenir un nombre suffisant d'entraîneurs récréatifs à temps partiel et à retenir les athlètes plus âgés pour qu'ils contribuent à notre programme de développement et à notre système d'identification des talents.

6. Performance

Commentaire sur les athlètes ayant le mieux performé en 2021-2022 :

Alberta Diving a connu de nombreuses et magnifiques performances de la part des plongeurs d'Edmonton et de Calgary.



Championnats nationaux juniors

Au Festival junior de Montréal, Lila Gokiert, de Calgary, a remporté une médaille d'or et une de bronze aux tremplins de 1 m et 3 m respectivement, et son coéquipier Chase Shaw a remporté deux médailles de bronze dans les mêmes épreuves. Pour ce qui est de l'équipe d'Edmonton, Luisa Fragoeiro Arco, Audrey Thordarson-Wehner et Aidyn Pankiw-Brennan ont toutes remporté des médailles dans les épreuves à la tour, ce qui témoigne de la solidité du programme de la tour à Edmonton. Luisa a aussi remporté une médaille d'argent au tremplin de 3m et a reçu le prix de la meilleure plongeuse dans la catégorie des filles de 14-15 ans. Audrey, Luisa, Aidyn et Michelle McLeod ont toutes été invitées à participer aux essais mondiaux juniors en octobre à Montréal. Luisa a facilement remporté l'épreuve à la tour, ce qui lui a valu une place dans l'équipe des Championnats du monde juniors, qu'elle a déclinée par la suite, car elle prévoit de plonger pour le Portugal. Elle a aussi remporté la médaille de bronze au tremplin de 1 m. Michelle a terminé troisième à la tour, manquant de peu une place dans l'équipe. Audrey s'est battue avec Michelle pour la troisième place jusqu'au dernier plongeon et a terminé quatrième. Luc Goertzen a aussi obtenu une place au sein de l'équipe des Championnats du monde juniors avec une médaille d'or au 1 m masculin B, une médaille de bronze à la tour de catégorie masculine B et une médaille d'argent au 3 m masculin B. Deux plongeuses d'Edmonton, Aylah Angeles et Zoe Zelyck, ont aussi participé aux tout premiers championnats nationaux de haut vol.

Championnats nationaux seniors

Parmi les performances marquantes des plongeurs de l'Alberta, mentionnons Tazman Abramovich (Dive Calgary) qui a remporté la médaille d'or au tremplin de 1 m aux Championnats nationaux seniors d'hiver et la médaille de bronze au tremplin de 1 m aux Championnats nationaux seniors d'été.

Autres faits marquants à propos des performances :

Ernie Braitenbach de Dive Calgary a gagné une médaille de bronze au 3 m aux Jeux d'été du Canada dans la région de Niagara. Luisa a offert une excellente performance en atteignant toutes les finales et en se classant parmi les six premières à la tour et au tremplin de 3 m.



7. Faits marquants des compétitions organisées par la province

Liste des compétitions organisées avec le nombre de participants :

Les provinciaux d'hiver de l'Alberta (47 plongeurs), le Sleigh Bell Novice Invitational, les essais du camp d'entraînement des Jeux du Canada, le Spring Novice Invitational, les Championnats nationaux novices (93 plongeurs), et les provinciaux d'été de l'Alberta (59 plongeurs), la Coupe Canada (68 plongeurs).

Points forts liés à l'organisation :

La Coupe Canada, qui s'est déroulée du 9 au 12 juin 2022 à Calgary au Repsol, a certainement été un événement marquant pour l'Alberta. Huit pays et 68 plongeurs ont participé à cet événement du Grand Prix. Les championnats nationaux novices ont aussi été un point fort, car il est important d'avoir un objectif compétitif auquel nos plongeurs novices peuvent aspirer. Ruby Tang, du Rocky Mountain Diving Club, et Dive Calgary ont fait un travail d'organisation fantastique à Seton, dans le sud de Calgary, et les commentaires des participants ont été extrêmement positifs.

Défis liés à l'organisation :

Il est toujours difficile d'être financièrement viable quand on organise des compétitions, car la location des installations est très coûteuse. Il n'est pas facile de trouver des commanditaires et de trouver de nouvelles idées pour s'assurer que nous sommes rentables à la fin d'un événement.

Autre(s) réalisation(s) spéciale(s) ou autres faits marquants de la dernière année?

Dans l'ensemble, l'Alberta est très fière de l'association et des clubs qui ont survécu à la COVID et qui constatent déjà une croissance et des résultats très encourageants dans son sillage. Nous continuerons à encourager et à promouvoir le sport du plongeon en Alberta et à soutenir nos clubs pour qu'ils soient sains et forts à l'avenir.



RAPPORT DE DIVE SASKATCHEWAN

1. Membres

Membres de niveau compétitif en 2021-22 :
Membres de niveau compétitif en 2020-21 :
Clubs en 2021-22 :

97
85
2

Membres de niveau récréatif en 2021-22 :
Membres de niveau récréatif en 2020-21 :
Clubs en 2020-21 :

421
296
2

Niveau de plongeon qui regroupe la majorité des membres :

Apprendre à plonger

2. Gouvernance

Nombre de membres du conseil d'administration :

6

Le plus grand défi du conseil d'administration en 2021-22 :

Notre conseil d'administration fonctionne bien - nous avons un calendrier annuel clair de réunions et d'ordres du jour et nous avons pu tenir notre weekend annuel de retraite du conseil d'administration et du personnel cette année, ce qui est un outil important pour nous garder alignés. Au cours de notre retraite, nous passons du temps à discuter du type de culture que nous voulons avoir en Saskatchewan. Nous sommes tristes de dire au revoir à Lori Hesselberg qui a fait partie de notre conseil d'administration pendant 20 ans et nous cherchons un autre membre pour se joindre à notre équipe.

3. États financiers

Budget total :

380 000 \$

Financement reçu du gouvernement provincial :

230 000 \$

Augmentation ou diminution par rapport à l'année dernière :

-4 000 \$

Raisons de l'augmentation/diminution :

Légère diminution de la subvention pour l'emploi des entraîneurs.

Financement obtenu grâce à d'autres sources de revenus comme des activités de bingo, de casino et de loterie. Veuillez énumérer :

Les autres sources sont les cotisations des membres, les camps et les cliniques des athlètes, les cliniques d'été en milieu rural.



Nombre d'employés à temps plein :

0

Nombre d'employés à temps partiel :

1

Pourcentage du budget consacré à l'administration :

18%

Pourcentage du budget consacré aux programmes techniques :

78%

4. Relance suite à la COVID

Veuillez indiquer comment vos clubs, entraîneurs, athlètes, officiels et autres participants se remettent de la pandémie.

Le nombre de membres s'est définitivement rétabli et la plupart des programmes sont revenus à la normale.

5. Programme

Athlètes

Programmes de financement et niveau de financement disponible :

Future Best Athlete Assistance : 12 000 \$ (8 x 1500 \$)

Jr National Travel Grant : 10 000 \$ (20 x 500 \$)

Sr National Travel Grant : 2 250 \$ (4 x 500 \$, 1 x 250 \$)

Compétition novice hors province : 4000 \$

Liste des récipiendaires en 2021-22 :

SR Nationals

Kelsey Clairmont

Presley Deck

Rylan Wiens

Margo Erlam

Bjorn Markentin

JR Nationals

Casey Spilchak

Lennox Burnett

Kash Tarasoff

Thomas Lafrenière

Lauren Cey

Ali Cey

Anika Park

Autumn Johnson



Jane Lafreniere
Claire Werner
Mira Tinani
Amelia Sharp
Chelsey Dorosh
Kelsey Clairmont
Lila Stewart
Sonde Audrey
Brooklyn Markusson
Jessica Markusson
Lauren Vickaryous

Future Best :
Brooklyn Markusson
Anika Park
Kash Tarasoff
Presley Deck
Lila Stewart
Finlee Sharp
Brooklyn O'Day
Amelia Sharp

Dans quels domaines votre province excelle-t-elle en matière de développement des athlètes?

Nos clubs ont effectué un travail fantastique en matière de développement des athlètes. Notre programme de tests de développement junior s'est avéré très efficace pour développer les athlètes de HP et nous voyons régulièrement des athlètes qui ont obtenu des résultats élevés aux tests de développement junior monter sur le podium lors de championnats nationaux.

Veuillez indiquer les défis les plus importants en matière de développement des athlètes au cours de la dernière année :

En tant qu'OPS, nous avons trouvé difficile de ne pas être en mesure d'organiser des événements conjoints tels que les camps d'entraînement provinciaux - à la fois dans notre province et à l'extérieur. Ces dernières années, nous avons bénéficié du partage de l'expertise et des relations entre les clubs, et nos voyages annuels à Cuba ont toujours été d'importants facteurs de cohésion. Nous avons certainement manqué certaines de ces occasions et nous devrons travailler pour unir nos entraîneurs, nos athlètes et nos philosophies. Nous avons aussi constaté un certain stress lié au départ des athlètes des clubs locaux vers les centres d'entraînement de HP. Bien que nous soyons très reconnaissants de l'amélioration des occasions pour nos athlètes, nous ne pouvons pas nous empêcher de constater des difficultés avec les clubs et les entraîneurs qui ont



l'impression de « perdre » des membres importants de leurs équipes. Nous espérons qu'une communication forte et des transitions réfléchies permettront d'éviter que cela ne devienne une force négative dans nos programmes.

Initiatives pour les entraîneurs

Programmes de financement et niveau de financement disponible pour les entraîneurs :

Emploi des entraîneurs - Dive Sask paie les deux tiers du salaire et des avantages sociaux

de deux entraîneurs principaux de HP.

Subventions à l'éducation - non utilisées cette année

Bourse d'études postsecondaires - 500 \$

Liste des récipiendaires en 2021-22 :

Emploi des entraîneurs :

Laura Desautels

Steve Carroll

Bourse d'études :

Tyler Boechler

Nombre d'entraîneurs à temps plein :

3 - 2 travaillent directement pour Dive Sask

Nombre d'entraîneurs à temps partiel :

29

Possibilités de perfectionnement professionnel pour les entraîneurs :

Ateliers de Sask Sport

Veuillez indiquer les défis les plus importants en matière de développement des entraîneurs au cours de la dernière année :

Nos deux entraîneurs-chefs de HP ont eu du mal à gérer leur charge de travail cette année, car ils manquaient d'entraîneurs-chefs adjoints. Regina a récemment embauché un entraîneur du Mexique, et Saskatoon cherche aussi à recruter un entraîneur étranger. Bien que les deux clubs disposent d'un nombre suffisant d'entraîneurs récréatifs et provinciaux, le recrutement et la formation d'entraîneurs de HP ont été difficiles.

Mary Carroll a remporté le prix Sask Sport de l'entraîneure de l'année.

Autres programmes — Faits marquants et défis

(par exemple, augmenter les adhésions, créer de nouveaux clubs)

Nous sommes heureux que le nombre de nos membres soit revenu au niveau d'avant la COVID, et nous travaillons avec deux autres centres pour lancer des clubs Plouff récréatifs



cet hiver.

Nous sommes heureux d'avoir pu organiser notre camp d'entraînement provincial habituel pour cet automne, ainsi que notre banquet annuel de remise des prix, et nous travaillons aussi à la planification d'un camp d'entraînement de printemps à l'extérieur du pays.

Nous avons le sentiment que la vie reprend un semblant de normalité et nous avons hâte de voir nos athlètes reprendre la compétition.

6. Performance

Commentaire sur les athlètes ayant le mieux performé en 2021-2022 :

Nous avons eu des performances étonnantes cette année - probablement la meilleure année dans l'histoire de Team Sask.

Rylan Wiens a remporté le prix Sask Sport de l'athlète masculin de l'année.

Performance générale aux championnats nationaux en 2021-2022 :

Championnats nationaux juniors

Bien que notre nombre soit inférieur à la normale, notre nombre de médailles était exceptionnel. 20 athlètes ont participé et six athlètes (trois de chaque club) ont remporté un total de 11 médailles. Nous avons aussi remporté une médaille aux Jeux du Canada.

Kash Tarasoff - Groupe C 1 m Argent
Kash Tarasoff - Groupe C 3 m Argent
Kash Tarasoff - Plateforme Groupe C - Argent
Thomas Lafreniere - Groupe D 1 m Bronze
Thomas Lafreniere - Plateforme Groupe D Bronze
Presley Deck - Groupe B 3 m Bronze
Presley Deck - Groupe B Plateforme Or
Lila Stewart - Groupe B 1 m Bronze
Lauren Vickaryous - Groupe D 3 m Argent
Lauren Vickaryous - Groupe D Plateforme Or
Jessica Markusson - Groupe D 3 m Bronze

Championnats nationaux seniors

Six de nos athlètes ont participé aux Championnats nationaux seniors et quatre d'entre eux ont remporté huit médailles, dont quatre titres de champion national et un record canadien - encore une fois des résultats historiques.



Championnats nationaux seniors d'hiver

Bjorn Markentin – 3 m Argent

Margo Erlam – 1 m Or

Margo Erlam – 3 m Or

Alyssa Clairmont – 1 m Bronze

Rylan Wiens – 10 m Or, nouveau record canadien

Championnats nationaux seniors d'été

Margo Erlam – 1 m Argent

Margo Erlam – 3 m Argent

Rylan Wiens – 10 m Or

Autres faits marquants à propos des performances :

Nous avons eu un nombre exceptionnel d'opportunités internationales et de médailles gagnées :

Championnat panaméricain junior de plongeon :

Lila Stewart – 1 m Argent

Lila Stewart - 3 m Bronze

Lila Stewart – Tour Argent

Meilleure plongeuse C

Coupe du Canada

Margo et Bryden - Or

Rylan et Nathan - Or

Margo et Mia - Or

Rylan 10 m - Argent

Coupe Futures, Grande-Bretagne

Margo – 3 m Bronze

Margo et Mia – 3 m Or

Rylan – 10 m Argent

Bjorn – 3 m Argent

Rylan, Margo, Benjamin, Kate Équipe - Or

Championnat du monde

Rylan et Nathan 10 m Bronze

Jeux du Commonwealth

Rylan 10 m - Argent

Rylan et Nathan 10 m - Argent

Margo et Mia 3 m - Bronze



7. Faits marquants des compétitions organisées par la province

Liste des compétitions organisées avec le nombre de participants :

Championnats provinciaux de la Saskatchewan - Saskatoon 61 plongeurs
Championnats de l'Ouest - Regina 98 plongeurs

Également Championnats nationaux seniors d'hiver à Saskatoon

Points forts liés à l'organisation :

Géré par les clubs

Défis liés à l'organisation :

Les clubs se sont félicités du fait qu'après la COVID, les bénévoles étaient toujours désireux d'organiser des compétitions et ont pu continuer à assumer leurs responsabilités sans problème.

Autre(s) réalisation(s) spéciale(s) ou autres faits marquants de la dernière année?



RAPPORT DE DIVE MANITOBA

1. Membres

Membres de niveau compétitif en 2021-22 :
Membres de niveau compétitif en 2020-21 :
Clubs en 2021-22 :

38
35
1

Membres de niveau récréatif en 2021-22 :
Membres de niveau récréatif en 2020-21 :
Clubs en 2020-21 :

500
279
1

Niveau de plongeon qui regroupe la majorité des membres :

Apprendre à plonger

2. Gouvernance

Nombre de membres du conseil d'administration : 6

Le plus grand défi du conseil d'administration en 2021-22 :

Notre président des deux dernières années (Peter Bernatsky) s'est retiré en raison d'engagements professionnels accusés (tout en restant membre du conseil d'administration). Nous avons pu remplacer Peter par un autre grand bénévole en tant que président (Brandon Christopher). Le conseil d'administration a voté en faveur du passage à un sport d'hiver (au lieu d'un sport d'été) dans le cadre du financement de Sport Manitoba. Cela correspond à notre calendrier de fin d'année et de programmation et permet d'accroître la précision de la budgétisation et d'améliorer les possibilités de développement de programmes. Autrement, il n'y a pas eu de défis importants pour le conseil d'administration.

3. États financiers

Budget total :

172 666 \$

Financement reçu du gouvernement provincial :

138 201 \$

Augmentation ou diminution par rapport à l'année dernière :

Augmentation

Raisons de l'augmentation/diminution :

Financement supplémentaire des Jeux d'été du Canada pour la formation; financement reporté de l'année précédente.



Financement obtenu grâce à d'autres sources de revenus comme des activités de bingo, de casino et de loterie. Veuillez énumérer :

Nous recevons de Sport Manitoba un montant alloué qui s'appelait auparavant le financement des loteries. Cette subvention porte maintenant le nom de financement du développement du sport.

Nombre d'employés à temps plein :	1
Nombre d'employés à temps partiel :	0
Pourcentage du budget consacré à l'administration :	35%
Pourcentage du budget consacré aux programmes techniques :	65%

4. Relance suite à la COVID

Veuillez indiquer comment vos clubs, entraîneurs, athlètes, officiels et autres participants se remettent de la pandémie.

Notre club se porte extrêmement bien, avec des volumes de participation du programme Apprendre à plonger parmi les plus élevés depuis des années. Nous avons aussi augmenté le nombre de nos officiels. Dans l'ensemble, le Manitoba a survécu et s'est bien remis, compte tenu du fait que nous avons été hors de l'eau pendant 44 des 52 semaines du pic de la COVID.

5. Programmes

Athlètes

Programmes de financement et niveau de financement disponible :

Nous avons un programme de haute performance et des fonds disponibles pour ceux qui participent aux compétitions nationales.

Liste des récipiendaires en 2021-22 :

Leia Berman, Attila Bernatsky, Zita Bernatsky, Adam Cohen, Ava Curtis, Adyson Downey, Evey Hedges, Emily Muth, Corydon Wolfe, Anna Wylie, Nicholas Landry, Vladimir Tiaglei, Alex Tiaglei, Kate Kirsch.

Dans quels domaines votre province excelle-t-elle en matière de développement des athlètes?

En ce moment, notre province excelle dans le développement compétitif des groupes d'âge plus jeunes ainsi que dans le plongeon de haut vol pour certains de nos plongeurs plus âgés.



Veuillez indiquer les défis les plus importants en matière de développement des athlètes au cours de la dernière année :

Il n'y a pas eu de défis importants pour le développement des athlètes cette année, c'était génial de plonger et de participer à des compétitions à nouveau.

Initiatives pour les entraîneurs

Programmes de financement et niveau de financement disponible pour les entraîneurs :

Nous disposons d'un financement pour toute occasion de perfectionnement professionnel /formation des entraîneurs.

Liste des récipiendaires en 2021-22 :

L'année dernière, nous n'avons pas eu d'occasions de développement des entraîneurs nécessitant un financement.

Nombre d'entraîneurs à temps plein :

2

Nombre d'entraîneurs à temps partiel :

6

Possibilités de perfectionnement professionnel pour les entraîneurs :

Nous soutenons toutes les possibilités de perfectionnement des entraîneurs quand elles sont présentées et/ou disponibles.

Veuillez indiquer les défis les plus importants en matière de développement des entraîneurs au cours de la dernière année :

L'année dernière, il n'y a pas eu de défis importants en matière de développement des entraîneurs. Cependant, une constante qui ne change pas est la géographie, ce qui rend difficile le partenariat avec d'autres clubs/provinces pour offrir des formations.

Autres programmes - Faits marquants et défis

Nous sommes actifs dans la promotion et l'aide au club pour développer leur programme Apprendre à plonger. Nous tiendrons une session de planification stratégique ce printemps et nous examinerons les possibilités de développement de nouveaux programmes dans la province.

6. Performance

Commentaire sur les athlètes ayant le mieux performé en 2021-2022 :

Ce fut une année incroyable de camps d'entraînement et de compétitions autour du monde pour les plongeurs du Manitoba!



Performance générale aux championnats nationaux en 2021-22 :

Championnats nationaux juniors

Le Manitoba club Revolution a eu le deuxième plus grand nombre de participants au festival en juillet, ce qui laisse présager un avenir prometteur pour le Manitoba.

Championnats nationaux seniors

C'était très emballant d'envoyer trois plongeurs aux Championnats nationaux seniors cette année (Adam Cohen, Attila Bernatsky et Leia Berman).

Autres faits marquants à propos des performances :

Les plongeurs du Manitoba se sont lancés dans le sport du plongeon de haut vol, s'entraînant et participant à des compétitions aux États-Unis et en Europe! Le Manitoba est aussi monté trois fois sur le podium aux Jeux d'été du Canada!

7. Faits marquants des compétitions organisées par la province

Liste des compétitions organisées avec le nombre de participants :

Revolution Invitational - environ 80 (Revolution et Regina)

Provinciaux d'hiver de Dive Manitoba - environ 80 (Revolution et Regina)

Polar Bear - Environ 120 (clubs à travers le pays)

Provinciaux d'été de Dive Manitoba - Environ 95 (clubs à travers le pays)

Points forts liés à l'organisation :

En plus des compétitions, nous avons commencé à diffuser nos événements en direct. Avec beaucoup de succès, nous avons eu un grand nombre de téléspectateurs à travers la planète, de San Diego à la Hongrie et bien sûr au niveau local. Ce qui est génial, c'est que ces diffusions resteront sur notre chaîne YouTube pour que les entraîneurs et les plongeurs puissent les regarder/analyser quand ils le souhaitent. Nous avons aussi commencé à utiliser le grand écran pour montrer les résultats, les moments marquants et les commanditaires. Ce changement a réduit nos besoins en bénévoles de mercredi et jeudi (quatre heures par jour) à environ une heure le jeudi soir. Incroyable.

Défis liés à l'organisation :

Nous n'avons pas eu de problèmes liés à l'organisation, si ce n'est que les Dresden Trials qui ont été annulés pour une deuxième année.

Autre(s) réalisation(s) spéciale(s) ou autres faits marquants de la dernière année?

Nous sommes très près d'avoir un deuxième juge national au Manitoba, Cam McLean.

Nos plongeurs ont excellé dans les épreuves de plongeon de haut vol l'année dernière et l'événement suscite de l'intérêt.



RAPPORT DE DIVE ONTARIO

1. Membres

Membres de niveau compétitif en 2021-22 :
Membres de niveau compétitif en 2020-21 :
Clubs en 2021-22 :

152
154
10/1

Membres de niveau récréatif en 2021-22 :
Membres de niveau récréatif en 2020-21 :
Clubs en 2020-21 :

558
266
10/1

Niveau de plongeon qui regroupe la majorité des membres :

Récréatif

2. Gouvernance

Nombre de membres au sein du conseil d'administration : 6 membres votants

Le plus grand défi du conseil d'administration en 2021-22 :

Naviguer dans la relance suite à la COVID : Nous ne savions pas quand les mesures sanitaires allaient changer, il était donc très difficile de planifier.

3. États financiers

Budget total :

515 662 \$

Financement reçu du gouvernement provincial :

395 993 \$

Augmentation ou diminution par rapport à l'année dernière :

278 704 \$

Raisons de l'augmentation/diminution :

Fonds de secours liés à la COVID pour les clubs (239 709 \$) et subventions aux athlètes (38 995 \$)

Financement obtenu grâce à d'autres sources de revenus comme des activités de bingo, de casino et de loterie. Veuillez énumérer :

N/A

Nombre d'employés à temps plein :

2

Nombre d'employés à temps partiel :

3 stagiaires

Pourcentage du budget consacré à l'administration :

37%

Pourcentage du budget consacré aux programmes techniques :

63%



4. Relance suite à la COVID

Veuillez indiquer comment vos clubs, entraîneurs, athlètes, officiels et autres participants se remettent de la pandémie.

Nous avons deux clubs qui essaient de reconstruire leurs programmes après le COVID. L'un d'eux n'a pas pu retourner sur l'eau avant le printemps 2022 en raison des restrictions imposées à ses installations. Depuis la réouverture, ils se débattent parce que seuls les tremplins de 1 m sont approuvés pour nous.

Les autres clubs de notre province ont des volumes d'inscriptions élevés.

Cette période a été difficile pour les entraîneurs et les officiels qui ont dû poursuivre leur développement professionnel. Les athlètes qui ont été autorisés à poursuivre leur entraînement ont eu un net avantage sur ceux qui ne l'ont pas fait dans le cadre de la reprise des compétitions. Ces derniers sont encore en train de rattraper le temps d'entraînement perdu.

5. Programme

Athlètes

Programmes de financement et niveau de financement disponible :

Quest from Gold du MTCS de l'Ontario

Liste des récipiendaires en 2021-22 :

<i>Ben Tobin</i>	
<i>Ciro Mejia</i>	
<i>Aislinn Zuechner</i>	
<i>Daria Chambers</i>	
<i>Megan Lupa</i>	
<i>Sarah Carruthers</i>	
<i>Maisy Woloszyn</i>	
<i>Nigel Chambers</i>	
<i>Geoffrey Vavitsas</i>	
<i>Noah Bernard</i>	



Dans quels domaines votre province excelle-t-elle en matière de développement des athlètes?

Garçons A : Au Festival national junior, Emmitt Reesor a remporté des médailles d'or au tremplin de 1 m et à la tour et Noah Bernard a remporté l'or au tremplin de 3 m. Trois des garçons du groupe A de l'Ontario participeront aux Championnats du monde juniors.

Deux filles de l'Ontario nommées à l'équipe nationale senior : Katelyn Fung et Kate Miller

L'Ontario a commencé à développer le plongeon de haut vol. Nous avons organisé notre première clinique de plongeon de haut vol cet été, et nous avons acheté une boîte pour installer une tour de 10 m au TPASC. Deux de nos athlètes participeront aux championnats du monde juniors en plongeon de haut vol.

Veuillez indiquer les défis les plus importants en matière de développement des athlètes au cours de la dernière année :

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les athlètes qui ont été autorisés à s'entraîner pendant les périodes de confinement de la COVID ont eu un avantage marqué au moment de la reprise des compétitions par rapport à ceux qui ne l'ont pas fait. Ces derniers doivent encore rattraper le temps d'entraînement perdu.

Initiatives pour les entraîneurs

Programmes de financement et niveau de financement disponible pour les entraîneurs :

Quatre cours pour instructeurs débutants, dont les coûts sont pris en charge par DO
Clinique gratuite de plongée de haut vol avec Olivier et Stéphane de DPC cet été.

Liste des récipiendaires en 2021-22 :

Nombre d'entraîneurs à temps plein :

10

Nombre d'entraîneurs à temps partiel :

28

Possibilités de perfectionnement professionnel pour les entraîneurs :

Cours pour instructeurs débutants, complétés par DO
Clinique de plongeon de haut vol en été

Veuillez indiquer les défis les plus importants en matière de développement des entraîneurs au cours de la dernière année :

Obtenir des entraîneurs certifiés/mettre à jour les certifications après les licenciements liés à la COVID. Nous n'avons qu'une seule personne qui peut faire des évaluations dans notre province.



Faits marquants et défis

FAITS MARQUANTS

Introduction du plongeon de haut vol dans la province avec une clinique en été.

Performance de l'équipe des Jeux d'été du Canada

Meilleure performance aux championnats nationaux juniors de tous les temps

DÉFIS

Nous travaillons toujours à l'obtention de l'approbation de la boîte de plongeon de 2 m pour une utilisation au TPASC.

L'un de nos clubs a vu ses installations limitées à 1 m en raison de problèmes d'entretien des installations, ce qui a une incidence considérable sur ses programmes récréatifs.

6. Performance

Commentaire sur les athlètes ayant le mieux performé en 2021-2022 :

Kate Miller

Bronze à la plateforme aux Championnats nationaux seniors d'hiver

Bronze à la plateforme au Grand Prix d'Italie

Or aux essais mondiaux juniors - participera aux Championnats mondiaux juniors

Katelyn Fung quatrième à la tour aux Championnats nationaux seniors d'hiver et d'été
Quatrième au 3 m aux Championnats nationaux d'été

Médaille d'argent à la Coupe Canada en plongeon synchronisé mixte sur plateforme

Médailles d'argent aux essais mondiaux juniors au 1 m et 3 m, participera aux Championnats mondiaux juniors dans deux épreuves

Au Festival national junior, les plongeurs de l'Ontario sont arrivés en deuxième position derrière le Québec.

Or : Emmitt Reesor 1 m , tour

Noah Bernard – 3 m

Alexa Fung – 1 m

Maisy Woloszyn - 3

Daria Chambers - tour

Argent : Maisy Woloszyn - 1 m

Ciro Mejia - tour

Daria Chambers – 3 m



Gabin Emptoz Lacote – 1 m
Bronze : Geoffrey Vavistas - tour
Gabin Emptoz Lacote - tour
Sarah Carruters - 3 m

Premier championnat national junior de plongeon de haut vol

Argent : Caitlyn Padgett
Noland Lazary

Huit plongeurs de l'Ontario participeront aux Championnats du monde juniors : Katelyn Fung, Kate Miller, Alexa Fung, Emmitt Reesor , Noah Bernard , Geoffrey Vavistas. et les plongeurs de haut vol Caitlyn Padgett et Noland Lazary.

Performance générale aux championnats nationaux en 2021-22 :

Championnats nationaux juniors

Championnats nationaux juniors - 35 participants
Résultats parmi les six meilleurs :

Emmitt Reesor Or 1 m et plateforme, quatrième au 3 m
Noah Bernard - Or 3 m, cinquième 1 m
Alexa Fung - Or 1 m, cinquième 3 m
Maisy Woloszhyn - Or 3 m, Argent 1 m
Daria Chambers - Or tour, Argent 3 m, quatrième 1 m
Ciro Mejia - Argent plateforme
Gabin Emptoz Lacote - Argent 1 m, Bronze plateforme, sixième 3 m
Geoffrey Vavitsas - Bronze plateforme
Sarah Carruters - Bronze 3 m
Nigel Chambers - quatrième plateforme
Kathryn Grant quatrième aux trois tremplins
Leonard Povzner - cinquième 3 m
Ben Tobin – sixième 1 m

Championnats nationaux seniors

Championnats nationaux seniors d'hiver - huit participants

Résultats parmi les six meilleurs :

Kate Miller - troisième à la tour
Katelyn Fung - quatrième à la tour



Sarah Carruters – cinquième à la tour
Ammie Wison – cinquième au 3 m
Championnats nationaux seniors d'été - 12 participants
Résultats parmi les six meilleurs :
Kate Miller – quatrième à la tour,
Katelyn Fung – quatrième au 3 m, quatrième à la tour
Elaena Dick – sixième à la tour
Nigel Chambers – sixième à la tour
Noah Bernard- sixième au tremplin de 1m

Autres faits marquants à propos des performances :

Premier Championnat de plongeon haut vol junior :
Caitlyn Padgett - deuxième
Megan Lupa -sixième
Noland Lazary - deuxième
Huit plongeurs ontariens participeront aux Championnats du monde junior.

7. Faits marquants des compétitions organisées par la province

Liste des compétitions organisées avec le nombre de participants :

3 Qualification nationale Provinciales

- Hiver : 43
- Printemps : 54
- Été : 67

Provinciaux Aspire : 51

Points forts liés à l'organisation :

Nous avons pu organiser deux compétitions après la levée des mesures sanitaires qui se sont déroulées avec succès.

Nous avions des problèmes techniques constants avec notre équipement, qui est plus ancien. Nous avons acheté de nouveaux équipements pour la saison à venir afin d'améliorer cette expérience.

Le calendrier des compétitions provinciales a fait l'objet de commentaires de la part des entraîneurs. Ces commentaires ont été pris en compte et un calendrier provincial standard a été établi par notre comité de performance sportive pour être utilisé tout au long de cette saison de plongeon. Ce calendrier sera révisé chaque année.

Les clubs ont déclaré qu'ils n'avaient pas les compétences nécessaires en matière de logiciel de gestion des compétitions de l'ISS pour soutenir le déroulement de leurs



compétitions invitation. Dive Ontario leur a proposé d'observer les directeurs de compétition aux Championnats provinciaux - un club l'a fait. Un guide a été partagé avec les clubs (fourni par Mike Morris) sur l'installation et l'utilisation du logiciel. Dive Ontario a élaboré une entente sur l'équipement et la gestion des compétitions pour les clubs qui souhaitent que Dive Ontario leur fournisse un soutien.

Défis liés à l'organisation :

Le port du masque était en vigueur jusqu'aux provinciaux du printemps.

Les inscriptions tardives d'un club spécifique ont continué à poser problème. Nous avons donc modifié les dates limites de paiement des frais de retard et d'envoi des fiches d'inscription et de plongeon pour la saison à venir.

Le fichier de règles dans le logiciel ISS n'était pas exact et nous ne pouvions pas utiliser les fonctions de validation des règles pour vérifier les plongeurs D et C. Nous devons continuer à le faire manuellement.

Autre(s) réalisation(s) spéciale(s) ou autres faits marquants de la dernière année?

Nous avons diffusé en direct deux de nos compétitions provinciales (hiver et été) et avons pu atteindre des téléspectateurs dans tout le Canada et dans le monde entier.



RAPPORT DE QUÉBEC

1. Membres

Membres de niveau compétitif en 2021-2022 :
Membres de niveau compétitif en 2020-2021 :
Clubs en 2021-2022:

225
204
16

Membres de niveau récréatif en 2021-2022 :
Membres de niveau récréatif en 2020-2021 :
Clubs en 2020-2021:

2171
921
14

Niveau de plongeon qui regroupe la majorité des membres :

Plongeurs récréatifs

2. Gouvernance

Nombre de membres au sein du conseil d'administration :

5

Le plus grand défi du conseil d'administration en 2021-2022 :

L'année 2021-2022 fut semblable à la précédente, soit chargée de surprises, de changements et nécessitant une certaine capacité d'adaptation sans perdre de vue notre mission! Il était également capital de supporter et aider nos membres avec la relance du plongeon.

Malgré les réalités des clubs, la motivation et l'intérêt volatile des athlètes, les défis de personnel, la gestion des compétitions et des plateaux d'entraînement, Plongeon Québec a réussi à traverser ces turbulences avec audace.

D'autres défis que nous avons eu à surmonter :

- Développer davantage de talent pour enseigner le plongeon
- La mise en place du nouveau code de Gouvernance imposé par le Ministère de l'éducation
- Développement et gestion du personnel de la fédération afin d'optimiser ses opérations
- Transition de notre système national d'affiliation vers Interpodia
- Obtenir de nouvelles sources de financement fiables et récurrentes



3. États financiers

Budget total:

479K \$

Financement reçu du gouvernement provincial :

316K \$

Augmentation ou diminution par rapport à l'année dernière :

Diminution

Raisons de l'augmentation/diminution :

En 2020-2021 nous avons reçu des subventions reliées à la Covid-19 que nous n'avons pas eu lors de la dernière saison.

Financement obtenu grâce à d'autres sources de revenus comme des activités de bingo, de casino et de loterie. Veuillez énumérer :

Nous n'avons pas fait d'activité d'auto-financement. Nous avons tenté d'organiser notre événement «Tes pas game de sauter», mais sans succès. Ceci est dû au manque d'employés au sein de la fédération.

Nombre d'employés à temps plein :

2 à 3

Nombre d'employés à temps partiel :

1

Pourcentage du budget consacré à l'administration :

55%

Pourcentage du budget consacré aux programmes techniques :

45%

4. Relance suite à la COVID

Veuillez indiquer comment vos clubs, entraîneurs, athlètes, officiels et autres participants se remettent de la pandémie.

Clubs : L'enjeu principal des clubs est le manque d'instructeurs. es/entraîneurs.es au sein de leur équipe. La demande pour le plongeon est très grande au Québec, toutefois les clubs ont de la misère à fournir plus de groupe dans leur programmation car les instructeurs.es/entraîneurs.es sont manquants.

Entraîneurs.es : Ils sont contents de retrouver une certaine normalité à l'entraînement ainsi que retourner en compétition avec leurs athlètes.

Athlètes : Semblable aux entraîneurs.es, ils sont contents de retourner en compétition et de revoir les athlètes des autres clubs en personne. Nous avons remarqué que les groupes d'âge plus jeunes (D et C) ont un certain retard par rapport aux années précédentes. Ils ont été les groupes d'âge les plus impactés par la pandémie. La



Fédération travaille, en collaboration avec la commission des entraîneurs.es, pour adapter le livre des règlements provincial et permettre aux catégories D et C d'accéder plus facilement au circuit de compétition provinciale junior et senior.

Officiels.les : Nous avons perdu quelques officiels.les pendant la pandémie, certains ne sont pas revenu juger la saison dernière, mais nous avons eu des bonnes cohorte lors des formation d'officiels.les qui nous a permis de recruter quelques nouveaux visages.

5. Programme

Athlètes

Programmes de financement et niveau de financement disponible :

Au Québec nous avons le **Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)** du Ministère de l'éducation qui offre des sommes considérables pour le soutien de nos athlètes. Les sommes versées peuvent être entre-autre utiliser pour soutenir nos athlètes lors de leur participation aux compétitions (remboursement des dépenses) et de leur payer des camps d'entraînement. La totalité de ses sommes représentent approximativement 100K \$. Nous avons aussi différents organismes qui offrent des bourses à nos athlètes, tel que la Fondation de 'athlètes d'excellence, le Club de la médaille d'Or ainsi que la Fondation Nordique.

Liste des récipiendaires en 2021-2022 :

Ethan Pitman | Décembre 2021 : FAEQ – 4000\$

Matt Cullen | Février 2022 : FAEQ / Défi 808 Bonneville (Industries Bonneville) – 4000\$

Marie-Laurence Forest | Février 2022 : FAEQ / Défi 808 Bonneville (Fenplast) – 4000\$

Mai 2022 : Fondation Nordiques – 2500\$

Laurent Gosselin-Paradis | Février 2022 : FAEQ / Défi 808 Bonneville (Planète Courrier) – 4000\$

Benjamin Tessier | Février 2022 : FAEQ / Défi 808 Bonneville (Fenplast) – 4000\$

Loïc Tremblay | Mars 2022 : FAEQ / Banque nationale – 4000\$

Mai 2022 : Fondation Nordiques – 2500\$

Livia McKibbin | Avril 2022 : FAEQ / Fondation Laurent Duvernay-Tardif – 1500\$

Mai 2022 : Fondation Nordiques – 1500\$

Émile Boivin | Mai 2022 : Fondation Nordiques – 1500\$

Jules Rolland | Mai 2022 : Fonds de l'athlète des Laurentides – 300\$

Jordane Legault | Mai 2022 : Fonds de l'athlète des Laurentides – 300\$

Cédric Fofana | Mai 2022 : FAEQ / Aquam – 4000\$

Nathan Zsombor-Murray | Mai 2022 : FAEQ / Beneva – 4000\$



Dans quels domaines votre province excelle-t-elle en matière de développement des athlètes ?

Nous croyons que l'une de nos grandes forces est la présence **d'entraîneurs.es formé.es et compétents.es** dans nos clubs. Ces entraîneurs.es développent des athlètes très performants sur la scène nationale et internationale.

Nous avons aussi notre **programme récréatif Plouf!** qui permettre d'initier un grand nombre de jeunes au sport du plongeon partout au Québec. Nombreux de nos clubs adhèrent au programme, et nous avons aussi quelques municipalités qui l'offre. Nous travaillons d'ailleurs sur une formation «Animateur Plouf» adaptée pour les éducateurs.rices en *Éducation physique et de la santé* pour pouvoir amener le plongeon dans les écoles du Québec.

De plus, nous avons pris en charge la rédaction des règlements de sécurité du plongeon haut vol et avons ajouté cette discipline à la mission de la Fédération. Grâce à l'implication de Stéphane Lapointe, le haut vol prend une grande ampleur au Québec.

Veuillez indiquer les défis les plus importants en matière de développement des athlètes au cours de la dernière année :

La pandémie et le manque d'activité physique qu'elle a engendré chez les jeunes est définitivement un problème qui a impacté notre sport. Les entraîneurs.es ont remarqué que les jeunes sont moins habiles qu'il y a quelques années. Nous devons travailler d'autant plus fort avec ces jeunes pour ramener le niveau.

D'ailleurs, les jeunes qui n'étaient pas dans des programme Sport-études ne pouvaient s'entraîner en piscine à cause des mesures sanitaires imposées par le Gouvernement du Québec. Nous étions une des provinces avec les mesures sanitaires les plus restrictives.

Initiatives pour les entraîneurs

Programmes de financement et niveau de financement disponible pour les entraîneurs :

En tant que fédération sportive reconnue, Plongeon Québec reçoit des subventions du Programme de soutien au développement de l'excellence. Il y a une enveloppe budgétaire dédiée aux entraîneurs.es qui se nomme le **Programme d'engagement des entraîneurs.es (PEDE)** qui permet d'aider les clubs à couvrir le salaire de leurs entraîneurs.es. Ce programme est réservé aux entraîneurs.es ayant au minimum passé la formation Compétition-développement en plongeon ou ayant un diplôme universitaire dans le milieu du sport.

Nous avons aussi le programme Équipe Québec, qui donner une subvention aux entraîneurs.es ayant des athlètes sur l'équipe national.

Liste des récipiendaires en 2021-2022:

PEDE : César Henderson, Isabelle Cloutier, Stéphane Lapointe, Mary Lou B Dupuis, Étienne Le Blanc-Brillon, Leila Molnar, Jared Bitner, Yihua Li, David Bédard, Johane Boivin, Olivier Duchesneau, Devon Butters, Samuel Parent, Dominique Racine, Mélanie Duff, Dany Boulanger.

Programme Équipe Québec : Aaron Dziver, Devon Butters, Yihua Li, Hui Tong, César Henderson, Isabelle Cloutier, Jim Wynne, Olivier Duchesneau et Stéphane Lapointe.



Nous souhaitons aussi souligner **Mary Lou B Dupuis** qui est lauréates dans la Catégorie «Entraîneure de développement par excellence» lors de la Soirée des Lauréat.es montréalaise.es du Conseil du sport du Montréal.

Entraîneurs à temps plein :

18

Entraîneurs à temps partiel :

1

Possibilités de perfectionnement professionnel pour les entraîneurs :

Rien n'a été organisé par Plongeon Québec pour le perfectionnement en 2021-2022. Nous sommes par contre impliqués dans un projet de recherche, en collaboration avec l'INS et l'université du Québec à Montréal, qui se nomme : *Optimisation des rétroactions qui sont données aux athlètes*. Nous prévoyons présenter les résultats à nos entraîneurs.es lors de la saison 2022-2023.

Veuillez indiquer les défis les plus importants en matière de développement des entraîneurs au cours de la dernière année :

Notre comité de formation est composé de seulement trois formatrices qui sont aussi entraîneures. Il est donc difficile d'offrir des formations et suivre la demande car ces formatrices ont un horaire très chargé.

Nous sommes présentement en train de former une autre personne qui se joindra au comité et pourra offrir des formations.

Autres programmes — Faits marquants et défis

Nous avons des clubs qui ont fermés pendant la pandémie qui sont en train de repartir leurs activités.

6. Performance

Commentaire sur les athlètes ayant le mieux performé en 2021-2022 :

Jeux du Canada - Niagara 2022

Huit athlètes de plongeon ont porté les couleurs québécoises aux Jeux du Canada, à Niagara (Ontario). Arnaud Goulet, Loïc Tremblay, Olivier Gauthier, Christopher Booler, Amélie-Laura Jasmin, Sonya Palkhivala, Julianne Boisvert et Jordane Legault ont représenté le Québec avec brio. La délégation québécoise est rentrée dans la province avec une récolte de 142 médailles au total. Parmi celles-ci, 13 ont été remportées en plongeon, soit six de plus que lors des derniers Jeux du Canada, à Winnipeg (Manitoba), en 2017. Chacun et chacune de nos athlètes sont fièrement rentrés.es à la maison avec au moins une médaille au cou. En plus du nombre de médailles, c'est le Québec qui a récolté le plus de points en plongeon.



Nous tenons à remercier et à féliciter nos entraîneurs.es Mary Lou B. Dupuis et Devon Butters pour leur dévouement et leur soutien auprès de notre équipe avant, pendant et après les Jeux.

Championnats britanniques de plongeon junior élite à Southend-on-Sea :

Sur la scène internationale au niveau junior, nos athlètes québécois se sont démarqués aux Championnats britanniques de plongeon élite au printemps dernier. Accompagnés d'Isabelle Cloutier et de Devon Butters, Arnaud Corbeil, Olivier Gauthier, Sonya Palkhivala et Samuel Talbot ont bien performé. Parmi les meilleurs résultats du Québec, Arnaud a remporté la médaille d'argent à la plateforme; Olivier, a remporté le bronze au 1m.

Performance générale aux championnats nationaux en 2021-2022 :

Championnats nationaux juniors

Lors du Festival national junior à l'été 2022, nos athlètes ont fait rayonner le Québec sur la scène nationale. Parmi nos médaillés, félicitations à nos athlètes québécois.es : Claude-Olivier Lisé-Coderre (CAMO), Sara-Jade Tessier (ENVOL), Dalia Pereira (ENVOL), Élodie Couture (CAMO), Arnaud Corbeil (CAMO), Charles-Antoine Labadie (CAMO), Blessing Roche (PCDC), Jules Rolland (ENVOL), Julianne Boisvert (ENVOL), Olivier Gauthier (CAMO), Chris Brooker (PCDC), Samuel Talbot (CAMO), Joseph Obisanya (PCDC), Marie-Laurence Forest (ARO), Éloi Houle (CAMO), Amelie Bayol (CAMO), Livia McKibbin (ARO), Laurence Labadie (CAMO) et Sandrine Fortin (CAMO).

Championnats nationaux seniors

Championnats canadiens seniors - Hiver et été

Nombreux sont nos athlètes qui sont revenus au Québec avec des médailles. Nous soulignons les performances de Cédric Fofana, Thomas Ciprick, Olivier Gauthier, Nathan Zsombor-Murray, Benjamin Tessier, Pamela Ware, Mia Vallée et Éloïse Bélanger.

Ce sont aussi 23 de nos athlètes qui ont participé au deuxième Championnat canadien senior, soit celui d'été, qui se déroulait à Victoria. Félicitations à Cédric Fofana, Laurent Gosselin-Paradis, Nathan Zsombor-Murray, Benjamin Tessier, Mia Vallée, Pamela Ware, Caeli Mckay et Julianne Boisvert pour vos médailles!

Autres faits marquants à propos des performances :



7. Faits marquants des compétitions organisées par la province

Liste des compétitions organisées et nombre de participants pour chacune d'elles :

- Championnat provincial Espoir 1 – Agami, 16-17 avril 2022 : 84 plongeurs
- Championnat provincial Espoir 2 – l'Envol 20 au 22 mai 2022 : 73 plongeurs
- Super finale Espoir Aquam – Camo Montréal 25-26 juin : 77 plongeurs
- Championnat provincial junior et senior – Camo Montréal 16 au 18 mars 2022 : 63
- Championnat provincial junior et senior – Gatineau 6 au 8 mai 2022 : 85
- Championnat provincial junior et senior – ARO, Québec : 74

Points forts de l'organisation :

Nous tenons à souligner le travail de tous (entraîneurs,es, athlètes et officiels.les) lors de la saison 2021-2022 car à cause de la pandémie, nous avons eu un calendrier de compétition très condensé. Il y avait une compétition aux deux/trois semaines.

Nous avons recruté plusieurs nouveaux officiels.les lors de la saison 2021-2022.

Défis liés à l'organisation :

Le programme de compilation des résultats nécessite beaucoup d'expérience pour bien le rouler. Avec la pandémie, nous avons nombreux nouveaux bénévoles qui ne savent pas comment utiliser le système. Nous

Autre(s) réalisation(s) spéciale(s) ou autres faits marquants de la dernière année ?



RAPPORT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

1. Membres

Membres de niveau compétitif en 2021-2022 :	0	Membres de niveau récréatif en 2021-2022 :	0
Membres de niveau compétitif en 2020-2021 :	10 – Activités arrêtées en mars	Membres de niveau récréatif en 2020-2021 :	25, plus 60 Plouf (Apprendre à plonger) opérations cessées en mars
Clubs en 2021-2022 :	1 – non opérationnel	Clubs en 2020-2021 :	1
Niveau de plongeon qui regroupe la majorité des membres :			
Plouf (Apprendre à plonger), Récréatif			

2. Gouvernance

Nombre de membres au sein du conseil d'administration :	6 membres votants
Le plus grand défi du conseil d'administration en 2021-2022 :	Manque d'installations en raison de la fermeture de la piscine Centennial; aucun autre espace de piscine disponible;
Restrictions liées à la COVID	En raison de ces deux facteurs, notamment le manque d'installation, les activités de plongeon ont essentiellement été interrompues depuis le début de 2020. Ceci en plus des attentes Sport Nova Scotia en matière d'administration et de rapports requise pour obtenir du financement, qui représentent les plus grands défis du conseil d'administration.

3. États financiers

Budget total :	
Financement reçu du gouvernement provincial :	



Augmentation ou diminution par rapport à l'année dernière :

Raisons de l'augmentation/diminution :

Financement obtenu grâce à d'autres sources de revenus comme des activités de bingo, de casino et de loterie. Veuillez énumérer :

N/A

Nombre d'employés à temps plein :

0

Nombre d'employés à temps partiel :

0

Pourcentage du budget consacré à l'administration :

Pourcentage du budget consacré aux programmes techniques :

4. Relance suite à la COVID

Veuillez indiquer comment vos clubs, entraîneurs, athlètes, officiels et autres participants se remettent de la pandémie.

En raison du manque d'installations jusqu'à récemment – la piscine Centennial a été fermée pour des raisons mécaniques (tel que mentionné précédemment) et vient d'être ouvert à nouveau le mois dernier. Nous avons essentiellement été forcés à démarrer tous les programmes à partir de zéro en 2022. Ce processus a démarré il y a deux mois seulement.

5. Programme

Athlètes

Programmes de financement et niveau de financement disponible :

Liste des récipiendaires en 2021-22 :

Dans quels domaines votre province excelle-t-elle en matière de développement des athlètes?

Veuillez indiquer les défis les plus importants en matière de développement des athlètes au cours de la dernière année :



Initiatives pour les entraîneurs

Programmes de financement et niveau de financement disponible pour les entraîneurs :

Liste des récipiendaires en 2021-2022 :

Nombre d'entraîneurs à temps plein :

Nombre d'entraîneurs à temps partiel :

Possibilités de perfectionnement professionnel pour les entraîneurs :

Veuillez indiquer les défis les plus importants en matière de développement des entraîneurs au cours de la dernière année :

Faits marquants et défis

6. Performance

Commentaire sur les athlètes ayant le mieux performé en 2021-2022 :

n/a

Performance générale aux championnats nationaux en 2021-22 :

Championnats nationaux juniors

n/a

Championnats nationaux seniors

n/a

Autres faits marquants à propos des performances :



7. Faits marquants des compétitions organisées par la province

Liste des compétitions organisées avec le nombre de participants :

n/a

Points forts liés à l'organisation :

Défis liés à l'organisation :

Autre(s) réalisation(s) spéciale(s) ou autres faits marquants de la dernière année?

Mise à jour sur les officiels : Contact maintenu avec les officiels certifiés. La juge certifiée au niveau national Erin Dobbelstyn a déménagé en Nouvelle-Écosse à la fin de 2022 et sera un ajout de taille à l'équipe des officiels de la province.



RAPPORT DE TERRE-NEUVE

1. Membres

Membres de niveau compétitif en 2021-22 :
Membres de niveau compétitif en 2020-21 :
Clubs en 2021-22 :

2
4
1

Membres de niveau récréatif en 2021-22 :
Membres de niveau récréatif en 2020-21 :
Clubs en 2020-21 :

37
22
1

Niveau de plongeon qui regroupe la majorité des membres :

Apprendre à plonger constitue la majorité des activités de plongeon à Terre-Neuve. Le seul club membre, Edge, est en train de se reconstruire.

2. Gouvernance

Nombre de membres du conseil d'administration : 4

Le plus grand défi du conseil d'administration en 2021-22 :

Le financement limité et les sources de financement restreignent la capacité de la NLDA à fournir au club membre les outils dont il a besoin pour réussir. Les installations dans lesquelles le club membre plonge ont reçu des fonds pour les Jeux du Canada de 2025, mais à ce jour, aucun travail n'a été entrepris pour remplacer ou améliorer l'équipement. De plus, la promotion du plongeon et le recrutement de nouveaux plongeurs demeurent un défi de taille pour l'OPS et son club membre.

3. États financiers

Budget total :

58 853 \$

Financement reçu du gouvernement provincial :

23 850 \$

Augmentation ou diminution par rapport à l'année dernière :

1 500 \$

Raisons de l'augmentation/diminution :

Des subventions opérationnelles supplémentaires ont été reçues par la NLDA. Plus nous nous rapprochons de l'année des Jeux du Canada, plus le gouvernement fournit des fonds supplémentaires.



Financement obtenu grâce à d'autres sources de revenus comme des activités de bingo, de casino et de loterie. Veuillez énumérer :

La NLDA n'a pas de financement supplémentaire autre que le financement du gouvernement.

Nombre d'employés à temps plein :

0

Nombre d'employés à temps partiel :

0 - tous des bénévoles

Pourcentage du budget consacré à l'administration :

1%

Pourcentage du budget consacré aux programmes techniques :

99%

4. Relance suite à la COVID

Veuillez indiquer comment vos clubs, entraîneurs, athlètes, officiels et autres participants se remettent de la pandémie.

Le club est sur la bonne voie. Il continue à se développer grâce aux efforts de recrutement. Il a perdu certains des plongeurs les plus âgés en raison des résultats des ralentissements/arrêts de la pandémie, cependant il a pu s'appuyer sur une base de jeunes pour se développer, car tout le monde est heureux de revenir à la normale.

5. Programmes

Athlètes

Programmes de financement et niveau de financement disponible :

Le Annual Premiers Athletic Excellence Award, dont le financement varie entre 500 \$ et 1500 \$ par athlète, est attribué en fonction du niveau de compétition et des réalisations respectives des athlètes.

Liste des récipiendaires en 2021-22 :

Merrick Noel

Dans quels domaines votre province excelle-t-elle en matière de développement des athlètes?

Aucun actuellement. La NLDA a identifié et aidé à faire venir un nouvel entraîneur-chef l'année dernière. Nous prévoyons donc quelques années de développement avant de pouvoir mesurer le succès.



Veuillez indiquer les défis les plus importants en matière de développement des athlètes au cours de la dernière année :

La participation des plongeurs est le plus grand défi pour Terre-Neuve. Nous continuons à lutter pour attirer de nouveaux plongeurs dans le programme.

Initiatives pour les entraîneurs

Programmes de financement et niveau de financement disponible pour les entraîneurs :

La NLDA fournit des fonds sur une base annuelle pour offrir des cliniques de formation aux entraîneurs existants et nouveaux au sein du club membre, selon les besoins.

Liste des récipiendaires en 2021-22 :

Ne s'applique pas pour 2021-2022. Cliniques prévues à l'hiver 2023.

Nombre d'entraîneurs à temps plein :

1

Nombre d'entraîneurs à temps partiel :

4

Possibilités de perfectionnement professionnel pour les entraîneurs :

Nous coordonnons des cliniques de formation quand cela est nécessaire et des séances d'observation avec l'entraîneur-chef afin de favoriser le développement des entraîneurs nouveaux et existants.

Veuillez indiquer les défis les plus importants en matière de développement des entraîneurs au cours de la dernière année :

En raison d'un club très jeune et de deux années de défis liés à la pandémie, le bassin de plongeurs pouvant être sélectionnés ou intéressés par l'entraînement est très limité. Nous avons perdu quelques plongeurs seniors et quelques entraîneurs existants à cause de la pandémie.

Autres programmes — Faits marquants et défis

Aucun pour le moment, mais la NLDA/EDGE est très intéressée par le programme We Fly by 5 et aimerait s'impliquer dans cette initiative. Comme nous sommes au milieu d'une reconstruction, ce serait un bon moment pour lancer ce programme.



6. Performance

Commentaire sur les athlètes ayant le mieux performé en 2021-2022 :

Nous avions deux plongeurs compétitifs qui travaillaient en vue de leur qualification nationale, Merrick Noel et Juan Diego Palma. Juan Diego s'est qualifié pour les Championnats nationaux juniors dans les épreuves du tremplin de 1 m et de 3 m.

Merrick ne s'est pas qualifié pour les Championnats nationaux.

Performance générale aux championnats nationaux en 2021-2022 :

Championnats nationaux juniors

Juan a participé aux épreuves de 1 m et de 3 m.

Il a terminé à la neuvième place des qualifications au tremplin de 1 m

Il a terminé huitième dans la finale du tremplin 3 m.

Championnats nationaux seniors

Aucun participant.

Autres faits marquants à propos des performances :

Merrick Noel a représenté Terre-Neuve aux Jeux d'été du Canada.

7. Faits marquants des compétitions organisées par la province

Liste des compétitions organisées avec le nombre de participants :

Il n'y a pas eu de compétitions provinciales en 2021-2022.

Les points forts liés à l'organisation :

N/A

Les défis liés à l'organisation:

N/A

Autre(s) réalisation(s) spéciale(s) ou autres faits marquants de la dernière année?

Rien de plus pour le moment.



RAPPORT DE BUREAU DE LA FINA

Préparé par Cheryl A. Gibson

November 12, 2022



Participation aux réunions du Bureau de la FINA :

- 23 novembre 2021 réunion virtuelle
- 6 décembre 2021 Abu Dhabi EAU
- 14 janvier 2022 réunion virtuelle
- 21 janvier 2022 réunion virtuelle
- 16 février 2022 réunion virtuelle
- 8 mars 2022 réunion virtuelle
- 23 mars 2022 réunion virtuelle
- 21 avril 2022 réunion virtuelle
- Juin 2022 Budapest, Hongrie
- 3 juillet 2022 réunion virtuelle
- 8 août 2022 réunion virtuelle
- 9 septembre 2022 réunion virtuelle
- 14 octobre 2022 réunion virtuelle
- 8 novembre 2022 réunion virtuelle

Participation aux réunions Pan Am Aquatics :

- 26 janvier 2022 réunion virtuelle
- Congrès extraordinaire 18 juin 2022 Budapest, Hongrie

Participation aux réunions de natation artistique de la FINA :

- Participation à de nombreuses réunions du comité technique des épreuves de natation artistique

Participation aux événements :

- Championnats du monde de natation (25 m), Abu Dhabi, EAU Décembre 2022
- Super Finale de NA, Athènes, Grèce Mai 2022
- Championnats du monde aquatiques, Budapest, Hongrie Juin 2022
- Championnats du monde juniors de NA, Québec, Québec Août 2022
- Congrès technique de NA, Lausanne, Suisse Octobre 2022

Points à souligner:

A. Ébauche de la constitution de la FINA

J'ai déjà donné un aperçu des changements et de ma compréhension des raisons pour lesquelles ces changements ont été apportés. Je fais partie d'un groupe chargé de réviser l'ébauche pour des modifications rédactionnelles, mais pas pour suggérer des changements substantiels. J'ai transmis mes commentaires à la FINA, mais je ne m'attends pas à ce que des changements soient apportés avant que l'ébauche ne soit approuvée par le Congrès à Melbourne.

Kelly Stark-Anderson et moi-même avons examiné l'ébauche pour les changements que le Canada propose d'apporter à l'ébauche et Kelly a soumis les changements proposés par le Canada.

Veuillez noter que l'ébauche de la constitution fait souvent référence aux règlements administratifs. Les règlements administratifs vont nécessiter une refonte importante, qui devrait avoir lieu quand les nouveaux règlements administratifs de la FINA seront approuvés par le Congrès en décembre.

Je m'attends à ce que Pan Am Aquatics doive examiner le processus de nomination des membres du Bureau de la FINA maintenant qu'il y aura cinq représentants continentaux, quatre membres extraordinaires et des limites de genre. À moins qu'il n'y ait un changement dans les zones, le Canada et les États-Unis continueront probablement d'avoir un membre du Bureau de la FINA, étant donné que chacun est sa propre zone dans les Jeux aquatiques panaméricains.

B. Calendrier

La FINA a finalisé le calendrier des Championnats du monde aquatique, qui se dérouleront à Fukuoka (Japon) en juillet 2023 et à Doha (Qatar) en février 2024. Il s'agit d'un calendrier très chargé et inhabituel compte tenu des retards causés par la COVID.

La FINA a réorganisé les Séries mondiales/Coupes mondiales pour chacune des disciplines dans le but d'adopter une approche similaire pour toutes les disciplines. Les dates des compétitions n'ont pas été publiées aussi tôt que beaucoup l'auraient souhaité, car le personnel de la FINA a été submergé par le nombre de compétitions internationales de la FINA organisées dans un laps de temps inhabituellement court. Cela devrait se normaliser après les Jeux de Paris en 2024.



C. Comité des athlètes

Des élections ont eu lieu en juin 2022 pour un certain nombre de postes disponibles au sein du comité des athlètes. Alia Atkinson a été élue présidente et, en vertu des nouveaux règlements administratifs de la FINA, la présidente du comité des athlètes sera non seulement membre du Bureau de la FINA mais aussi membre de l'exécutif. C'est un grand pas en avant pour nos athlètes!

D. Nominations au comité technique

Les comités techniques ont été nommés pour servir jusqu'en 2025. Le Canada a eu la chance d'avoir des membres nommés aux comités techniques de plongeon (Gord Peterson), de la natation artistique (Lisa Schott, présidente), de water-polo (Bill Shaw) et de la natation (Louise Leblanc).

E. Postes de liaison avec la FINA

Vous avez peut-être remarqué que l'ébauche de constitution de la FINA ne fait plus référence au poste de liaison du conseil d'administration pour chaque sport. Je comprends que cela est dû à certains cas où les personnes occupant ce poste ont dépassé les limites de leur rôle et, dans certains cas, ont entrepris des actions inappropriées. Je suis heureuse d'annoncer que je ne fais pas partie de ces personnes. L'ébauche de constitution permettra à une ou plusieurs personnes d'aider à la communication, etc., mais il n'est plus nécessaire qu'elle soit membre du Bureau et il est peu probable qu'un titre spécial soit attribué à ce poste. Quoi qu'il en soit, je m'attends à ce que, au moins à court terme, on continue à me demander d'assumer ce rôle pour la Natation artistique.

F. Unité d'intégrité aquatique (AIU)

L'AIU a été créée et commencera à fonctionner en janvier 2023. Les différents groupes et comités qui effectuaient auparavant ce travail pour la FINA cesseront leurs activités. Je comprends que les différents groupes composant l'AIU sont en train de définir les détails de leurs processus. Ces détails seront peut-être divulgués au Congrès de décembre.

G. Championnats du monde de Budapest

Félicitations à tous nos athlètes du Canada et à notre personnel pour leurs efforts aux Championnats du monde de Budapest. Un remerciement spécial à notre chef de mission Michelle Comeau et son équipe!

Congrès extraordinaire : La politique de la FINA sur l'admissibilité pour les catégories de compétition masculine et féminine a été approuvée. Le document de 24 pages est disponible sur le site de la FINA.



H. Retour sur le terrain de jeu / aptitude à participer

On m'a confié la tâche de travailler avec le directeur général de la FINA et le président du comité de médecine sportive de la FINA pour rédiger des politiques et des règles relatives à la santé mentale et physique des athlètes participant aux événements de la FINA.

Demande:

Je serais très reconnaissant si chaque sport me tenait informé des communications entre leurs bureaux et les bureaux de la FINA, en particulier lorsqu'il y a des offres faites pour accueillir des événements.



RAPPORT DU COMITÉ DE PLONGEON (CP)

Composition 2021-2023 :

Liaison avec le comité exécutif :	Rafael Radhames Tavarez	(Zone 2)
Président :	Gordon Peterson CAN	(Zone 4)
Vice-présidente :	Colleen Huffman USA	(Zone 3)
Secrétaire (anglais) :	Kathy Seaman CAN	(Zone 4)
Secrétaire (espagnol) :	Hermes Venegas CHI	(Zone 1)
Membres :	Ulises Alvarado ECU	(Zone 1)
	Jacqueline Delgado de Pinillos PER	(Zone 1)
	Katura Horton-Perinchief BER	(Zone 2)
	Rolando Ruiz CUB	(Zone 2)
	Francisco Balbuena DOM	(Zone 2)
	Ivan Bautista Vargas MEX	(Zone 2)
	Mark Ruiz USA	(Zone 3)
Représentant des athlètes :	Rommel Pacheco (MEX)	(Zone 2)

Compétitions 2021 - 2022

La saison de compétition 2021-2022 a de nouveau été fortement affectée par la pandémie du coronavirus. À la fin de 2021, DPC a annulé la participation des plongeurs qui devaient se rendre aux Championnats du monde de plongeon junior de la FINA à Kiev en raison d'inquiétudes au sujet d'une invasion potentielle, mais aussi en raison des incertitudes liées aux protocoles de COVID. Bien que l'invasion de l'Ukraine par la Russie ne se soit produite que quelques mois plus tard, avec le recul, il semble que, quoique décevante, la décision était la bonne.

Heureusement, les tous premiers Jeux panaméricains junior ont pu avoir lieu à Cali, en Colombie du 25 novembre au 5 décembre 2021. Tel que rapporté l'an dernier, une équipe de petite taille (mais combien enthousiaste !) a été inscrite par DPC et dirigée par l'entraîneur Steve Carroll. Les trois plongeurs étaient confrontés à une concurrence relevée : tous les autres pays y avaient envoyé leur meilleure équipe en vue d'une qualification directe aux Jeux panaméricains de 2023 au Chili. Toutefois, l'équipe canadienne s'est merveilleusement acquittée de la tâche et a terminé quatrième à l'épreuve par équipe. Les plongeurs (Julianne Boisvert, Quinn Gariepy et Ben Smyth) ont admirablement performé dans le cadre de conditions de compétition difficiles. La nouvelle piscine construite pour les Jeux n'a été complétée qu'une fois la compétition en cours. Effectivement, il a été nécessaire d'installer

des supports sous les plateformes qui s'étaient affaissées une fois les coffrages à béton retirés. Ben Smyth a eu le mérite peu enviable de marcher sur un morceau de fil écarté lors de la construction de nuit et sa blessure a suscité des questions relativement à la construction tardive. Finalement, l'événement a été une réussite mais a été extrêmement éprouvant pour le comité du plongeon de PanAm Aquatics (PAQ).

Compétitions de la FINA accueillies par PAQ en 2022

En raison de la pandémie, la seule épreuve de la FINA accueillie dans les Amériques a été la Coupe Canada à Calgary, du 9 au 12 juin. La taille de l'événement était restreinte comparativement aux éditions précédentes, mais selon les participants, il fut un succès sur toute la ligne. Malheureusement, quelques tests de dépistage positifs à la COVID ont causé l'imposition de certaines restrictions (incluant la fermeture de la suite de réception pendant une soirée) ; mais le plongeon lui-même a été une belle distraction de tout ce qui se passait dans le monde. Pour plusieurs des plongeurs (incluant l'équipe canadienne), il s'agissait de l'une des premières compétitions internationales de l'année en vue des Championnats du monde de la FINA à Budapest, en Hongrie. Mia Vallée a signalé son arrivée sur la scène internationale comme étant la prochaine étoile canadienne au tremplin, remportant la préliminaire et sa demi-finale du 3m pour finalement s'incliner en finale face à l'Américaine Sarah Bacon. Mia a surpassé cette performance aux Championnats du monde mais a définitivement lancé son année du bon pied à Calgary.

Un nouveau look

En 2022, PanAm Aquatics a adopté un nouveau nom et un nouveau look, laissant derrière elle la marque de l'UANA. Approuvée à une assemblée générale extraordinaire de l'UANA lors des Championnats du monde de la FINA, la nouvelle marque a été présentée à l'avance des Jeux panaméricains junior de Cali, en Colombie. Le rafraîchissement de PAQ anticipe celui de la FINA, qui devrait être présenté aux Championnats du monde de natation en décembre 2022.

Perspectives

Les prochains Jeux panaméricains auront lieu à Santiago, au Chili, en octobre 2023. Une nouvelle piscine est prévue pour l'événement, située dans le même complexe qui avait accueilli les Championnats panaméricains junior en 2019. La construction progresse lentement, prévue de débuter en décembre, mais nous espérons que tout progressera rapidement pour que la piscine soit prête avant octobre 2023.

Le tout respectueusement soumis,

"Gord Peterson"

Gordon Peterson

Président du comité du plongeon de PAQ

RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE DE PLONGEON DE FINA

Soumis par Gord Peterson
Membre du CTP de la FINA



Nouvelles de la FINA

L'année 2022 a été une année de changement pour le plongeon au sein de la FINA ! Le calendrier de plongeon a vu l'annulation et le report de plusieurs événements planifiés et l'annulation complète des Séries mondiales en 2022, une seule épreuve du Grand Prix de plongeon et une planification à la dernière minute de championnats du monde de la FINA et d'une Coupe du monde de plongeon de la FINA.

À la suite des Championnats du monde de la FINA à Budapest, j'ai été nommé au comité technique de plongeon (CTP) de la FINA, lorsque Kathy Seaman a quitté ses fonctions après six mandats et vingt-six ans de service, dont dix-huit auprès de la Commission du CTP de la FINA. L'implication de Kathy au sein du CTP a été considérable et nous lui en sommes tous extrêmement reconnaissants. La Commission du CTP de la FINA est à moitié composée de nouveaux membres (2/4), à l'instar du CTP lui-même (11/18).

Championnats du monde de la FINA

À brève échéance, Budapest a organisé avec succès les Championnats du monde de la FINA. Le niveau du plongeon a mis en évidence le manque de compétition de la plupart des plongeurs depuis les Olympiques. Les seules compétitions internationales ayant eu lieu en 2002 avant les Championnats du monde étant le Grand Prix FINA de Calgary et le pseudo-Grand Prix d'Italie (qui protestait les frais de la FINA pour l'accueil d'un Grand Prix).

Événements du Grand Prix de la FINA

Le Canada a été le seul pays à accueillir un Grand Prix de la FINA en personne en 2022, à Calgary. Une autre édition est prévue en Malaisie à la fin novembre. La FINA cherchait à considérablement hausser ses frais d'accueil pour l'accueil d'une épreuve du Grand Prix, ce qui a fait l'objet d'une vive résistance. La FINA a revu son calendrier, éliminant les épreuves du Grand Prix, et les fédérations peuvent maintenant accueillir des pseudo-épreuves de style Grand Prix sans l'appellation « Grand Prix FINA » et la FINA n'imposera pas autant de restrictions au niveau de la commandite ni au niveau de l'apparence que pour les épreuves précédentes de la série de Grand Prix FINA.

Cinquante-huit plongeurs de huit fédérations ont participé à l'épreuve de Calgary. La compétition elle-même a été un succès mais la COVID a eu des répercussions sur l'organisation de l'événement : des cas de COVID ont causé la mise en œuvre de mesures plus strictes et ont affecté certains participants pendant et après la compétition. Malgré les mesures en place, des participants ont testé positif à la COVID à la suite de l'épreuve du Grand Prix FINA de Calgary et des Championnats du monde de la FINA.

Jeux du Commonwealth

La FINA envoie typiquement des évaluateurs du CTP de la FINA aux Jeux du Commonwealth. Les membres du CTP de la FINA ont changé environ un mois avant la tenue des Jeux. Initialement, une période de transition avait été proposée, qui permettrait aux membres sortants du CTP de la FINA d'assister aux Jeux du Commonwealth. Toutefois, le président du CTP de la FINA a proclamé une semaine avant les Jeux que seuls les membres du CTP actuel pouvaient y assister et qu'aucun membre du CTP de la FINA ne pouvait agir comme juge aux Jeux. Puisque les juges avaient été soumis par les fédérations en octobre 2021 à la demande de l'organisateur et que la sélection avait été confirmée en décembre 2021 avec l'approbation de la FINA, cette décision était inattendue. Et surtout parce que le Canada s'était informé tôt en 2022 des répercussions causées par la date des modifications au CTP, afin de déterminer s'il devait remplacer l'un de ses deux juges nommés pour les Jeux du Commonwealth.

Cette modification surprise a affecté trois juges nouvellement élus au CTP en juillet, incluant une personne qui avait été choisie comme juge neutre d'une nation n'appartenant pas au Commonwealth (ainsi que moi). La décision a aussi affecté des membres sortants du CTP (dont Kathy et un officiel de Nouvelle-Zélande qui a dû annuler son voyage). L'annonce tardive modifiant l'approche transitionnelle a été décevante et a résulté, entre autres, en une surcharge de travail pour le juge canadien qui a dû juger toutes les épreuves plutôt que de diviser la responsabilité entre deux juges.

Congrès technique de plongeon de la FINA

Le congrès technique de plongeon de la FINA a eu lieu virtuellement pour la toute première fois le 3 octobre 2022. Des modifications mineures aux règlements ont été proposées, la majorité desquelles avaient été examinées par l'ancien CTP de la FINA. Le nouveau CTP de la FINA avait eu une réunion la semaine précédant le congrès car il avait été constaté que les soumissions d'une Fédération n'avaient ni été évaluées par le CTP de la FINA ou le Bureau de la FINA. Malgré la période précipitée pour évaluer les soumissions, le Congrès technique du CTP de la FINA s'est bien déroulé et toutes les modifications aux règlements approuvées par la FINA ont été adoptées.

Coupe du monde de la FINA

Pour la première fois de l'histoire, la Coupe du monde de plongeon de la FINA a eu lieu conjointement avec la Coupe du monde de natation de la FINA du 20 au 23 octobre. La Chine a été l'un des seuls pays à y envoyer tous ses meilleurs plongeurs ; plusieurs des compétiteurs ayant été avisés tardivement de l'événement. Par conséquent, la qualité du plongeon dans son ensemble était moindre. Cet événement a été une « épreuve d'essai » dans le cadre du calendrier proposé par la FINA pour 2023 et au-delà. L'événement a été qualifié de succès pour démontrer la valeur d'une compétition à inscriptions restreintes pour remplacer les Séries mondiales de la FINA ainsi que de l'avantage d'y combiner deux disciplines de la FINA.

Les meilleurs plongeurs canadiens n'ont pu y assister et seuls trois jeunes plongeurs étaient disponibles. Néanmoins, les trois plongeurs ont très bien performé : deux d'entre eux ont participé à la finale, terminant 5^e et 7^e, et l'autre 16^e.

Questions diverses

Nous avons eu deux réunions virtuelles du CTP de la FINA. La première réunion, tenue le 25 août, a servi d'accueil et d'affectation des responsabilités et la seconde, le 29 septembre, pour discuter des soumissions pour le Congrès technique de plongeon de la FINA. Aucune réunion en personne n'a encore eu lieu et aucune n'est planifiée. Entretemps, nous avons été affectés à des sous-comité et le travail de ces sous-comités est déjà bien entamé.

En plus de sous-comités, certains des nouveaux membres du CTP sont responsables de formations, replaçant les membres sortants du CTP chargés de faire la prestation de formations en 2022. On m'a attribué trois formations FINA de plongeon en 2022. Ma première formation a été une école de certification qui a eu lieu en Colombie en septembre conjointement à leurs championnats nationaux de plongeon. J'ai coanimé une formation de développement de la FINA pour le Pérou (virtuellement) dont la date a fréquemment été modifiée mais qui a finalement eu lieu les 9 et 10 décembre. Une formation de développement était aussi prévue pour le Brésil en décembre, qui a finalement été remplacée par une formation de certification aux États-Unis en décembre. Seulement neuf formations de la FINA ont eu lieu en 2022 : une formation de certification a eu lieu à Calgary conjointement au Grand Prix de la FINA et six autres formations semblables ont eu lieu, y compris celle aux États-Unis. Jusqu'ici, seulement deux formations de développement ont eu lieu. Les restrictions liées à la COVID ont rendu l'organisation de ces formations extrêmement difficiles. En conséquence, une demande a été faite auprès de la FINA de prolonger la date d'expiration de la certification de la FINA pour au moins un continent.

Les championnats du monde junior de la FINA ont été accueillis avec succès à Montréal du 27 novembre au 4 décembre. Ce fut un événement de très grande taille, accueillant 265 plongeurs et plongeuses de haut vol. La Chine, en raison de ses restrictions de COVID et de ses exigences de quarantaine au retour, et la Russie, suspendue par la FINA pour son invasion de l'Ukraine, n'étaient pas présentes, rendant le nombre d'inscriptions à l'événement d'autant plus impressionnant. Malheureusement, à l'approche de l'hiver dans les pays de l'hémisphère nord et de l'augmentation des cas de COVID, quelques cas de COVID ont été dépistés à l'événement.

Mes débuts en tant que membre du CTP de la FINA ont été difficiles en raison de tous ces changements et de l'incertitude qui gêne la planification. Néanmoins, le Canada continue d'appuyer fortement les activités de la FINA, accueillant le seul Grand Prix de la FINA en 2022 et les Championnats du monde junior de plongeon de la FINA à la fin novembre. Le Canada s'est également engagé à accueillir l'une des trois Coupes du monde de plongeon de la FINA en 2023 et a pu envoyer des plongeurs à l'événement test de la Coupe du monde de plongeon à Berlin malgré l'avis précipité et la période de l'année peu propice.



DIVING
PLONGÉON
CANADA

2022 ANNUAL GENERAL MEETING
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

Nous vivons certainement dans une période « intéressante » où les opportunités abondent !

Le tout respectueusement soumis,

WE FLY | PLUS HAUT

312-700 INDUSTRIAL AVENUE, OTTAWA (ONTARIO) K1G 0Y9
DIVING.CA • INFO@DIVING.CA • 1-613-736-5238 • FAX: 1-613-736-0409

RAPPORT DU COMITÉ DES ENTRAÎNEURS DE LA FINA



Le rôle et les responsabilités du comité des entraîneurs de la FINA sont axés sur la promotion et le développement du plongeon à travers le monde. Il examine les règles et règlements de notre sport et identifie la meilleure façon d'encourager le développement des sports aquatiques. Le retour à la normale des opérations a été lent et difficile en raison des adaptations constantes requises par le cadre sportif en constante évolution auquel nous sommes confrontés en raison de l'interminable pandémie.

Le sous-comité de plongeon de la FINA (FDSC) est composé de cinq entraîneurs internationaux de plongeon de haute performance et est un sous-comité qui se rapporte au comité des entraîneurs de la FINA représentant les six sports aquatiques. Ce comité fournit également une perspective d'entraîneur au comité technique de plongeon de la FINA. La collaboration entre le FDSC et le TDC s'est avérée cruciale à certains moments afin de naviguer à travers les obstacles imprévus auxquels nous sommes maintenant régulièrement confrontés.

Malgré les difficultés auxquelles nous nous sommes habitués lorsque vient le temps d'accueillir un événement, les épreuves de plongeon des Championnats du monde de la FINA (WAC) ont été organisées avec succès et nous avons eu le privilège d'assister à des performances spectaculaires. À l'origine, l'événement devait se tenir à Fukuoka, au Japon, mais il a été reporté à 2023 en raison de circonstances liées à la pandémie. Cet événement malheureux a suscité une certaine ingéniosité et une action rapide de la part de notre fédération internationale et de l'une de ses fédérations sportives partenaires, ce qui a permis d'organiser l'événement en Hongrie, à Budapest.

Le WAC à Budapest a été une occasion en or pour introduire une nouvelle initiative afin d'aider à mieux organiser les rondes préliminaires qui peuvent contenir plus de 60 plongeurs s'affrontant en même temps, ce qui entraîne traditionnellement des événements qui peuvent durer plus de 4 heures à la fois. Pour la première fois, certains des tours préliminaires ont été divisés en deux événements distincts permettant aux rondes préliminaires d'être plus courtes. Le jury des épreuves préliminaires A et B était le même afin de garantir une évaluation cohérente de la part des juges. Les neuf meilleurs plongeurs de chaque épreuve préliminaire ont accédé aux demi-finales. Cette nouvelle formule a été bien accueillie par la majorité des athlètes et des entraîneurs qui y ont participé.

La saison de plongeon 2022 a vu la dissolution malheureuse des prestigieuses séries mondiales de plongeon de la FINA. Les séries mondiales ont été créées à l'origine pour présenter les meilleurs plongeurs du monde sur une scène plus ciblée. Les huit meilleurs plongeurs des Jeux olympiques ou des Championnats du monde aquatiques étaient invités à participer à ce circuit. Ces événements se sont avérés très excitants et les téléspectateurs du monde entier étaient nombreux, mais s'avéraient également très coûteux à produire. De nombreux entraîneurs sont tristes de voir la disparition des

séries mondiales, mais il y a aussi de l'excitation pour ce que l'avenir nous réserve.

La FINA a créé une nouvelle série de compétitions multisports qui seront connues sous le nom de séries de la Coupe du monde FINA. Il y aura trois séries de la Coupe du monde. Les deux premières étapes de la série sont utilisées pour se qualifier pour la troisième étape appelée la Super Finale de la Coupe du Monde. Les 18 meilleurs plongeurs sont invités à participer à la troisième étape. La qualification pour la série de la Coupe du monde se fait lors du WAC ou des Jeux olympiques. La première intégration de ce nouveau format de compétition a eu lieu à Berlin, en Allemagne. Les épreuves de natation et de plongeon y ont eu lieu.

La FINA est en train de revoir de nombreux aspects de ses opérations actuelles. En ce moment, le circuit des Grand Prix de plongeon de la FINA est également examiné de près. En effet, la communauté du plongeon a été informée que la FINA ne sanctionnera plus les Grand Prix de plongeon comme par le passé. La nomenclature des Grands Prix de plongeon de la FINA ne sera donc plus utilisée. Il y aura toujours des événements internationaux de plongeon sanctionnés par la FINA. Cependant, les critères à remplir pour accueillir un tel événement sont encore en cours de définition.

Enfin, l'école de développement du plongeon de la FINA, située à Kazan, en Russie, a dû fermer ses portes plus tôt cette année en raison des événements malheureux survenus en Europe de l'Est. Le mandat de l'école est de créer les conditions permettant aux boursiers d'atteindre leur potentiel maximum, tant en plongeon qu'en développement personnel. Chaque athlète a pour mission d'améliorer ses capacités techniques et ses résultats de performance dès son arrivée au centre et de se qualifier pour les championnats du monde aquatiques et les Jeux olympiques. L'école a ouvert au milieu de l'année 2021 et a vu la progression réussie de nombreux plongeurs internationaux. Heureusement, l'école rouvrira ses portes en janvier à Toronto, au Canada. L'école sera dirigée par M. Jose Guerra, de Cuba.

Rapport soumis par,



Aaron Dziver EPA

Président, Sous-comité de plongeon de la FINA Membre, Comité d'entraîneurs de la FINA

RAPPORT DU COMITÉ DE PLONGEON
DE HAUT VOL DE LA FINA



Les effets résiduels liés à l'arrêt des activités lié à la COVID ont été ressentis par le plongeon de haut vol au cours de la saison 2021-2022, avec une seule compétition internationale de plongeon de haut vol organisée par la FINA. Néanmoins, de nombreux progrès ont été réalisés par le comité technique de plongeon de haut vol (TDHC) en ce qui concerne les règles de compétition, le développement du sport et les futures offres de compétition.

COMPÉTITIONS

Festival aquatique d'Abu Dhabi

Comme indiqué plus haut, le calendrier international du plongeon de haut vol se limitait à un seul événement, le festival aquatique d'Abu Dhabi, qui proposait des compétitions de nage en eau libre, de plongeon et de plongeon de haut vol parallèlement aux Championnats du monde de natation en petit bassin, le tout se déroulant sur l'île de Yas. Alors que les épreuves des Championnats du monde de natation en petit bassin se déroulaient dans le stade couvert Etihad, les autres disciplines se déroulaient à côté du stade dans des installations temporaires construites sur la rive du Yas Bay Waterfront.

Malgré de nombreux défis de construction, les épreuves de plongeon de haut vol ont été palpitantes, se sont déroulées sans problème, ont attiré beaucoup de monde et ont mis en vedette la plupart des meilleurs plongeurs de haut vol du monde.

Championnats du monde de plongeon de haut vol :

Avec le report des Championnats du monde de Fukuoka et leur déplacement subséquent à Budapest, il est regrettable que les organisateurs des Championnats du monde de Budapest n'aient pas été en mesure d'inclure le plongeon de haut vol dans leur programme de compétition. Malgré tous nos efforts pour trouver un lieu alternatif pour les Championnats du monde de plongeon de haut vol, aucun événement n'a pu être organisé à court terme et, en fin de compte, les Championnats du monde de plongeon de haut vol de 2022 ont dû être annulés.

RÉUNIONS

Abu Dhabi, 16 décembre 2021

Une réunion du THDC s'est tenue en même temps que le Festival aquatique d'Abu Dhabi, au cours de laquelle plusieurs propositions ont été discutées en vue d'être soumises à l'approbation du Bureau.

Réunion virtuelle, 25 janvier 2022

Dans le cadre du suivi de la réunion de décembre, une réunion virtuelle du THDC a été organisée. Les améliorations apportées aux propositions du Bureau ont été examinées et d'autres questions critiques ont été soulevées. Il s'agit notamment des points suivants :

- Le besoin de juges supplémentaires certifiés pour le plongeon de haut vol;
- Processus de certification des entraîneurs;
- Modifications des spécifications de l'installation;
- Règles de plongeon de haut vol junior;
- Championnats du monde juniors de plongeon de haut vol;
- Approbation du projet de circuit du Grand Prix de plongeon de haut vol;
- Efforts de lobbying pour l'inclusion du plongeon de haut vol dans le programme olympique.

Réunion des présidents des sous-comités, Berne, Suisse, 21 au 23 mai 2022

Les présidents des sous-comités des épreuves, des juges, du développement et des entraîneurs, ainsi que le secrétaire bénévole du THDC se sont réunis pendant trois jours pour finaliser un grand nombre de propositions qui seraient soumises à l'approbation du Bureau avant d'être présentées au congrès technique. Dans le cadre de cette réunion, les nouvelles règles de plongeon de haut vol junior ont été finalisées, le format et les règles du Grand Prix de plongeon de haut vol de la FINA ont été finalisés, les dates des écoles de juges ont été identifiées et une stratégie globale de compétition a été élaborée.

Congrès technique - virtuel, 3 octobre 2022

Toutes les propositions du THDC ont été soutenues et approuvées dans le cadre du congrès technique, de même que la modification proposée par le Canada aux règles du plongeon de haut vol junior.



BUREAU DE LA FINA

Mirjam Heller, responsable de longue date du sport de plongeon de haut vol, a démissionné de son poste à la fin de 2021. Elle a été remplacée par l'ancienne athlète olympique canadienne de plongeon, Marie-Ève Marleau. Marie-Ève a pris ses nouvelles fonctions en juin 2022 et a été chaleureusement accueillie par les communautés du plongeon et du plongeon de haut vol.

Respectueusement soumis par :

Mitch Geller

Membre du THDC de la FINA / Président - Sous-comité de développement du THDC de la FINA

RAPPORT DU COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN



En 2022, le COC était de retour en Chine, cette fois-ci pour des Jeux olympiques d'hiver. Les Jeux olympiques d'hiver de Beijing 2022 ont été affectés par la COVID mais le Canada était bien préparé et a conclu l'événement avec sa seconde meilleure performance de médailles de l'histoire aux Jeux olympiques d'hiver avec 26 médailles (derrière P'yōngch'ang 2018 et ex-aequo avec Vancouver 2010).

L'année prochaine sera ma dernière en tant que membre du conseil d'administration du COC alors que mon mandat prend fin et que mon admissibilité se termine. C'est un sentiment un peu doux-amer, alors que je me tourne vers l'avenir. Je suis fier de ce que j'ai accompli en tant que membre du conseil du COC durant mon mandat. Le COC est une organisation très différente que lorsque je l'ai rejoint ; aujourd'hui, il s'agit d'une organisation beaucoup plus professionnelle et compétente qui contribue énormément de ressources et de leadership aux organismes nationaux de sport tels que Diving Plongeon Canada, en plus d'être une fervente militante et porte-parole des sports.

En 2022, le conseil a participé à une retraite durant laquelle ses membres ont réfléchi à l'avenir du sport au Canada. L'importance d'un cadre axé sur les objectifs a fait l'objet de discussions, ainsi que d'un sport inclusif et sans abus. Les résultats des discussions de la retraite du COC seront annoncés en 2023, en commençant par le programme d'impact d'Équipe Canada. Veuillez y jeter un coup d'œil.

L'année 2023 sera une année d'élections pour le conseil d'administration du COC. Puisque je ne suis pas admissible à me présenter à nouveau, je poursuivrai dans mon rôle de président du comité des candidatures. Six sièges doivent être comblés lors de l'élection. Encore une fois, nous chercherons à augmenter les minorités visibles au conseil alors que quatre membres ne cherchent pas à renouveler leur mandat. C'est aussi une opportunité de réduire la taille du conseil alors que deux postes seront retranchés pour être échelonnés à tous les deux ans, six administrateurs seront élus pour des mandats de quatre ans (pour un total de 12 administrateurs élus). Le mandat demeure de déterminer la « meilleure équipe » et en raison de la réduction de la taille, nous perdrons inévitablement l'opportunité d'inclure d'excellentes personnes. Alors que je rédige ce rapport, la période de candidature est terminée et nous avons reçu un nombre record de candidatures cette année, promettant des discussions très intéressantes et assurant la continuité d'un groupe de leadership solide au sein du conseil.

Notablement, en 2022, le COC a poursuivi sa mobilisation pour obtenir du financement additionnel pour le secteur sportif, en plus d'être un signataire de Sport Sans Abus et de redoubler ses efforts pour aider les ONS à mieux comprendre et s'engager dans le Sport Sans Abus en leur fournissant l'accès à des conseils juridiques. Le COC a insisté sur le besoin d'assurer la sécurité des athlètes, des entraîneurs et des officiels et ses actions passent véritablement de la parole aux actes. Encore une fois, demeurez à l'affût de nouvelles dans ces domaines.



DIVING
PLONGÉON
CANADA

2022 ANNUAL GENERAL MEETING
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

Respectueusement soumis :

Gord Peterson

Gordon E. Peterson, membre du conseil d'administration, COC,

Président, Comité des candidatures du COC

WE FLY | PLUS HAUT

312-700 INDUSTRIAL AVENUE, OTTAWA (ONTARIO) K1G 0Y9
DIVING.CA • INFO@DIVING.CA • 1-613-736-5238 • FAX: 1-613-736-0409



RAPPORT DE CANADA AQUATIQUES

Rapport 2022 de la présidente

L'année 2022 a été une année d'espoir et de défis continus alors que nous commençons à émerger de la pandémie, en essayant de redéfinir la « normalité » dans tous les aspects de nos vies. Ce retour à la normale n'a pas été facile avec la nécessité de rester flexible et de s'adapter aux changements constants dans les programmes d'entraînement et de compétition. La résilience des sports aquatiques a été mise à l'épreuve par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, soulignant la nécessité pour le sport d'être une voix de raison, d'éthique et d'intégrité dans les moments difficiles.

Avec l'assouplissement des restrictions imposées dans le contexte de la COVID-19 vers le milieu de l'année, nos athlètes aquatiques ont pu reprendre les compétitions internationales en personne, y compris la participation de toutes les disciplines aux Championnats du monde de la FINA à Budapest en juin 2022. Ces championnats ont mis en lumière des résultats impressionnantes de nos nageurs, notamment la performance de Summer Macintosh qui est devenue la plus jeune Canadienne à remporter l'or aux Championnats du monde. La nouvelle génération d'athlètes seniors de Diving Plongeon Canada a aussi fait une apparition impressionnante avec trois podiums. L'équipe canadienne de natation artistique a fait bonne figure à Budapest, avec une place parmi les 10 premières dans chaque épreuve et la montée en puissance d'Audrey Lamothe dans les épreuves en solo. Malheureusement, l'équipe masculine canadienne de water-polo a eu des problèmes avec des tests COVID positifs et a pris la décision de quitter la compétition plus tôt. Nous pouvons tous être fiers de l'intégrité du personnel sportif et de l'équipe qui ont pris cette décision difficile.

Le Canada a continué à démontrer sa force dans d'autres compétitions, notamment aux Jeux du Commonwealth en été, et l'accueil d'événements tout au long de l'année. Dans le cadre du calendrier de la FINA, NAC a accueilli les Championnats du monde juniors de natation artistique de la FINA, consolidant ainsi la position du Canada en tant qu'hôte international clé de la natation artistique. Le NAC s'est aussi associé à USA Artistic Swimming pour organiser le plus grand événement virtuel des Séries mondiales de la FINA plus tôt au printemps. DPC a accueilli le Grand Prix de la FINA à Calgary en juin (un des deux seuls événements Grand Prix en personne tenus en 2022) et accueillera les Championnats du monde juniors de plongeon de la FINA à Montréal ce mois-ci. Natation Canada a aussi accueilli la deuxième étape de la Coupe du monde de la FINA à Toronto à la fin du mois d'octobre.

La chef de mission Michelle Comeau continue de travailler avec diligence avec les quatre ONS en vue des Championnats du monde de la FINA prévus à Fukuoka en juillet 2023. Michelle est soutenue dans ce travail par Robin Randall, qui agira à titre de chef de mission adjoint et qui, espérons-le, succédera au chef de mission quand nous nous tournerons vers les Championnats du monde à Doha au début de 2024.

La relation d'ACA avec la FINA a continué de se renforcer sous la direction de Husain Al-Musallam en tant que président de la FINA et de Brent Nowicki en tant que directeur général. Cheryl Gibson a travaillé sans relâche en tant que membre du Bureau de la FINA pour le Canada, assistant à 14 réunions du Bureau de la FINA, dont plusieurs au milieu de la nuit, et en tant que liaison avec le Comité technique de natation artistique de la FINA.

La FINA continue de progresser dans son programme de promotion de la bonne gouvernance, tant au sein de la FINA que des fédérations nationales. Cela a été évident dans le travail supplémentaire que la Commission de réforme de la FINA a entrepris pour répondre aux préoccupations concernant l'indépendance opérationnelle de la FINA et les conflits d'intérêts et pour améliorer la gouvernance, la transparence et la culture de l'organisation. Ces changements comprennent la création d'une unité d'intégrité aquatique pour superviser la lutte contre le dopage, la manipulation d'événements et les violations éthiques, les nominations à l'AIU étant effectuées dans le cadre du Congrès extraordinaire de Budapest en juin 2022. Au Congrès, les comités techniques sportifs, le comité des entraîneurs, le comité des athlètes et le comité des maîtres ont aussi été nommés. Le Canada a obtenu une forte représentation au sein de la plupart de ces comités, chacun d'entre eux ayant un mandat jusqu'en 2025. La politique de la FINA sur l'admissibilité dans les catégories de compétition masculine et féminine a aussi été approuvée à ce Congrès. Dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance au sein des fédérations nationales, le Canada a dû remplir une enquête sur la gouvernance afin d'être admissible au financement du Programme de soutien aquatique olympique de la FINA pour 2023. J'ai le plaisir de vous annoncer qu'ACA a obtenu le pointage le plus élevé, passant de 16 l'année dernière à 18 cette année et devenant ainsi admissible au plus haut niveau de financement de la FINA. Un grand merci à Suzanne Paulins, de Natation Canada, pour le leadership dont elle a fait preuve en rassemblant les informations requises, ainsi qu'au soutien apporté par les autres chefs de discipline.

La FINA a poursuivi son travail de gouvernance et a récemment fourni une constitution complètement remaniée qui sera soumise à l'approbation du prochain congrès extraordinaire qui se tiendra le 12 décembre à Melbourne. Mes remerciements à Gord Petersen du plongeon pour son analyse approfondie habituelle. Cheryl et moi nous sommes rencontrés pour examiner ces commentaires et d'autres qu'elle et moi avions, ce qui a donné lieu à une soumission de commentaires par le Canada. Il reste à voir comment les détails évolueront, mais les principaux changements visent à augmenter la représentation géographique et féminine (ce qui se traduit par une augmentation de la taille du Bureau), à ajouter des limites d'âge et de mandat pour les membres du Bureau et les postes de dirigeants et à ajouter des votes et une représentation au

Comité exécutif.

En 2022, le changement de marque de l'UANA à PanAm Aquatics (PAQ) et l'élaboration d'une orientation stratégique pour PAQ ont commencé, avec des modifications à la constitution de PAQ approuvées dans un congrès extraordinaire de PAQ à Budapest en juin. Le Canada est considéré comme un contributeur précieux au développement des Amériques et nous nous attendons à ce que PAQ continue à promouvoir la formation et l'éducation, en comptant sur le Canada pour jouer un rôle de premier plan. PAQ est en train de considérer d'autres changements constitutionnels pour s'aligner sur les changements de la constitution de la FINA, y compris une plus grande diversité de genre dans la représentation au Bureau de la FINA et dans PAQ et le renforcement du rôle de PAQ en tant qu'organisation continentale. Cheryl et moi avons rencontré David de Vlieger (et j'ai prévu d'avoir une conversation avec Maureen Croes) sur la portée des modifications proposées et cela fera l'objet d'un examen et d'une discussion continu afin de s'assurer que le Canada conserve l'influence souhaitée au sein de PAQ et sa capacité de choisir son propre membre du Bureau de la FINA.

Enfin, il est clair que la santé et le bien-être de nos athlètes et des autres membres de notre communauté sont la plus grande priorité de chacun de nos organismes nationaux de sport. La sécurité dans le sport est essentielle et de nombreuses initiatives sont en cours dans chacune des disciplines, dont certaines sont obligatoires et d'autres sont motivées par la valeur fondamentale du respect et de la dignité de chacun. L'inclusion de la santé mentale et émotionnelle comme éléments clés du bien-être général est essentielle pour assurer la création d'un environnement sportif sécuritaire.

Alors que nous nous préparons pour une autre année d'engagement et de dévouement envers les sports aquatiques au Canada, j'aimerais exprimer mes remerciements à la communauté des professionnels du sport et des bénévoles dévoués. C'est une communauté qui reflète la passion pour la poursuite athlétique et la valeur du sport ainsi que l'honneur, le respect et la dignité des Canadiens. J'aimerais en particulier souligner l'engagement et la passion dont ont fait preuve Jackie Buckingham et Martin Goulet, dans leurs rôles respectifs de chef de la direction de Natation Artistique Canada et de Water Polo Canada, alors qu'ils partent vers de nouvelles aventures. Je souhaite à chacun d'entre vous une année 2023 pleine de bonheur et de santé.

Cordialement,



Kelly Stark-Anderson
Présidente, Aquatics Canada Aquatiques

RAPPORT DE SPORT CANADA



Canadian
Heritage
Sport Canada

Patrimoine
canadien

Programme de soutien au sport

- Le Programme de soutien au sport (PSS) appuie le développement des athlètes et des entraîneurs canadiens. Des fonds sont versés aux organismes admissibles qui offrent des programmes axés sur les objectifs de la Politique canadienne du sport.
- Le PSS est mis en œuvre par le biais de diverses composantes, notamment les organismes nationaux de sport, les organismes multisports et les centres canadiens du sport.
- Le volet ONS finance les organismes de niveau national admissibles pour des programmes qui soutiennent le développement des athlètes et des entraîneurs canadiens.

Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport

- Sport Canada examine actuellement les cadres de financement du Programme de soutien au sport.
- Grâce à ces cadres révisés, Sport Canada mettra en œuvre une nouvelle approche de financement qui est simplifiée, transparente et plus directement alignée sur les priorités du gouvernement du Canada et de Sport Canada.
- Avec les cadres révisés, Sport Canada s'efforce de :
 - Simplifier les critères d'admissibilité;
 - Intégrer une approche transparente basée sur une formule pour déterminer les niveaux de référence du financement; et
 - Suivre les progrès des organisations en ce qui concerne les priorités clés telles que les langues officielles, l'égalité des genres, la prévention et la lutte contre la maltraitance, etc.

Enveloppes de financement

Pour l'exercice 2022-2023, Diving Plongeon Canada a été approuvé pour recevoir le financement suivant dans le cadre du Programme de soutien au sport :

1. Financement de niveau de référence : 1 094 500 \$
 - a. Administration générale, gouvernance, salaires, salaires des entraîneurs, programmes des équipes nationales, langues officielles, fonctionnement et programmes.
 - b. Notez que seul le ski nautique est admissible au financement dans le cadre des programmes des équipes nationales, car le wakeboard n'a pas satisfait aux critères minimaux de financement.
2. Approche d'excellence ciblée
 - a. Excellence accrue : 2 184 352 \$
 - b. Initiative « Prochaine génération » : 100 000 \$
3. Financement de la sécurité dans le sport : 58 500 \$
4. Financement de la relance : 29 000 \$



La sécurité dans le sport

- Le budget 2019 a annoncé un investissement de 30 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2019-2020, pour permettre aux organismes sportifs canadiens d'assurer un environnement sportif sain et sécuritaire, couvrant les domaines suivants : harcèlement, abus et discrimination, commotions cérébrales et lutte contre le dopage.
- Les clauses relatives à la sécurité dans le sport ont été incluses à nouveau dans les accords de contribution de Sport Canada pour 2022-2023. Les organismes sont tenus de :
 - avoir adopté ou intégré le CCUMS dans les politiques et procédures de l'organisation;
 - disposer d'un tiers indépendant pour recevoir et gérer les allégations de harcèlement et d'abus;
 - faire en sorte que les personnes affiliées à l'organisation suivent une formation sur la prévention du harcèlement et des abus;
 - divulguer tout incident de harcèlement, d'abus ou de discrimination.

Fonds de relance

- Dans le budget 2021, le gouvernement du Canada a annoncé 1,9 milliard de dollars en nouvelles dépenses pour aider à soutenir la relance et la réouverture des secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport.

Le Fonds de relance

- L'une des deux principales initiatives
- Fournir 300 millions de dollars sur deux ans aux organisations qui sont toujours en difficulté à cause de la pandémie.
- Pour le sport, 60 millions de dollars sur deux ans (2021-2022 et 2022-2023) par le biais du PSS pour aider les organismes récipiendaires existants au niveau national qui connaissent des difficultés financières à rétablir leurs programmes et services.
- Et 6 millions de dollars en 2021-2022 pour les coûts liés aux athlètes olympiques et paralympiques en raison des exigences de quarantaine.

Manifestations internationales unisport

- Les manifestations internationales unisport (MIU) sont une composante du Programme d'accueil de Sport Canada.
- Vise à développer le sport de haut niveau et à augmenter le prestige international des organismes canadiens de sport.
- Chaque année, ce programme finance environ 85 événements tels que des Championnats du monde, des événements de qualification olympique ou paralympique et des coupes du monde.
- Le volet MIU a assuré le financement de la Coupe Canada 2022 - Grand Prix de plongeon de la FINA et des Championnats du monde juniors de plongeon de la FINA 2022.



Programme d'aide aux athlètes

Le programme d'aide aux athlètes (PAA) est :

- Un programme de financement du gouvernement fédéral
- Fournit une aide financière directe aux athlètes canadiens de haut niveau pour :
 - Allocation de subsistance et d'entraînement
 - Soutien pour les frais de scolarité et les crédits différés pour frais de scolarité
 - Soutien supplémentaire
- Pour aider à couvrir une partie des dépenses d'entraînement et de compétition de l'athlète.
- 21 cartes PAA sont actuellement attribuées à Diving Plongeon Canada.



**WE FLY
PLUS HAUT**

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS 2022-2023

Mois	Dates	Niveau	Compétition	Endroit
Décembre	15-18, 2022	Qualification Sr	CAMO Invitation	Montréal, QC
Janvier	27-29, 2023	National Sr	Championnats nationaux d'été & AGA	Victoria, C.-B.
Février	3-5, 2023	Qualification Jr/Sr	Championnats provinciaux d'hiver de la SK	Regina, SK
	17-19, 2023	Qualification Jr/Sr	Championnats provinciaux d'hiver de l'AB	Calgary, AB
	23-26, 2023	Qualification Jr/Sr	Championnats provinciaux d'hiver du QC	Gatineau, QC
	23-26, 2023	Qualification Jr/Sr	Championnats provinciaux d'hiver de la C.-B.	Surrey, C.-B.
Mars	3-5, 2023	Jr/Sr Qualification	Championnats provinciaux de l'hiver de l'ON	Windsor, ON
	TBC	High Diving	Invitation de haut vol	Montréal, QC
	10-12, 2023	Qualification Jr/Sr	Invitation Marc LePool Sting	Victoria, C.-B.
	16-19, 2023	Qualification Jr/Sr	Invitation Polar Bear/Essais pour l'équipe junior	Winnipeg, MB
Avril				
Mai	12-14, 2023	Qualification Jr/Sr	Championnat "Westerns Invitational"	Saskatoon, SK
	19-20, 2023	Qualification Jr/Sr	Championnats provinciaux du printemps de l'AB	Edmonton, AB
	19-21, 2023	Qualification Jr/Sr	Championnats provinciaux du printemps de l'ON	Ottawa, ON
	26-28, 2023	National Sr	Championnats nationaux d'été/Essais Pan Am /Essais pour les Championnats du monde	Toronto, ON
Juin	1-4, 2023	Qualification Jr/Sr	Championnats provinciaux de l'été du QC	Québec, QC
	2-4, 2023	Qualification Jr/Sr	Championnats provinciaux de l'été de la C.-B.	Victoria, BC
	9-11, 2023	Qualification Jr/Sr	Championnats provinciaux de l'été du MB	Winnipeg, MB
Juillet	10-16, 2023 tbc	National Jr	Festival national junior de plongeon	Montréal, QC

WE FLY
PLUS HAUT



CALENDRIER DES COMPÉTITIONS NATIONALES/INTERNATIONALES 2022-2023

Mois	Dates	Niveau	Compétition	Endroit
Novembre	27-04, 2022	International Jr	Championnat du monde junior de la FINA	Montréal, QC
Décembre	15-18, 2022	Qualification Sr	CAMO Invitation	Montréal, QC
Janvier	27-29, 2023	National Sr	Championnats nationaux d'été & AGA	Victoria, C.-B.
Février	18-26, 2023	Sr International	Championnat de qualification panaméricain de plongeon Essais pour: Jeux panaméricains	Guanajuato, MEX
Mai	26-28, 2023	National Sr	Championnats nationaux d'été Essais pour: Jeux Pan Am/Championnats du monde/Jeux FISU	Toronto, ON
Juillet	10-16, 2023 TBC	National Jr	Festival national junior	Montréal, QC
	14-30, 2023	International Sr	Championnat du monde de la FINA	Montréal, QC
	26-08, 2023	International Sr	Jeux mondiaux universitaires d'été de la FISU - participation non-confirmée	Cheng Du, CHN
Août	02-11, 2023	Int. Maître	Championnat du monde des maîtres de la FINA	Kyushu, JPN
Octobre	20-05, 2023	International Sr	Jeux panaméricains	Santiago, CHI

WE FLY PLUS HAUT



WE FLY PLUS HAUT

